Documents sur

la famille Guieysse

Archives familiales

2011

Documents sur

la famille Guieysse

Pierre de Boishéraud

2011

Sommaire

Origines de la famille Guieysse ……..…. 7

Généalogie 9
Lettre du maire de Nant
Une rixe à Nant
Testament de Jean Guieysse
Extrait de naissance de Suzanne Carles
Mariage de Pierre Guieysse et Suzanne Carles
Décès de Suzanne Carles et Pierre Guieysse
Mariage de Pierre Guieysse et Marie Renée le Gallic
Décès de Pierre Guieysse

Les Guieysse, une famille lorientaise …….. 31
Le capitaine de frégate Pierre Guieysse …… 31
Le commissaire général de la marine Eugène Guieysse …… 33
Paul Guieysse, savant et homme politique …… 38
Charles Guieysse, militant socialiste …….. 44
Marcel Guieysse, nationaliste breton …… 47
Georges Froment-Guieysse, éditeur ……. 52
Armand Guieysse, directeur des constructions navales de Lorient 54

Eugène Guieysse, commissaire général de la marine 61

Pierre Armand Guieysse, ingénieur des constructions navales … 77

Famille Le Gallic de Kerizouët ……. 107

Famille Le Gogal de Toulgoat . ……. 112

Famille Buet de Roselin …….. 112

Famille Elliot de la Ruisselée ……. 113

Famille Guinguené …… 116

Famille Mancel de la Feuillée …….. 117

Documents le Gallic de Kerizouet …… 119

Tableau généalogique ……. 141

Origines de la famille Guieysse

Les Guieysse sont originaires du village d'Ambouls, paroisse de Nant, dans le département de l'Aveyron, où ils sont ménagers, agriculteurs.

Pierre Guieysse était chapelain de Saint Amans au comté de Rhodez de 1612 à 1620 (inventaire des archives des basses-Pyrénées)

Raymond Guieysse était premier curé d'Ourbie, au diocèse d'Alaus, à la date du 19 octobre 1726 (minute des arrêts du conseil d'état)

Mathieu Guieysse était propriétaire de terre et fief de Vaissettes au comté de Rhodez en 1751 (registre de la généralité de Montauban)

Pierre Guieysse, né à Nant en Aveyron le 15 février 1766, fut capitaine de frégate (Voir le livret *Marin de la république et de l'empire*) et la famille devint bretonne par son mariage du 19 juillet 1800 avec Marie Jeanne le Gallic de Kerizouet, fille d'un notable de Lorient. Leur fils aîné Eugène fut commissaire de la marine et épousa Hermine Vaneau et le cadet, Pierre-Armand, polytechnicien, fut directeur des constructions navales à Lorient et épousa Jéronime le Bastard de Kerguiffinec.

Généalogie de famille

Pierre Guieysse capitaine commandant de frégate né le 15 février 1766 en la commune de Nant, département de l'Aveyron, du mariage de feus Pierre Guieysse & de Suzanne Carles, Membre de la Légion d'honneur, marié le 30 Messidor an 8 (19 juillet 1800) en la ville & commune de Lorient, Département du Morbihan, à Marie Renée Le Gallic Herizouët. Née en la dite ville de Lorient le 8 avril 1777 du Mariage de Louis François Le Gallic Sieur de Herizouët Président du tribunal civil de 1re instance de l'arrondissement de Lorient & femme Françoise Charlotte Illiot son épouse.

Enfans

1. Céline Marie Guieysse Née & Baptisée en la même ville de Lorient le 18 prairial an 9 (10 juin 1801) parain & Marraine ont été Mr & Mme Herizouët son aïeul

2. Pierre Lucien Guieysse Né & Baptisé en la même ville le 11 thermidor an 11 (29 juillet 1803) parain & Marraine ont été Joachim & Caroline Herizouët frère & Sœur de sa Mère

3. Amélie Pauline Guieysse Née & Baptisée en la même ville le 19 prairial an 13 (8 juin 1805) parain & Marraine ont été Mr Daniel de Lorient & Céline Guieysse sa Sœur

4. Armand Pierre Guieysse Né & Baptisé en la même ville le 27 août 1810 parain & Marraine ont été Eugène & Céline Guieysse son frère & Sœur.

Lettre du maire de Nant à René de Kerviler

Mairie de Nant, arrondissement de Millau, département de l'Aveyron.

L'an 1719, le 9éme jour du mois de mai, ont reçu la bénédiction nuptiale les nommés Jean Guieysse, fils de Raymond et de Catherine Allé mariés du village d'Ambouls paroisse de Nant, et Marie Prunier, fille de Pierre et de Marguerite Sabde mariés du village de Singleys.

(Jean Guieysse s'est donc marié avec Marie Prunier. Ce premier est par conséquent le fils de Raymond et le frère de Pierre, reste à savoir si Raymond ne se serait pas marié une seconde fois.)

Pierre Guieysse, fils de jean et de Marie Prunier, mariés, est né le 5éme février 1720. Son parrain a été Pierre Prunier et sa marraine Jeanne Guieysse.

Raymond Guieysse mort le 18 août 1710 âgé d'environ 70 ans.

On trouve à la date du 27 février 1702 que les nommés Raymond Guieysse d'Ambouls, fils d'autre et de Catherine Allé, et Marguerite Baumelle ont reçu la bénédiction nuptiale ce 27 février susdit.

(je crois que Raymond Guieysse qui était marié avec Marguerite Baumelle était père et mère de Raymond Guieysse marié avec Catherine Allé du moment que ce premier est mort en 1710 à l'âge de 70 ans et l'autre Raymond est né en 1702)

Vous m'excuserez si je n'ai mis qu'une simple page à ma lettre, c'est pour ne pas faire trop de poids

Je crois que Jean , prieur à Vabre, était le fils de Marie Prunier seulement ; nous n'avons pas pu le trouver à la mairie, ont ne le voit pas à la naissance, et nous n'avons pas trouvé sa mort ; il ne doit pas être mort à Nant.

Vous recevrais les papiers non bandés, je les fais partir en même temps que la lettre.

Jean-Antoine Guieysse, fils de Jean et de Marie Prunier, est né le 24 juillet 1722 et a été baptisé le 2 août de la même année ; son parrain a été Antoine Guieysse, sa marraine Geneviéve Goth.

Le maire de Nant soussigné serait très heureux de pouvoir être agréable à monsieur René Kerviler et se met à sa disposition pour tout ce qui pourrait lui être agréable de sa part.

Nant, le 7 mars 1883.

MAIRIE
DE NANT
Arrondissement
DE MILLAU
Département
DE L'AVEYRON
N°
Objet :

Nant, le 188

L'an 1719 le gème jour du mois de mai ont reçu la bénédiction nuptiale les nés Jean Guieysse, fils de feu Raymond et de Catherine Allé, mariés du village d'Ambouls paroisse de Nant et Marie Prunier fille de Pierre et de Marguerite Sabde mariés du village de Singleys

Jean Guieysse 1, est donc marié avec Marie Prunier - Ce premier est par conséquent le fils de Raymond et le père de Pierre reste à savoir si Raymond ne se serait pas marié en seconde fois.

Pierre Guieysse fils de Jean et de Marie Prunier, mariés, est né le 5 Février 1720 - Son parrain a été Pierre Prunier et sa marraine Jeanne Guieysse -

Raymond Guieysse mort le 18 Août 1710 âgé d'environ 70 ans.

On trouve à la date du 29 février 1702 que les nés Raymond Guieysse d'Ambouls fils d'autre et de Catherine Allé et Marguerite Baumelle ont reçu la bénédiction nuptiale le 29 février susdit.

Je crois que Raymond Guieysse qui est marié avec Marguerite Baumelle était père et non de Raymond Guieysse marié avec Catherine Allé. Du moment que ce premier est mort en 1710 à l'âge de 70 et sachant Raymond est né 1702

Vous me excuserez si je vous ai mis dans une simple page à ma lettre ou pour ne pas faire

Je crois que
prévenir à Vêtre Saint Pierre fils
de Marie prunier seulement
nous ne devons pas que le
Prounier a la Prairie
ont ne les doit pas a la
naissance et nous ne devons
pas prouver sa mort
il ne doit pas a la
mort à Nant
Vous recevrais les papiers sous
bande je les fait partir en
même temps que la lettre

Jean Antoine Guieysse
fils de Jean et de Marie
Prunier, est né le 24 Juillet
il a été baptisé le 2 Août de la
même année, son parrain a
Antoine Guieysse, sa marraine
Geneviève Gotz.

Le maire de Nant soussigné
serait très heureux de pouvoir être agréé
à Monsieur René Kerviller e.
le mer a sa disposition pour tout
ce qui pourrait lui être agréable
de sa part.

Nant le 7 Mars 1883

MAIRIE DE NANT

Une rixe à Nant en 1774

Je viens de recevoir par la voie de la poste une lettre du prévôt général et un procès verbal dont je joins icy copie, afin que vous aiés la bonté de m'apprendre s'il convient de connaitre de la rixe qui vient de se passer. Le sr Graille n'a été garde du roy que très peu de temps, et il est retiré depuis longtemps. Les autres deux n'ont à mon avis aucun titre qui les rende justiciables du tribunal, et j'ai cru devoir me contenter de transmettre au prévôt, qui est actuellement à Nant, petite ville à 12 lieues d'icy, où l'affaire s'est passée, de faire veiller avec attention à ce ...

Copie d'une lettre écrite par Mr Desangles, prévôt général.

au comte de Panat, lieutenant de M.M. les maréchaux de France.

A Nant le 26 xbre 1774

Quelques débats, Monsieur, dont ce pays est si fécond, ont donné lieu au procès verbal que j'ay l'honneur de vous addresser ; j'ay eu celui d'en rendre compte au ministre parceque les acteurs ne me paraissant pas justiciables du tribunal qui n'admet pas dans ce rang, comme vous scavés, les gendarmes de la gendarmerie, il est possible qu'il donne des ordres pour les emprisonner, surtout en cas de récidive.

Copie du procès verbal joint à la lettre de Mr le prévôt général.

L'an mille sept cent soixante et quatorze, et le vingt et unième jour du mois de décembre sur les quatre heures du soir, nous Damas Palis, et Charles Soulié, cavaliers de maréchaussée du département de Montauban, étant sur la place du marché de Nant, nous apperçumes le sieur Honoré Guieysse, gendarme de la gendarmerie, et le sieur Micas Geographe, qui se promenaient ensemble, lequel sieur Micas dit au sieur Ayrolle, bourgeois, qu'on dit être aussi dans la gendarmerie et qui passa auprès d'eux sans faire semblant de les voir, et sans ôter son chapeau « f.... drole, f... insolent », et ledit sieur Ayrolle étant revenu sur ses pas, s'adressant audit sieur Micas, lui demanda si c'était lui qu'il avait entendu parler, à quoi le sieur Micas lui répondit « f... quand cela serait », et alors ledit sieur Ayrolle lui ayant dit qu'il n'était ny un insolent ny un drole, lui proposa de mettre l'épée à la main, ce que le sieur Micas allait faire lorsque le sieur Graille ainé, ancien garde du roy survint, et dit au sieur Ayrolle de se retirer, et que des paroles ne valaient pas la peine qu'on se battit, et s'étant de suite adressé au sieur Micas pour le faire aussi retirer, celui cy l'envoya faire f... ajoutant qu'il ne valait pas mieux que le sieur Ayrolle.

Ledit sieur Ayrolle offensé de ces paroles disparut et revint un instant après avec son épée, et ayant joint ledit sieur Micas, ils mirent tous les deux l'épée à la main, avant que nous fussions à portée de les en empecher ; cependant le sieur Graille ayant glissé et tombé par terre en tirant la première botte, il saisit de la main gauche la lame de l'épée

du sieur Micas, qui laissa échapper la poignée, et le sieur Graille s'en étant appuyé en tombant, la pointe se ficha en terre et se cassa, nous étant mis alors entre deux, nous leur deffendimes de la part du roy toutes voies de fait, et les sommames en même temps de nous remettre leurs épées, ce qu'ils refusèrent de faire, le sieur Graille nous disant qu'il allait se retirer, ce qu'il fit avec la dame son épouse, qui était accourue au bruit.

Et le sieur Guieysse gendarme s'opposa à ce que ledit sieur Micas nous remit son épée, en nous ordonnant de nous retirer et de le reconnaitre pour officier, et de suite il se saisit de l'épée cassée du sieur Micas, et sortant la sienne du fourreau, il la lui mit dans les mains en l'excitant à se battre contre le sieur Ayrolle, qui, entendant cela, sortit aussi son épée, mais nous nous y opposames malgré le sieur Guieysse, qui voulut toujours les faire battre, ce qui nous engagea à lui resister et à lui dire que si il était officier comme il le disait, il devait être le premier à mettre la paix, au lieu de prêter son épée pour causer du trouble, et que nous allions dresser procès verbal de sa rebellion.

Et alors le sieur Guieysse changeant tout d'un coup de langage dit au sieur Micas Geographe qu'il lui ordonnait de garder les Arrets, jusqu'à ce qu'il lui ordonnat d'en sortir ; et s'adressant à nous il nous dit que nous n'avions qu'à désarmer le sieur Ayrolle ; mais ses parents l'avaient déjà fait retirer ; et comme il ne nous parut pas que les uns ny les autres fussent officiers, ny qu'il fut necessaire de nous mettre en garde auprès d'eux, nous nous retirames pour dresser nôtre procès verbal de tout ce qui venait de se passer, ce que nous avons fait. En foi de quoi nous nous sommes signés les jours et an susdits :

Soulié. Palis

Guieysse

Copie d'une Lettre Ecrite par Mr Desangles, Prevôt General au Comte de Panat, Lieutenant de M.M. les Mareschaux de France.

Montauban 26 xbre 1774

Quelques Debats, Monseur, dont ce Pays est si fecond, ont donné lieu au Procès Verbal que j'ay l'honneur de vous addresser, j'ay eu Celui d'en Rendre Compte au Ministre parceque Les Acteurs n'étoient paroissant pas justiciables du Tribunal qui n'admet pas dans Ce Rang, comme vous sçavez, les Gendarmes De La Gendarmerie, il est possible Qu'il donne des Ordres pour les Emprisonner, surtout En cas de Recidive

Copie Du Procès Verbal joint à La Lettre De Mr Le Prevôt General.

L'An mille Sept Cent Soixante Et Quatorze et le Vingt et unieme jour du mois de decembre sur les quatre heures du soir Nous Damas Palis, et Charles Soulié Cavaliers de Marechaussée Du Departement de Montauban étant sur la place du Marché de Nant nous apperçumes le Sieur honoré Guieysse, Gendarme de la Gendarmerie et le Sieur Micas Geographe qui se promenoient Ensemble lequel Sieur Micas dit au Sieur Ayrolle, Bourgeois, qu'on dit être aussi dans la Gendarmerie et qui passa auprès d'eux sans faire semblant de les avoir, et sans ôter son Chapeau f. drole f. insolent et ledit Sieur Ayrolle étant Revenu sur ses pas, s'addressant audit Sieur Micas, lui demanda si c'étoit de lui qu'il avoit Entendu parler, a quoi le Sieur Micas lui Repondit f. . . Quand Cela seroit, et alors ledit Sieur Ayrolle lui ayant dit qu'il n'étoit ny un insolent ny un drole lui proposa de mettre l'Epée à la main, Ce que le sieur Micas alloit faire lorsque Le Sieur Graille Aîné ancien Garde Du Roy survint et dit au sieur Ayrolle de se Retirer, et que des paroles ne valoient pas la peine qu'on se battit, et s'étant de suite adressé au Sieur Micas pour le faire aussi retirer, celui cy l'Envoya faire f. . . . ajoutant qu'il ne valoit pas mieux que le Sieur Ayrolle, ledit Sieur Graille offensé de

ces paroles disparut et revint un instant après avec son Epée, et ayant joint ledit Sieur Micas, ils mirent tous les deux l'Epée à la main avant que nous fussions a portée de les en empêcher, cependant le Sieur Graille ayant glissé et tombé par terre, en tirant la première botte il saisit de la main gauche la lame de l'Epée du Sieur Micas qui laissa échapper la poignée, et le Sieur Graille s'en étant appuyé en tombant, la pointe se ficha en terre et se cassa nous étant mis alors entre deux nous leur deffendimes de la part du Roy toutes voies de fait, et les sommames en même temps de nous remettre leurs Epées, ce qu'ils refuserent de faire le Sieur Graille nous disant qu'il alloit se retirer ce qu'il fit avec la Dame son Epouse qui étoit accourue au Bruit, et le Sieur Guieysse gendarme s'opposa à ce que ledit Sieur Micas nous remit son Epée, en nous ordonnant de nous retirer et de le reconnoître pour officier et de suite il se saisit de l'Epée basse du Sieur Micas, et sortant la sienne du fourreau il la lui mit dans les mains en l'excitant à se battre contre le Sieur Ayrolle, qui entendant cela sortit aussi son Epée, mais nous nous y opposames malgré le Sieur Guieysse, qui vouloit toujours les faire battre ce qui nous engagea à lui resister, et à lui dire que si il étoit officier comme il le disoit, il devoit être le premier à mettre la paix, aulieu de prêter son Epée pour causer du trouble, et que nous allions dresser Procès Verbal de sa rebellion. Et alors le Sieur Guieysse changeant tout d'un coup de langage dit au Sieur Micas Geographe qu'il lui ordonnoit de garder les Arrets, jusqu'à ce qu'il lui ordonnat d'en sortir, et s'addressant à nous, il nous dit, que nous n'avions qu'à desarmer le Sieur Ayrolle, mais ses parents l'avoient deja fait retirer, et comme il ne nous parut pas que les uns ny les autres fussent officiers, ny qu'il fut necessaire de nous mettre en garde auprés d'eux nous nous retirames pour dresser nôtre Procès Verbal de tout ce qui venoit de se passer, ce que nous avons fait en foi de quoi nous nous sommes signés les jour et an susdits : Soulié. Palis.

Testament de Jean Guieysse - 13 mai 1741

Au nom de Dieu, l'an mil sept cent quarante un, et le treize jour du mois de may avant midy, reignant trés chrétiens prince Louis quinze par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, par devant nous notaire royal soubsigné et présens les témoins bas-nommés, a ésté en personne Jean Guieysse travailleur hâbitant du village d'ambouls, paroisse St. Jacques de la ville de Nant, lequel se trouvant détenu dans son lit, de maladie corporelle néantmoins en ses bons sens mémoire et entendement, comme a pareu à nous notaire et témoins, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'ycelle, de son bon gré a disposé de ses biens temporels comme s'en suit :

Premièrement a recommandé son âme à Dieu et prié par les mérites infinis de notre-seigneur jésus-christ Luy vouloir faire grace, pardon et miséricorde de ses péchés, et lorsque son âme sera séparée de son corps la vouloir recevoir dans son royaume céleste.

Voulant le testateur que son corps aprés son décès soit enseveli dans le cimetière de l'église paroissiale de Nant et ses honneurs funèbres luy être faites par son héritier bas nommé,

Plus, donne et légue aux pauvres de notre seigneur Jésus-Christ deux cetiers de blé mescle, mesure du dit Nant, payable et distribuable en pain cuit au devant la porte de sa maison dans l'an de son décés, les exortant à priés Dieu pour le repos de son âme, les faisant avec ce ses héritiers particuliers.

Plus, donne et légue à Jean, Jacques, Jean-Antoine et Marguerite Guieysse ses enfans et de Marie Prunier, scavoir : la dite Marguerite, la somme de quatre cent livres ; Aux dits jean antoine, jacques et jean et à chacun d'iceux la somme de trois cent cinquante livres et un brebis de port au dit Jean-Antoine, deux, payables lessusdits legs à ses dits enfans et fille à chacune d'yceux en deux payements égaux le premier desquels sera fait lorsqu'ils viendront à sa marier ou auront atteint l'age de vingt cinq ans sans interet, jusqu'au temps et l'autre payement un an aprés, et avec ce, veut que ses dits enfans soint contens et que outre ce ne puissent prétendre sur ses biens la dite faisant les siens legs pour tout droit de légitime nature et suplement d'ycelle qu'ils pourroint demandé sur ses dits biens les faisant avec ce ses heritiers particuliers,

Plus, donne et légue à ses parents et prétendans droit en ses biens et cinq sols payables étant demandés aprés son décés, les faisant avec ce ses héritiers particuliers et en tous et chacun ses autres biens présens et avenir meubles immeubles noms voix droits et actions en quoy que le tout consiste ou puisse consister le dit testateur a fait et institue, et de sa propre bouche nomme pour son héritier universel et général, Pierre Guieysse sont fils ayné pour de ses dits biens et héréditté en prendre posséssion aprés son décés et yceux en faire et disposer à ses plaisirs et volontés tant en la vie qu'en la mort, à la charge par luy de payé et acquitté les susdits legats et tout ce qui se trouvera être légitimement deub par le testateur ainsi a fait que veut qu'il vaille tant par testament que comme codicille donner à cause de mort et par toute meilleure forme que de droit vourra valoir cassant, révoquant et annullant tous autres testaments, codicille, donations et autres dispositions qu'il pourroit avoir cy devant faits comme voulant que le présent seul soit en son plein et entier effect et soit exécuté selon sa forme et teneur ayant requis les témoins cy aprés même d'être mémoratif de son présent testament, et nous notaire de luy retenir que luy avons concédé, fait et recitté au dit ambouls, maison dudit testateur en présence des : Bernard Balcon, maitre chirurgien ; de Jean Picard, maitre menuzié ;

habitants du dit Nant ; de François fages, travailleur, du dit Ambouls, soubssignés, de Jean Garric, travailleur du dit Nant, Antoine Camïnade, Jacques Bousson, Jean … et Jean Martin, tous travailleurs habitants du dit Ambouls. … avec le testateur comme dit requis et de nous Jacques Prunier notaire royal du dit St. Jean de ce requis .

F. Fagés, Balcons, Picard, Prunier notaire royal.

Controllé à St. Jean ce 17ème 7bre 1760, receu une livre seize sols. Julien.
J'ay l'original en mon pouvoir ; Prunier

Je soussigné déclare à Jean Guieysse chap. à présent à St. Antonin qu'il m'a remis l'extrait du testament dont copie est cy dessus, ensemble un extrait de cession de la somme de cent cinquante livres à lui faite par Jean Antoine Guieysse son frère le 12-9bre - 1761

Veue par maitre Antoine Vidalenc, notaire de Nant, sur Pierre Guieysse son frère, et douze livres pour servir aux frais de l'instance commandée contre le dit Pierre Guieysse le 22éme du dit mois de novembre fait à St. Jean du Brueil le huit octobre mil sept cent soixante trois.

Au nom de Dieu Lan mil
sept cens quarante vn et le treize jour dumoy
de May avant midy regnant trés chretien prince louis
quinze par la grace de Dieu roy de france et de
Navarre par nous nos. royal soubs.ne et presens les temoins
dans nommés a lité emperisanne jean guieysse travailleur
habitant du village dambrosses par. de St. jacques de la ville de
mont legue se trouvant detenu dans son lit de malade
corporelle neantmoins en ses bons sens memoire et
entendement comme a paru a nous nos. et temoins
considerant lincertitude de la mort et lincertitude
de l'heure d'icelle de son bon gred adispose de ses
biens temporels comme s'ensuit premierement
a recomandé son ame a Dieu et prié par les merites
infinis de notre Seigneur jesus christ luy vouloir
faire grace pardon et misericorde de ses pechés
et lorsque son ame sera separée du corps
la vouloir recevoir dans son royaume celeste
voulant les testateur que son corps après son d.
decés soit enrevely dans le cimetiere de l'eglise
paroissiale du mont et ses funerailles funebres luy estre
faites par son heritier cy nommé Ils donne
et legue aux pauvres de notre Seigneur jesus christ
deux setiers d'ledmesclé mesure du mont
payable et distribuable en pain tant que devant
la porte de sa maison dans le jour de son decés
les exortant a prier dieu pour le repos de son
ame les faisant avec ce ses heritiers particuliers
Ils donne et legue a jean, jaques, jean
et marg.te guieysse ses enfans et de marie prime
sa femme lad. marg.te la somme de quatre cens
livres pour lad. jean antoine, jaques, et jean
et a chacun d'iceux la somme de trois cens

Acte de naissance de Suzanne Carles - 18 décembre 1741

Extrait des registres de l'état civil de la commune de Nant.

Suzanne Carles, fille légitime et naturelle d'Antoine et de Marie Picard est née le dix-huit Xbre 1741 a été baptisée le dix-neuf.

Son parrain a été Jean Picard, et sa marréne Anne Bertrand, Présents les soussignés : Picard, Antoine Carles, Guerin, curé, signés au registre.

Pour copie conforme, le maire de Nant.

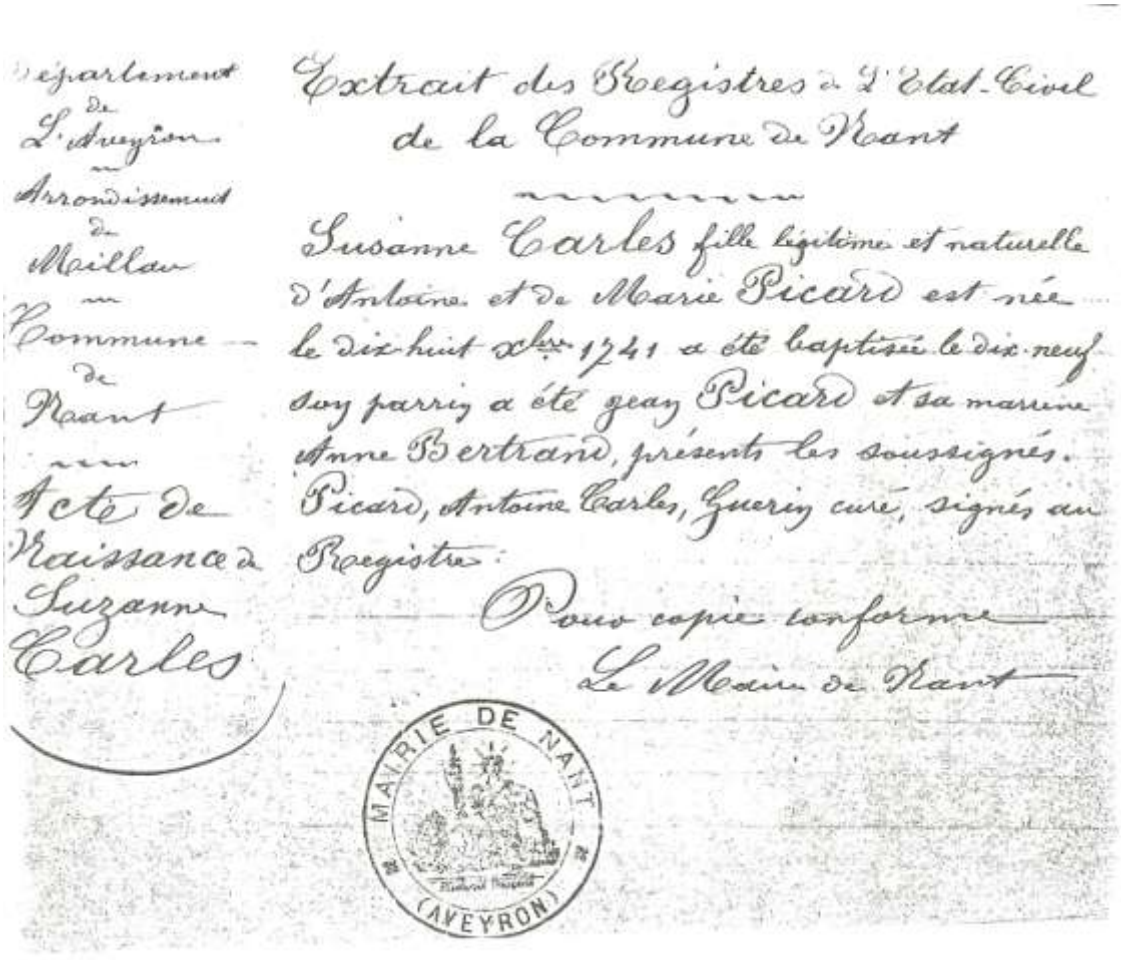

Département de L'Aveyron — Arrondissement de Millau — Commune de Nant — Acte de Naissance de Suzanne Carles

Extrait des Registres de l'Etat-Civil de la Commune de Nant

Susanne Carles fille légitime et naturelle d'Antoine et de Marie Picard est née le dix-huit xbre 1741 a été baptisée le dix-neuf suy parrin a été jean Picard et sa marraine Anne Bertrand, présents les soussignés. Picard, Antoine Carles, Guerin curé, signés au Registre.

Pour copie conforme

Le Maire de Nant

MAIRIE DE NANT (AVEYRON)

Mariage de Pierre Guieysse avec Suzanne Carles - 25 avril 1761.

L'an mil sept cent soixante un, et le vingt cinquiéme jour du mois d'avril au village d'Ambouls, paroisse St. Jacques de la ville de Nant diocèse de nabre, regnant louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, par devant nous notaire royal et témoins bas nommés, à honneur et gloire de Dieu, mariage a été traitté entre Pierre Guieysse menager, fils légitime naturel de feu Jean Guieysse et de Marie Prunier mariés menager du dit village d'ambouls d'une part et de Suzanne Carles, fille légitime et naturelle d'Antoine Carles menager et de Marie Picard mariés du dit Nant tous au dit diocèse de Vabre d'autre part, et c'est sous les parties et conditions suivantes :

En premier lieu les dites parties procédant, scavoir le dit Guieysse du consentement de sa dite mère et de ses autres parents et amis icy présents et assemblés, et la ditte Suzanne Carles du consentement de son dit père et autres parents et amis aussy présents.

Les dites parties ont promis et promettent se prendre pour époux et épouze en vray et légitime mariage et ycelluy accompli et solamnisé en face de l'église catholique apostolique romaine à la première requisition que l'une partie fera à l'autre, les anonces duement publiées à peine de tous dépens, domages et interets contre la partie refusante,

Pour un second, parcequ'en tous mariages dot est requis aux filles pour la suportation des charges, à cette cause les dits Carles et Picard père et mère de la ditte Carles, future épouze, ont donné et constitué en faveur du présent mariage la somme de deux cents livres et une pièce terre champ située au terroir du dit Ambouls, évaluée à la somme de trois cent livres, plus la ditte Picard luy donne en faveur du présent mariage un crochet d'argent et une croix d'or, de valeur le dit crochet et la ditte croix de quarante cinq livres,

En troisième lieu, le dit Guieysse futur époux de la ditte Suzanne Carles se constitue avec tous et chacun ses biens en quoyque consistent ou puissent consister,

En quatrième lieu, a été convenu que les dit Carles et Picard père et mère de la future épouze promettent et s'obligent de payer au dit Guieysse futur époux la somme de deux cent livres à la St. Jean prochain de la dite année, que le dit Guieysse se mettra en possession de la dite pièce cy dessus énoncée des aujourd'huy et préservera la récolte et se chargera le dit Guieysse des charges de la ditte pièce à l'imposition prochaine, Lesquelles sommes et effets donnés, le dit Guieysse s'est tenu d'assurer et reconnoitre sur tous et chacun ses biens présents et avenir pour yceux être affectés et hypothéqués le cas échéant, déclarant les dittes parties ne se vouloir donner aucun droit d'augmant et pour l'observation de ce dessus, les dittes parties chacune comme de conserve ont obligés et hypothéqués tous et chacuns leurs biens présents et avenir, qu'ils ont soumis à toutes cours de justice à ce requises et nécessaires,

Fait et passé au dit Ambouls, maison du dit Guieysse ;

présents : Sr. Jean Guieysse, bourgeois, Sr; François guillaume Ayrolle, aussy bourgeois, habitants du dit Nant, Soussignés avec le dit Carles père de la future épouze, les dittes parties requises à signer ont dit ne scavoir, ny la dite Picard mère de la future épouze ; et de nous Jean Allé, notaire royal du dit Nant requis soussigné, Antoine Allé mart, le renvoy aprouvé, Carles, Guieysse, Ayrolle, Allé,

Allé notaire royal ; ainsi signé au régistre,

controllé à St. Jean le 9éme may 1761 ; receu douze livres six sols ; Julien.

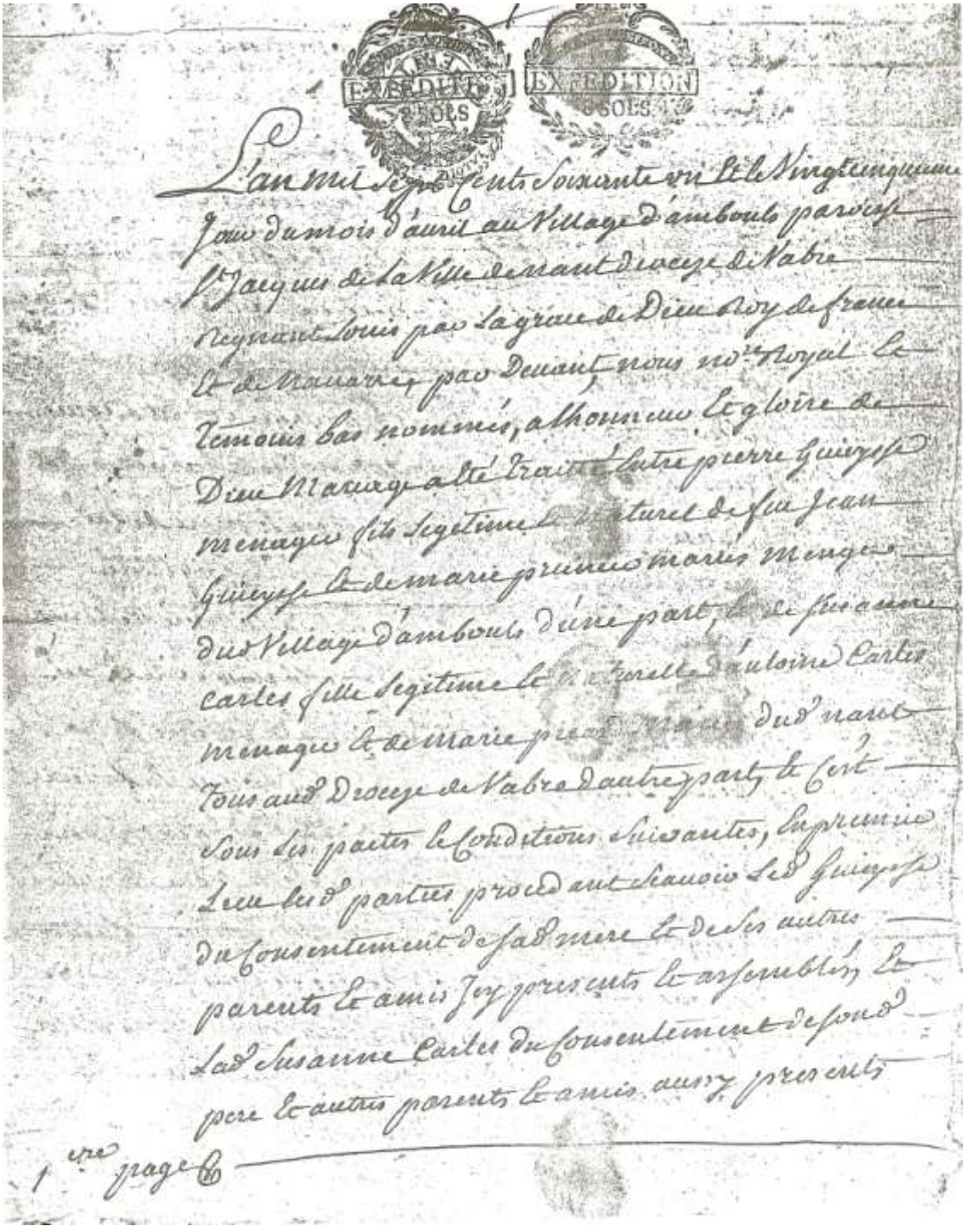

EXPEDITION SCOLS

EXPEDITION SCOLS

L'an mil sept cents soixante vn le Vingtcinquieme
jour du mois d'aurit au Village d'ambous paroisse
St Jaqui de la Ville de mant diocese de Nabre
regnant Louis par la grace de Dieu Roy de France
et de Navarre par devant nous no.re Royal le
Temoins cy nommés, a homme Le glaire de
Dieu Mariage a été traitté entre pierre guiyes
menager fils legitime et naturel de feu Jean
guiyes et de marie prunnes mariés menager
du Village d'ambous d'une part, et de feu anne
carles fille legitime et naturelle d'antoine carles
menager et de marie prunes mariés du d.t mant
Tous au.t diocese de Nabre d'autre part, et cest
sous les pactes et conditions suivantes, la premiere
Lesd.t parties procedant chacun ledt guiyes
du consentement de sad.t mere et de ses autres
parents et amis icy presents et assemblés et
Lad.t Susanne Carles du consentement de sond.t
pere et autres parents et amis aussy presents

1.ere page

Décès de Suzanne Carles – 3 juin 1769

Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Nant.

L'an mil sept cent soixante neuf, et le troisième jour du mois de Juin, a été ensevelie dans le cimetière St. Jacques Suzanne Carles, fille d'Antoine Carles, épouze de Guieysse d'Ambouls, âgée d'environ vingt-huit ans, décédée le jour d'hier après avoir recu tous les sacrements ; Présents à la sépulture, M. Rey, chapelain et M. Bouty, vicaire de la Liquisse. Mazel, sacristain et Mr. le curé de Nant absents. Bessière, Rey prêtre, Bouty prêtre, signés au registre.

Pour copie conforme, mairie de Nant

Département de L'Aveyron
Arrondissement de Millau
Commune de Nant

Décès de Susanne Carles

Délivré à titre de simple renseignement

Extrait des Registres de l'Etat-Civil de la Commune de Nant

L'an mil sept cent soixante neuf et le troisième jour du mois de juin, a été ensevelie dans le cimetière St Jacques Susanne Carles, fille d'Antoine Carles épouse de Guieysse d'Ambouls, âgée d'environ vingt-huit ans, décédée le jour d'hier après avoir reçu tous les sacrements, présents à la sépulture Mr Rey chapelain et Mr Bouty, vicaire de la Liquisse. Mazel sacristain et Mr le Curé de Nant absents.

Bessière, Rey pte, Bouty prêtres signés au Registre

Pour copie conforme

MAIRIE DE NANT

Décès de Pierre Guieysse - février 1794

Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Nant.

Aujourd'hui treize pluviose, an deux de la république française, à deux heures après midi, par devant moy Jean-François Mazerand, membre du conseil général de la commune de Nant, département de l'Aveyron, elu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune citoyen Jean-Pierre Randon, fabriquant de bas habitant du dit Nant, lequel assisté de Jean-Antoine Courtines, maitre bastier âgé de trente ans et de Antoine Dur, maitre chapellier, âgé de vingt huit ans, le premier gendre de Pierre Guiesse d'Ambouls a déclaré à moy officier public soussigné que le dit Pierre Guiesse est mort dans sa maison âgé d'environ soixante dix ans ; d'après cette déclaration, je me suis transporté au lieu de son domicile, je me suis assuré du décès du dit Pierre Guiesse et j'en ai dressé le présent acte que le dit Jean-Pierre Randon et courtines a signé, non le dit Dur, de ce requis a dit ne savoir ;

Fait en la maison commune du dit Nant, les jours mois et an ci dessus.

Randon, Courtines, Mazerand officier public, signés au registre.

Pour copie conforme, mairie de Nant.

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Commune de Nant
Décès de Pierre Guieysse
Délivré à titre de simple renseignement
(février 1794)

Extrait des Registres de l'Etat-Civil de la Commune de Nant

Aujourd'hui treize pluviose an deux de la République Française à deux heures après midi par devant moy Jean François Mazerand, membre du Conseil Général de la Commune de Nant département de l'Aveyron elu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison Commune citoyen Jean Pierre Randon fabrq.t de bas habitant dud Nant, lequel assisté de Jean Antoine Courtines m.tre Bastier âgé de trente ans et de Antoine Dur m.tre chapellier âgé de vingt huit ans, le premier gendre de Pierre Guiesse d'Ambouls a déclaré à moy officier public soussigné que le Pierre Guiesse est mort dans sa maison âgé d'environ soixante dix ans d'après cette déclaration je me suis transporté au lieu de son domicile je me suis assuré du décès dud Pierre Guiesse et j'en ai dressé le présent acte que le d.t Jean Pierre Randon et courtines a signé non le Dur de ce requis a dit ne savoir fait en la maison Commune dud Nant les jour mois et an ci dessus.

Randon, Courtines, Mazerand officier public, signés au Registre

Pour copie conforme

MAIRIE DE NANT (AVEYRON)

Décès de Jean Guieysse - 1813

Département de Tarn et Garonne, arrondissement de Montauban,
Commune de St. Antonin.

Nous, maire de St. Antonin, certifions que les nommés Elizabeth Guieysse épouse du sieur Joseph Caissac, cordonnier, et Marguerite Guyesse, épouse d'alexis Cabarès, cultivateur, la première demeurant à St. Antonin, et l'autre dans la commune de Caylux, département de Tarn et Garonne, sont les seuls enfans qu'a laissé aprés son décès le nommé Jean Guyesse, chapelier.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat.

Fait à St. Antonin, le 30 mai 1813.

Je soussigné époux de Elizabeth Guieysse reconnois avoir recu de Pierre Randon, époux de Suzanne Guieysse, la somme de trente francs tournois pour le legat fait à ma femme par jean-antoine Guieysse son oncle par testament au rapport de Bruierie notaire le 29 avril 1787, dont quittance finalle sans reserve. Nant le 15 juin 1813.

Approuve ci dessus, Caissac.

Mariage de Pierre Guieysse et Marie Jeanne Renée le Gallic de Kerizouët

Le trente messidor an huit de la république française, à la maison commune à Lorient dans la salle basse destinée à la réunion des citoyens, devant nous président de l'administration municipale, en présence des autres membres de l'administration et du secrétaire,

se sont présentés Pierre Guieysse, capitaine commandant de frégate, né le quinze février mil sept cent soixante six en la commune de Nant, département de l'Aveyron, du mariage de Pierre Guieysse et de Suzanne Carles décédés, d'une part, et Marie Jeanne Renée le Gallic née en cette commune le huit avril mil sept cent soixante dix neuf, et a été nommée le vingt quatre juin suivant, du mariage de Louis François le Gallic Kizouët, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Lorient et de Jeanne Françoise Charlotte Elliot présente et consentante d'autre part,

assistés de Jean Joseph Michel Lavaud, lieutenant de vaisseau, âgé de quarante un ans, de Joseph Marie Geffroy, notaire public âgé de soixante cinq ans, de Charles Louis Poussin, homme de loi âgé de cinquante ans, lesquels ont déclarés n'être parents ni alliés des époux, et de Hyacinthe Gabriel le Gallic Kizouët, lieutenant d'artillerie de marine âgé de vingt trois ans, frère germain de l'épouse. Tous les comparants sont domiciliés en cette commune, excepté Poussin qui l'est de celle de Vannes en ce département.

Nous avons donné lecture publique des actes de naissance des époux ainsi que de la publication düement faicte et affichée en cette commune le vingt sept de ce mois sans opposition.

Lesdits Pierre Guieysse et Marie Jeanne Renée le Gallic ont individuellement à haute et intelligible voix dans les termes de la loi declaré se prendre en mariage, en conséquence nous avons de suite prononcé au nom de la loi qu'ils étaient unis en mariage, dont acte sous les seings de tous lesdits comparants de nous et du secrétaire.

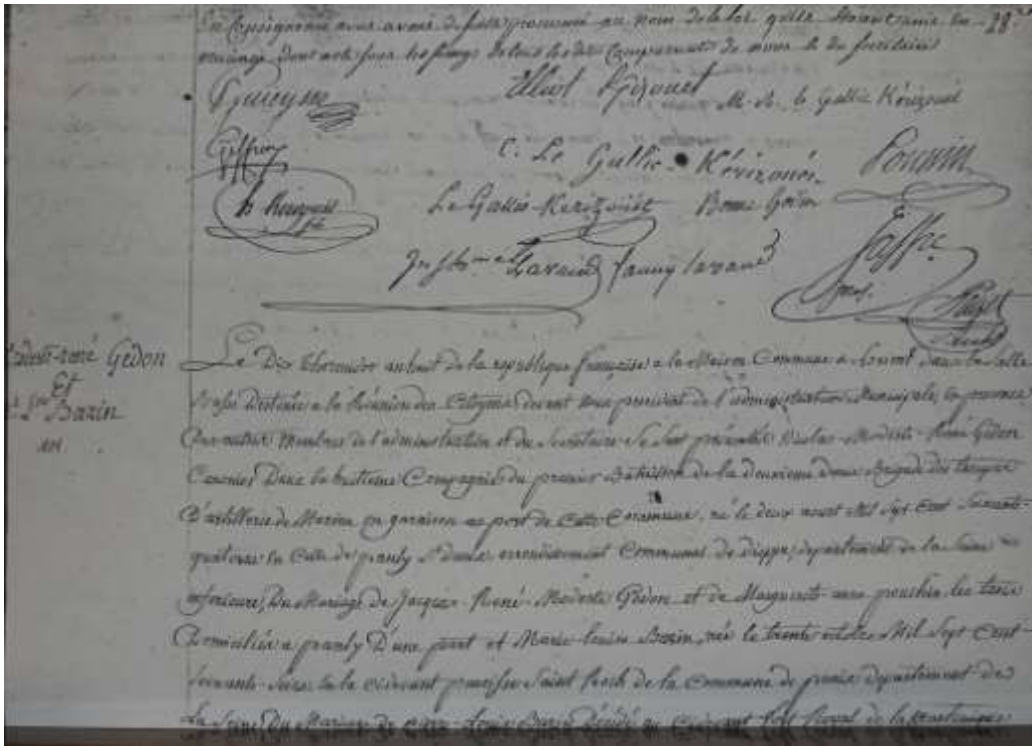

Contrat du mariage de Pierre Guieysse et Marie Renée le Gallic

Au nom de la république française, salut, scavoir faisons que par devant les notaires public du département du Morbihan à la résidence de Lorient, soussignés et patentés, furent présent citoyen Pierre Guieysse, capitaine des frégates de la république, fils majeur de Pierre et de Suzanne Carles, originaire de Nant, département de l'Aveyron, et citoyenne Marie Renée le Gallic, fille de citoyen Louis François le Gallic Kerizouët, président du tribunal civil de l'arrondissement de Lorient et de citoyenne Jeanne Françoise Charlotte Elliot, dont elle est assistée et authorisée, demeurant tous en cette commune d'une et d'autre part.

Entre lesquels comparants, de l'avis de leurs parents et amis, comment ont été arrestés les clauses et conditions de leur mariage, ainsi qu'il suit :

Art 1er

La communauté de biens aura lieu entre les futurs époux du jour de leur mariage, dérogeant à cet effet à toutes lois et coutumes, et contraires même à celle de la cidevant Bretagne, loi actuellement en vigueur dans ses dispositions non abrogées et au désir de laquelle au surplus, ladite communauté sera régie et gouvernée, leur intention étant de fixer leur domicile en cette commune de Lorient, encore bien que dans sa suite ils s'établissent ailleurs et fissent des acquisitions en pays de lois et coutumes contraires, chacun desdits époux payant sur son propre bien ses dettes créées antérieurement au dit mariage.

Art 2

A été déclaré par ledit futur époux, jouissant de tout ses droits, qu'il a actuellement à lui appartenant, outre ses immeubles et un crédit provenant en partie de la vente d'autres immeubles, une propriété mobilière de la valeur de quarante cinq mille francs, tant en numéraire que marchandises et crédits mobiliers, dont il consent que la

somme de quarante mille francs entre dans la communauté, voulant que le surplus en ce qui ne se trouve pas déjà tenir nature d'immeubles soit réputé tel, et son propre patrimoine réversible à lui et aux siens de sa ligne, sans pouvoir en aucun cas tomber en succession mobilière, ce qui a été reconnu par sa future épouse et ses dits père et mère.

Art 3

Le futur époux prend la dite future épouse avec ses droits consistant quant à présent en hardes, nippes, bijoux, linges et autres effets à son usage.

Promettent et s'obligent ses père et mère de faire et fournir à leur dite fille une rente de mille francs nette et quitte de toutes charges et retenues quelconques, payable au premier vendémiaire de chaque année, de laquelle rente non raportable en aucun cas ils déclarent lui faire assiette par hypothèque et assignat spécial sur deux métairies leur appartenants situées au lieu de Kvéléant en la commune de Caudan, canton de Pontscorff, près Lorient, susdit département du Morbihan ;

ils s'engagent de plus à fournir aux dits futurs époux, à leurs enfants et à un domestique à leur service, la pension à leur table et logement chez eux pendant le temps qu'il pourra convenir réciproquement à tous de demeurer et vivre ensemble ou jusqu'au terme que les futurs époux préféreraient de se retirer à leur ménage particulier, parcequ'aussi pendant leur habitation commune, la susdite rente de mille francs ne sera point exigible par les futurs époux, et que dans le cas d'absence du futur époux, elle ne sera exigible que pour moitié, par la dite future épouse, durant la dite absence.

Art 4

En cas de prédécès du futur époux ou de dissolution de la communauté par séparation de biens ou par cause de divorce, la future épouse, soit qu'elle accepte la communauté ou qu'elle y renonce, aura par prélèvement :

1ent pour son trousseau, la somme de deux mille francs à laquelle il demeure fixé par le présent.

2ent celle de mille francs pour habits de deuil.

3ent la somme de trois mille francs en nature de préciput.

Lesquelles sommes forment ensemble celle de six mille francs qui sera par elle prélevée hors part, par préférence à tout créanciers de la communauté, et sans préjudice au surplus du partage égal d'icelle, en cas d'acceptation d'abord en hardes, linges, bijoux et autres effets à son choix, au prix de l'estimation qui en sera faite par l'inventaire de la communauté, et sans crûe ou parisis et en cas d'insuffisance, sur l'argent comptant, ou les crédits mobiliers en dépendant.

Art 5

Dans le cas de prédécès de la future épouse ou de dissolution de la communauté par cause de séparation de biens ou de divorce le futur époux prendra aussi hors part (le partage au surplus égal de la ditte communauté) toutes les hardes, nippes, linges, bijoux, armes, bibliothèque et autres effets à son usage et tels autres meubles et effets à son choix, également au prix de leur estimation sans que néanmoins le tout puisse excéder la somme de trois mille francs.

Art 6

La future épouse, en cas de survie, jouira de l'usufruit de la moitié des biens immeubles et tous autres réputés tels et appartenant à la succession de son époux.

Art 7

Il est convenu que dans le cas ou par l'effet de la disposition de l'article soixante neuf de la loi du dix sept nivose an deux de la république, l'époux survivant devint héritier du dernier des enfants nés de leur mariage ou des descendants desdits enfants,

les biens immeubles de l'époux prédécédé existant lors de son décès et lui advenus par succession, donations et de toute autre manière que par acquisition faites pendant la communauté, même ceux tant meubles qu'immeubles qu'auraient recueillis les enfants, du chef de l'époux prédécédé depuis son décès, et dont il sera fait à cette fin, le cas advenant, bon et loyal inventaire par l'époux survivant, retourneront, à l'époque du décès du dernier des enfants ou descendant d'eux, et non auparavant, aux héritiers de l'époux prédécédé ; renoncant lesdits futurs époux, dans ce cas prévu, à recueillir dans la succession de leurs enfants ou descendants d'eux, les biens leurs provenant du chef de l'époux prédécédé autres que ceux qui auront fait partie de leur communauté, dérogeant aussi, quant à ce, à toutes lois et coutumes à ce contraires.

Art 8

En considération des sentiments de l'affection réciproque desdits futurs époux l'un pour l'autre, et qui a décidé leur union, profitant de la liberté que leur donne l'article treize de la susdite loi du dix sept nivose an deux, de s'avantager et d'assurer et améliorer le sort du survivant, ils déclarent se faire, comme en effet ils se font, par ces présentes, le premier au dernier mourant, ce acceptant, donation de la totalité des biens meubles et immeubles qui se trouveraient dans leur communauté, dans lesquels cependant, n'entreront les biens immeubles ou réputés tels dont jouissent actuellement les futurs époux, ou qui leur échoiront à l'avenir, par succession ou donations privatives à l'un d'eux, sous les restrictions néanmoins suivantes :

1ent que dans le cas d'existence d'enfant mâle de leur union, ou de descendant desdits enfants, la présente donation sera, suivant le veu de la loi précitée, exprimé au susdit article treize d'icelle, réductible à sa moitié par usufruit du revenu de tous les biens meubles et immeubles délaissés par l'époux prédécédé et appartenant à la succession.

2ent que la présente donation demeurera nulle et comme non avenue dans le cas de dissolution de la communauté des futurs époux, par séparations de biens, ou pour cause de divorce.

Au moyen de laquelle donation mutuelle, que ledit futur époux s'oblige de faire revêtir de toutes les formes voulues par les lois, dans le délai prescrit par elles, et sous les seules restrictions y faites, les stipulations portées aux articles quatre, cinq et six des présentes, deviennent inutiles et comme non avenues, ces stipulations ne pouvant avoir leur effet que dans les cas prévus qui annuleraient la présente donation, ou dans celui de renonciation à icelle par le donataire survivant, auquel cas lesdits articles et toutes les autres clauses et conditions du présent contrat de mariage auraient leur pleine et entière exécution.

Ainsi voulu et consenti après lecture.

Fait et passé à Lorient en la demeure des citoyen et citoyenne Kerizouët ; Mandons que ces présentes soyent mises à exécution par qui il appartiendra, ce jour vingt huit messidor an huit.

Et ont signés ensemble leurs parents et amis respectifs la minute des présentes, enregistrée à Lorient le vingt neuf messidor an huit pour deux cent soixante dix huit francs trente centimes, pour deux droits dixième compris par Charil qui a averti de faire insinuation et demeurée à Geffroy, notaire soussigné.

Décès de Pierre Guieysse – 23 février 1753

L'an mil sept cent cinquante trois, le vingt cinq février, à dix heures du matin, par devant nous, Jean Marie Jehanno, chevalier de la légion d'honneur, adjoint à la mairie de Lorient, faisant les fonctions d'officier de l'état civil en vertu de délégation spéciale de Mr. Le maire ; sont comparus Achille Sevene, âgé de cinquante huit ans, chevalier de la légion d'honneur, commissaire rapporteur près les tribunaux maritimes au port de Lorient, et Eugène Victor Joseph le Long, âgé de soixante douze ans ; les deux domiciliés en cette commune et amis du décédé.

Lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier, à quatre heure et demi du soir, Pierre Guieysse, capitaine de frégate en retraite, chevalier de la légion d'honneur, né en la commune de Nant (Aveyron) le quinze février, mil sept cent soixante six, domicilié à Lorient, fils de feu Pierre Guieysse et Suzanne Carles, propriétaire, marié en cette commune le trente messidor, an huit, à Marie Jeanne Renée le Gallic-Kizouët, rentière, est décédé en cette ville, rue de la marine, en sa maison, ainsi que nous nous en sommes assuré.

Dont acte que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Les Guieysse, une famille lorientaise de polytechniciens et d'hommes politiques: du radical socialisme au nationalisme breton

I. Le capitaine de frégate Pierre Guieysse (1766-1853)

Famille originaire de la partie catholique des Cévennes, les Guieysse sont devenus bretons à la fin du XVIIIème siècle par le mariage à Lorient le 18 juillet 1800 du capitaine de frégate Pierre Guieysse (Nant - Aveyron), 15 février 1766 - Lorient, 24 février 1853) avec Marie Jeanne Renée Le Gallic de Kerizouët. Cette dernière était la fille d'un personnage lorientais, Louis François Le Gallic de Kerizouët, membre de la loge maçonnique « La Parfaite Union » avant la Révolution, qui fut fondateur du Club de Lorient en septembre 1790, président du tribunal civil de Lorient pendant près de trente ans, avant de devenir député du Morbihan en 1816, où il siégea au centre gauche, votant cependant avec les royalistes modérés (1).

Quant à Pierre Guieysse, le fondateur de la dynastie, il passe de la marine de commerce à la marine nationale en 1790. Lieutenant de vaisseau le 24 juin 1794, il commande la frégate *La Méduse* puis l'aviso *L'Enfant Prodigue* (2). Promu capitaine de frégate le 18 décembre 1799, il doit son fait d'armes le plus remarquable au fait d'avoir transporté les « terroristes jacobins » détenus après l'attentat de la rue Saint-Nicaise contre le Premier Consul (24 décembre 1800). Les véritables auteurs étaient des royalistes mais Bonaparte profita de cette occasion pour expatrier ces anciens «terroristes » devenus indésirables pour lui.

Parti de Nantes le 13 avril 1801 sur la frégate *La Chiffonne,* vaisseau fout neuf spécialement aménagé pour ce transport, le commandant Guieysse est immédiatement touché par le dénuement de ses détenus dont la plupart « étaient, écrira-t-il, dans le plus grand besoin de hardes et autres objets pour entreprendre la mer. Le plus grand nombre étant sans moyen, je fis distribuer quelques vêtements aux plus nécessiteux ». Par mesure de sécurité, il ne prend connaissance de sa destination qu'en dehors des eaux territoriales, à hauteur du Cap Finistère, pointe extrême de la péninsule ibérique. Muni des instructions secrètes du ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte, il sait qu'il lui faut naviguer jusqu'à l'île Mahé, la plus grande des îles Seychelles. Toujours attentif à ses prisonniers, il ne ménage rien « pour que leur logement reçoive le plus d'air possible », et en pleine mer, il les autorise à monter sur le pont. Peu d'incidents pendant la traversée, pas même avec les septembriseurs, ni avec le général Rossignol qui combattit avec tant d'acharnement les Vendéens. Un jour, dans le canal de Mozambique, on rencontre un vaisseau anglais qui, au premier coup de canon tiré par *La Chiffonne,* amène son pavillon et manœuvre de façon à venir l'élonger. « La mer était furieusement agitée et le vent soufflait avec une telle violence... qu'on ne put éviter l'abordage», écrit le commandant Guieysse. Le choc endommage gravement la frégate mais en trois heures, Guieysse improvise une mâture de fortune et se met à poursuivre l'ennemi. Dans la soirée, il le rejoint et de nouveau s'en rend maître. Résultat du butin: « des riches produits de l'Inde et des espèces qui se montent à près de quatre millions de francs » (3).

Le 11 juillet 1801, après quatre-vingt-neuf jours de traversée, il aperçoit une tache sombre à l'horizon: c'est Mahé, île rocheuse et quasi désertique peuplée d'environ soixante-sept Blancs et de près de trois mille Noirs, esclaves pour la plupart. Guieysse présente les instructions du Premier Consul au gouverneur de l'île. Bonaparte a décidé que les autorités de Mahé devront procurer aux prisonniers « les moyens de pourvoir à leur existence par le travail en leur assignant des terrains et en leur fournissant les instruments aratoires et les objets de première nécessité ». Il ordonne en outre de leur assurer « une existence tranquille qui leur fit oublier leurs principes et les engageât à réparer leur conduite passée ». Avec beaucoup de diplomatie, Guieysse réussit à négocier leur débarquement parce qu'en réalité, Mahé n'appartient plus à la France... depuis six ans ! Les Anglais, Maîtres des mers, s'en sont emparés et ont signé une capitulation avec le gouverneur. L'archipel des

Seychelles est déclaré neutre depuis cette date et le port de Mahé reconnu port-franc. Bonaparte n'en a tenu aucun compte. Les déportés se trouvent donc libres de retourner en Europe !

Comble de malchance pour Guieysse : La *Chiffonne* est sur le point de reprendre la mer le 20 août 1801 quand, à huit heures du matin, une frégate anglaise armée de cinquante canons ouvre un feu foudroyant. Guieysse, après une courageuse riposte, comprend que sa frégate en partie désarmée ne peut soutenir la lutte. Il essaie de l'échouer à la côte, sans succès. Trente-cinq de ses hommes sont tués et cinquante autres blessés. Il amène son pavillon. Le combat n'a pas duré une demi-heure. Trois jours plus tard, les Anglais victorieux remorquent *La Chiffonne* capturée et ramènent prisonniers Guieysse et son équipage. La France échangera la liberté du capitaine de frégate contre un commandant portugais capturé au large du Brésil. Guieysse reviendra en France et sera jugé comme tout officier qui perd son navire. Après d'autres commandements, il démissionne en 1807 à la suite d'une ophtalmie qui le menace de cécité complète et vient prendre sa retraite en 1815 à Lorient près de son beau-père. Doté d'une fortune personnelle de cinq mille francs en 1826 (évaluée en revenus), il accepte cette année-là avec douze autres familles notables, d'avancer à la mairie de Lorient les cent mille francs nécessaires à l'agrandissement du collège. La même année, il est proposé pour devenir conseiller général du Morbihan mais il n'obtiendra qu'un poste de conseiller d'arrondissement le 18 janvier l831 (4). Le commandant Pierre Guieysse laissera deux enfants : le commissaire général de la marine Pierre *Eugène* Guieysse (1803-1870) et le directeur général des constructions navales Pierre *Armand* Guieysse (1810-1891).

Pierre Guieysse

II. Le commissaire général de la marine Eugène Guieysse (1803-1870), artiste peintre et ami de Brizeux

Le fils ainé, Eugène Guieysse, voit le jour à Lorient le 22 juillet 1803, deux mois avant celui qui devait devenir son ami intime, le poète Auguste Brizeux. Leurs parents sont si proches qu'aux moments des épreuves de conscription de leurs rejetons, ils signent un contrat destiné à constituer une bourse pour payer un remplaçant éventuel. Effectivement, c'est le jeune Eugène Guieysse qui tire le mauvais numéro et qui bénéficie du remplaçant prévu (5). Les modalités terminées, Eugène rejoint Paris et débute ses études de droit en même temps que Brizeux. Ils prennent une chambre dans le même quartier et c'est l'époque où ils se rencontrent quotidiennement. Un vendredi de décembre 1823, Brizeux écrit un billet qu'il signe « le gastronome sans argent » :

Demain matin, si la sainte paresse
Ne vous tient pas trop tard entre deux draps,
Passez chez moi, mon cher seigneur Guieysse,
Un déjeuner, me direz-vous ? Non pas
Diable ! Tant pis ! Pourquoi donc ? Laissez faire.
Mais, dès le jour, prenez un pantalon,
Vos flûtes comme à l'ordinaire
Et je vous garde, aimable amphitryon,
Sans qu'il m'en coûte un sous, J'espère,
Oui, je vous garde un plat de ma façon (6).

Si Brizeux se lance dans la poésie, Guieysse délaisse pour un temps crayons et pinceaux pour suivre assidûment ses cours de droit. Le « tendre et pieux artiste » comme l'appelle Brizeux est admis en 1826 dans le corps du commissariat de la marine. En 1834, il épouse à Brest la rennaise Herminie Marie Suzanne Vaneau. Celle qu'il appellera affectueusement son « Hermione » est la sœur de Louis Vaneau, l'élève de l'Ecole polytechnique tué à la caserne de Babylone en juillet 1830 au lendemain des ordonnances de Charles X (7).

Les années 1830 marquent une activité fébrile pour Eugène Guieysse: on le trouve à Brest en 1831 avec Louis Rousseau, le fondateur de Ker Emma en Tréflez, où il s'éprend sérieusement de la nouvelle doctrine saint-simonienne , en 1836, il adhère à la société philotechnique de Lorient qui réunit les artistes et où il retrouve le peintre Penguilly l'Haridon et le poète Ernest Boyer, le demi-frère de Brizeux ; en 1844, Guieysse accepte d'être le correspondant pour le Morbihan de la classe d'archéologie de l'Association bretonne (8).

Mais c'est toujours Brizeux qui occupe la première place au point de vue artistique. Le 25 août 1832, le poète écrit: « Mon cher ami, voici un an qu'à cette époque vous étiez à Paris ; depuis ce temps nous sommes restés sans nous écrire (c'est là notre mauvaise habitude), mais non, j'en suis sûr, sans penser souvent l'un à l'autre. Déjà nous avions fait ainsi durant des années, et pourtant, nous nous retrouvâmes tels que nous nous étions quittés ; nous avons vieilli séparément mais dans une tacite correspondance d'âme et de souvenirs. Notre amitié, mon cher Guieysse, est grave et tendre tout à la fois ; elle est solide. Vous savez peut-être, mon ami, que sous le titre de *Marie,* j'ai publié le livre dont nous lûmes quelque chose. J'avais tant de gens indifférents pour moi, à qui, par convenance, il fallait donner un volume que j'en ai manqué pour mes amis. A présent, je vous écris de la Bretagne ; je ne sais pourquoi je la quitterais pour Paris et pourtant je ne sais pourquoi je resterais ici. A tout hasard, je veux me procurer un sujet d'occupation, et vous le dirais-je ? Malgré mes désirs de m'en tenir à *Marie,* la poésie me tient au cœur. Si elle m'a perdu, elle m'a consolé ».

Effectivement, la parution de *Marie* est un succès suivi rapidement d'une deuxième édition. Aussi, en août 1837, Brizeux propose-t-il de donner à son recueil un attrait nouveau. Il veut inclure des dessins qui aideraient le lecteur à les replacer dans leur cadre originel. C'est tout naturellement qu'il se tourne vers Eugène Guieysse: « J'arrive à vous et vous demande compte de vos occupations.

Etes-vous toujours zélé antiquaire et dessinateur ? Dieu le veuille, car je vous envoie un voyage à faire, celui que nous devions faire ensemble et que je regretterai toute ma vie. Ma consolation sera de voir vos dessins. Voici donc, cher artiste, un guide très détaillé des vues à prendre. Un jour heureux pour moi sera celui où je recevrai vos vignettes ; elles sont déjà promises à Tony Johannot pour l'édition définitive de *Marie ;* travaillez donc pour votre ami et pour la Bretagne. Avant peu, vous recevrez un fort bel air de Berlioz sur les derniers vers du livre dont je vous fais collaborateur. Vous l'offrirez à votre femme qui, je m'en souviens, aime cette musique et la fait aimer » (9).

Quelques jours plus tard, Guieysse reçoit l'itinéraire à suivre: « Voici, mon cher Eugène, un plan et itinéraire détaillé d'Harz' Anaw. Si, comme je le désire, vous êtes bien remis de votre fièvre, vous pourrez sans crainte de vous égarer, accomplir ce pèlerinage d'artiste et d'ami ; puisse ce bon exercice achever votre guérison! Je vous accompagne de cœur. A vous ». Confident rêvé des aspirations et des goûts du poète, Guieysse doté d'un fin tempérament d'artiste est toujours prêt à crayonner avec bonheur les paysages bretons que Brizeux aspire à dépeindre littérairement. Mais, occupé par ses responsabilités professionnelles, il tarde souvent à rendre les copies.

Fin juin 1838, Brizeux insiste délicatement: « Immédiatement, n'est-ce pas, vous vous attendez à une question sur les dessins tant désirés. Ils le sont en effet, mon cher ami, puisqu'ils me rappellent des lieux que j'aime tant et je les recevrai avec un vif plaisir, mais s'ils ne vous donnent aucune fatigue et ne coûtent rien à votre santé ! Pour vous guider, je vous dis ici que Arzanno doit se prononcer: *Harz-ann-naou* (naou, vallée, se dit comme daou, deux), *Près-de-la-vallée.* C'est le cher Kerdrel qui a enfin mis le doigt sur cette heureuse décomposition du mot; elle est conforme à la topographie et à la prononciation des habitants. Je réponds de tout mon cœur à votre souhait de m'avoir durant cette excursion. En vérité, cette année, comme l'année dernière, il a tenu à bien peu que je prisse la voiture. Mais voilà de nouveaux déplacements, c'est-à-dire encore du temps dissipé; voilà de nouveau lieux à voir, c'est-à-dire de nouvelles choses à rendre. N'est-il pas plus sage de rester dans la perspective où je suis maintenant placé et d'en finir ? D'ailleurs mon âme est ici comme un fruit de la terre natale que je n'ai qu'à presser. Pour vous aussi, mon cher Guieysse, elle est pleine des meilleurs sentiments. Faites les agréer à votre femme » (10).

Enfin Guieysse fait parvenir ses dessins : l'église et le presbytère d'Arzanno, le Pont Kerlô, le pont du Roc'h, la maison de Marie. Aussitôt, Brizeux lui répond: « Voici, mon ami, un nouveau chant breton, *Paôtred Plô-meur ;* vous en avez eu le texte français dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes.* C'est, je crois, un des touchants épisodes de l'histoire de Bretagne sous l'Empire. J'espère que ce souvenir ira au cœur de nos paysans. Quant à vous, mon cher Guieysse, je n'espère nullement par ses vers bretons ou français, payer vos beaux et élégants dessins. Votre Pont-Kerlô est un véritable tableau auquel il ne manque que la couleur. J'en dis autant du *Pont-du-Roch.* De simples croquis, voilà tout ce que je demandais, et vous m'envoyez des dessins très achevés ! Dauzat, votre ancien ami, et qui vous devait écrire, a pu vous parler de l'éloge que je lui ai fait de votre envoi ; mais vous n'en resterez point là, si, du moins, tout au courant de mes habitudes, vous comprenez le silence d'un ami. Croyez que vous n'en avez pas de meilleur; moi, mon cher Guieysse, je ne m'en sais pas de plus sincère que vous et je ne vous demande nulle assurance de vos sentiments, bien que je me plaise à vous en envoyer. On vous espérait voir ici avec votre femme au commencement du printemps. Je m'en réjouissais et me dispensais par-là de vous écrire : qui donc a renversé vos plans ? » (11).

Mais, en définitive, l'édition illustrée de *Marie* ne paraît pas. Elle est remplacée en 1840 par une troisième édition qui diffère peu de la seconde mais elle est cependant enrichie d'un poème dédiée à Eugène, intitulée *Le Paysagiste :*

Ainsi, vos yeux ont vu la terre de Marie.
Vos pas du double fleuve ont foulé la prairie ;
Et leur taillis bordé de bois vert et de houx,
Berceau de poésie, a murmuré sur vous !

Cher Eugène, merci ! Votre pèlerinage
De tout ce que j'aimais m'a rapporté l'image :
La maison du curé, l'église, le manoir
Ce que voyait mon cœur, mes yeux le peuvent voir,
Et d'ici, je rends grâce à vos crayons noirâtres,
La terreur, dîtes-vous, des enfants et des pâtres.

Et Brizeux d'ironiser sur la crainte superstitieuse des paysans d'Arzanno envers cet inconnu - Guieysse - venu dessiner dans leur paroisse :

D'étranges bruits couraient dans toute la commune
Voici : depuis deux jours un homme en veste brune,
Un monsieur inconnu, son cahier à la main,
S'en allait griffonnant, de chemin en chemin ;
Au bourg, on l'avait vu dans un coin du cimetière
Dessiner le clocher et les deux croix de pierre,(...)

Çà, que voulait cet homme avec tous ses mystères ?
Ce savant venait-il pour mesurer les terres ?
Ou ne voulait-il pas emporter, ce sorcier,
Les champs et les maisons couchés sur son papier ?
Mon ami, c'était vous ! Tenace et pieux artiste
Vous dessiniez ces lieux où par l'âme j'existe... ».

Malgré ses occupations, son amitié pour Brizeux reste intacte comme le prouve ce courrier parmi tant d'autres, ici celui du 19 septembre 1842 : « Que je suis aise, mon cher Brizeux, de vous savoir en route pour la Bretagne ! Vous voilà sur le chemin ! Ce n'est pas sans peine, depuis dix mois que vous annoncez votre arrivée. Oui mon cher ami, vous avez raison : tels nous nous sommes quittés, tels nous nous retrouverons et notre amitié est à l'abri d'un peu de négligence dans ma correspondance ; au reste je vous eusse écrit pour vous parler des *Ternaires,* si de jour en jour vous n'aviez été attendu ici et j'aimerais bien mieux en causer tout de bon avec vous. Je les ai lus, lus, lus, relus, une vraie perle fine et ceci sans camaraderie. Soyez convaincu, mon ami, que Mme Guieysse et moi nous sommes de vrais appréciateurs de ce que vous faites et que nous savons savourer tout le parfum de pure poésie qui s'en exhale. Nous en avons de bien douces heures avec votre petit livre. Et maintenant, quand serez-vous à Lorient ? Combien de temps y resterez-vous ? Quels sont vos projets pour l'hiver ? Question probablement destinée à rester sans réponse car vous n'en savez peut-être rien, Monsieur l'Indécis. Et cependant si vous venez en Bretagne pour achever vos *Bretons,* vous ferez acte de lâcheté si vous partez sans les terminer. Il ne faut plus reculer. Si vous tardez, l'unité d'harmonie manquera à votre œuvre. Je vous ai prié de garder la dernière lettre que je vous écrivais à ce sujet. Elle était un peu dure mais renfermait les vérités que le désire bien vous avoir un peu touché l'âme » (12).

Parti à Rome en mai 1844, Brizeux, triste et solitaire, se console de son isolement en écrivant à Guieysse : « Ce qui est certain, mon cher ami, c'est que je ne vois pas une belle chose que je ne vous regrette. Je dis vous et votre femme, car je ne vous sépare plus. C'est là, mon cher ami, ce qui jusqu'au dernier jour assure notre amitié. D'ordinaire, un ami marié, un ami perdu; et vous au

contraire je vous ai trouvé tel que devant, meilleur peut-être. N'est-ce pas un éloge pour tous deux ? Aussi tous deux je vous regrette et je vous désire. Depuis deux longs mois que je suis à Rome, j'ai vécu de la vie la plus solitaire ; cet isolement eût dû profiter au travail, si le travail ne demandait une certaine excitation. Cependant, mon cher Guieysse, je n'encourrai pas vos reproches. Pour la fin de décembre, tout sera terminé, de sorte qu'au premier janvier, je pourrai être sous presse. C'est surtout pendant mon travail que je reviens à vous, à votre goût sûr, à vos sages avis. Je me dis : serait-il content ? Et je me figure être au coin de votre feu ou au bois du Teir ou à Kervéléan. O mon cher Guieysse, je fais comme tout le monde, je vous aime bien. A vous de tout cœur » (l 3).

A peu près à la même époque, un autre ami de Guieysse, le peintre brestois Auguste-Etienne Mayer (1805-1890) est envoyé en 1830 en « mission d'art » en Orient comme secrétaire du baron Taylor (1789-1879) qui rapporte d'Egypte l'obélisque de Louxor qui orne aujourd'hui la place de la Concorde. Taylor a par ailleurs commencé dès 1820 ses *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (14). Parmi les vingt volumes grand in-folio que comprend la collection des *Voyages,* deux tomes sont consacrés à la Bretagne. Dans le premier, consacré au Morbihan (1845), Guieysse dessine grâce à Mayer l'une des lithographies consacré au site de Carnac. Le deuxième volume, qui parait deux ans plus tard, évoque le Finistère: Guieysse y apporte son talent en fournissant de nombreuses reproductions. Taylor, on le sait, qualifiera Guieysse de « savant de la province » (15).

Nommé en août 1846 commissaire de la marine, Guieysse est muté à Brest le 15 septembre, mais regrette toujours de ne pas rencontrer suffisamment Brizeux qui lui écrit le 27 avril 1852 : «Mon cher ami, toutes les raisons que vous donnez de votre silence sont détestables ;vous en aviez cependant une toute connue et que moi je ne pouvais pas repousser, c'était de me dire : je suis un grand paresseux! Et la seule bonne. Quant à notre paresse mutuelle, n'en parlons plus, c'est chose convenue comme notre vieille et inébranlable amitié, ou pour mieux dire, ce que votre fils aîné comprendra aussi *: Non amici, fratres ; non sanguine, corde.* Cher ami, à votre chère femme, à vos enfants, et à vous, mille affections » (16).

L'amitié que Guieysse porte à Brizeux se manifeste au-delà de la mort du poète. Ce sont Guieysse et Ernest Boyer (17) qui font revenir à Lorient la dépouille de l'écrivain et réalisent le vœu que ce dernier formulait peu de temps avant de mourir: « Vous mettrez sur ma tombe un chêne sombre... ». C'est Guieysse lui-même qui choisira dans sa pépinière de Kervéléan un jeune chêne qui ira ombrager la tombe du poète au cimetière de Carnel (18). Eugène Guieysse mourra en août 1870, laissant plusieurs enfants parmi lesquels le docteur *Eugène* Louis Marie Guieysse, né à Brest le 5 février 1835, qui habitait à la fin du XIXème à Saint-Prix (Val d'Oise) la maison de l'auteur dramatique et académicien Michel Sedaine (1719-1797), auquel il consacrera une biographie préfacée par Michel Bréal et parue chez Flammarion en 1907: *Sedaine, ses protecteurs et ses amis.* Son épouse y créera en 1906 une maison de convalescence et de repos. Mais le plus connu de la dynastie est Paul Guieysse, le frère cadet du médecin.

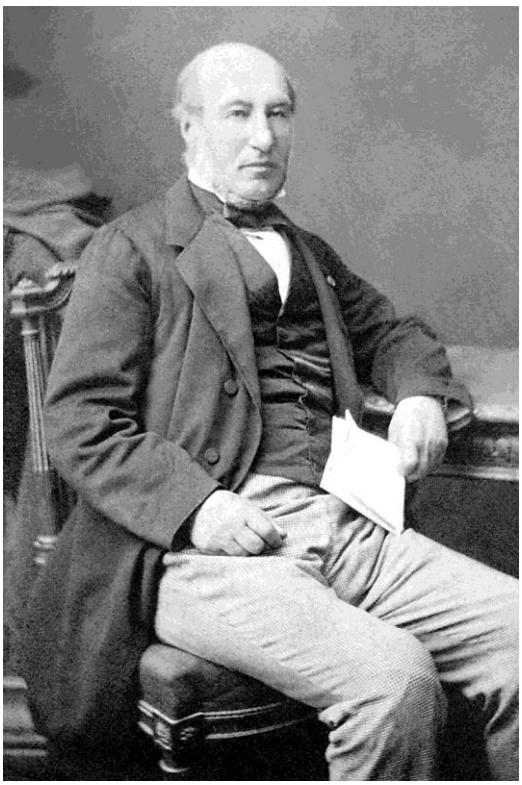

Eugène Guieysse vers 1865

Vers 1875

III. Paul Guieysse (1841-1914), savant et homme politique

Né à Lorient le 11 mai 1841, Paul Guieysse est le personnage le plus important de la famille et mériterait à lui seul une biographie. Baigné tout enfant dans l'univers poétique de Brizeux, le monde littéraire d'Emile Souvestre, le milieu politique du docteur Ange Guépin, proche parent de son père, Paul Guieysse est l'un des excellents élèves du collège de Lorient qui lui décerne en 1860 le prix d'honneur des externes (19). La même année, il entre à l'Ecole polytechnique et en 1863, il choisit la carrière d'ingénieur hydrographe de la marine.

Après avoir effectué plusieurs campagnes sur les côtes de l'Algérie, de la Tunisie, de la Sicile et surtout de la Bretagne, il est attaché pendant le siège de Paris en 1870 au service d'observations optiques et télégraphiques de la butte Montmartre. Il obtient à cette occasion la Légion d'honneur pour services exceptionnels, alors qu'il n'a que vingt-neuf ans. Dès lors, il ne quitte plus guère la capitale, d'autant qu'à la suite de problèmes de santé, il s'oriente vers l'enseignement. A partir de 1874 et pendant près de vingt ans, il est détaché à l'Ecole polytechnique comme répétiteur de mécanique, ce qui l'amène à publier plusieurs mémoires sur la théorie des marées, l'astronomie, la mécanique et les travaux publics.

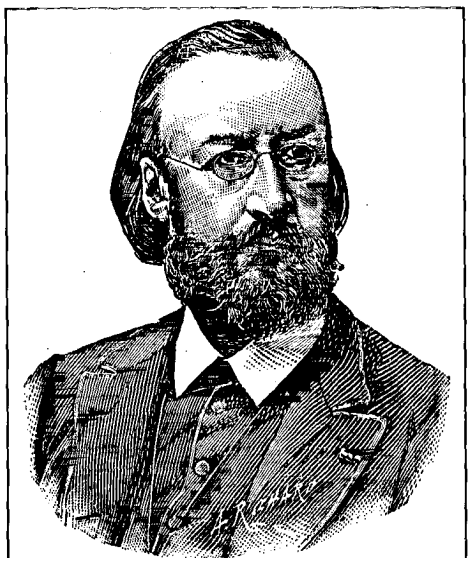

Paul Guieysse (1841-1914)
égyptologue de renom et homme politique morbihannais

Egyptologue

D'autres aspects de sa personnalité méritent d'être soulignés, en particulier son intérêt pour la culture égyptienne. Eprouvé par le décès de sa première épouse qui survient à l'occasion de la naissance de leur fils Charles, au début de septembre 1868, c'est l'égyptologue François Joseph Chabas qui vient l'encourager. Dans une lettre du 19 décembre 1868, il incite Guieysse à « faire appel à l'étude comme consolation au milieu des afflictions » (20). Titulaire de la chaire de philologie et antiquités égyptiennes à l'Ecole des Hautes-Etudes, il entretient une importante correspondance avec les égyptologues les plus éminents et publie de nombreux ouvrages : le *Rituel funéraire égyptien* en 1876, le *Papyrus funéraire de Soutimés* en 1877 (en collaboration avec Eugène Lefébure), des traductions de papyrus dans le *Recueil des travaux relatifs* à *la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* sans compter ses multiples contributions de 1876 à 1909 à la *Revue égyptologique* et au *Recueil des travaux pour l'étude de l'égyptologie.*

Spécialiste reconnu du rituel funéraire des anciens égyptiens, Guieysse noue des relations d'amitié avec des savants républicains de renom tels Albert Réville, professeur d'histoire des

religions au Collège de France et surtout Gaston Maspero qu'il supplée en 1885-1886 dans cette prestigieuse institution (21). Mais, phénomène rarissime à l'époque qui mérite d'être souligné ici, son engagement philosophique et politique ne parvient pas à lui faire perdre le discernement du scientifique. Exemple: en septembre 1905, il apporte son soutien à la candidature du Père Scheil au Collège de France, après qu'il ait déjà contribué à le faire nommer à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Même si cette nomination ne s'est pas faite, la courageuse position de Guieysse pouvait être, selon le lucide Maspero, à la fois « un acte d'habileté en même temps que de justice », en pleine période de discussion de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat...

Ethnographe

Egalement passionné d'ethnographie, son attention portée aux traditions et à la langue bretonnes va de pair avec son anticléricalisme. Dans une préface à une étude d'Austin de Croze sur *La Bretagne païenne. Le fétichisme et le clergé en Cornouaille,* publiée en 1900, il s'en explique en faisant remarquer que le Breton vit en permanence avec ses morts : « Cette croyance contribue puissamment à lui donner cette gravité native, ce caractère réfléchi (...) et qui est, comme frein moral, plus puissant que tous les sermons ânonnés par des prêtres tout aussi grossiers mais moins naïfs que leurs ouailles ». Président de la Société d'ethnographie de Paris entre 1903 et 1905, il succède à Léon Bourgeois qui a présidé le cabinet dans lequel Guieysse a été ministre des Colonies en 1895-1896. Ces « républicains de progrès » selon l'appellation d'Henri Hatzfeld (22), se retrouvent également au Conseil général de la Ligue de l'enseignement, véritable creuset du radicalisme social. Les intérêts intellectuels recoupent les choix politiques et favorisent ainsi la constitution de solides réseaux d'influence. Parallèlement, Paul Guieysse s'intéresse de près aux techniques des assurances et entre en 1877 comme actuaire à la compagnie *L'Union*. Il fonde même l'Institut des actuaires de France mais c'est surtout comme homme politique qu'il est connu.

Conseiller général de Lorient

Elu conseiller général du deuxième canton de Lorient en 1883, il hérite de son père saint-simonien soucieux du sort « de ceux qui ne possèdent rien et qui sont condamnés à gagner leur pain à la sueur de leur front », à la fois une grande curiosité d'esprit et le goût du social. Il se préoccupe de l'amélioration de la condition des ouvriers et des employés des arsenaux dans un rapport de juin 1889 à la Société des Droits de l'homme et du citoyen. Selon lui, l'arbitraire des promotions n'a fait que s'accentuer depuis 1871 « à cause de la création, écrit-il, sous l'influence du haut personnel de la marine et des cercles catholiques dans les ports de guerre » (23). Dans ces conditions, on ne peut s'étonner selon lui, de la désaffection des ouvriers des arsenaux à l'égard de la République. En conséquence, il suggère différentes réformes concernant les salaires et les modalités des promotions. Dans le même sens, il est le seul conseiller général du Morbihan à voter en août 1885 en faveur de l'érection de la statue à Pontivy du docteur Guépin, l'homme politique nantais républicain et anticlérical. Lors de l'inauguration de ladite statue, le 8 septembre 1888, Guieysse rendra hommage après Jules Simon et le maire de Nantes Lechat à celui qui eut pour devise : « Aux plus déshérités, le plus d'amour ». Elevé dans une tradition laïque et républicaine, Guieysse se convertit au protestantisme libéral à l'occasion de son second mariage en 1873 avec Jeanne Louise Aline Juif (Lyon, 1852 - Kervéléan en Lanester, 1941), jeune fille non pas israélite mais protestante militante, dont le père, docteur en droit, est un ancien quarante-huitard lyonnais.

Député du Morbihan et ministre des Colonies

Candidat radical, Paul Guieysse se présente dans la première circonscription de Lorient aux élections législatives du 22 septembre 1889 mais n'obtient que 2049 voix contre 9291 au comte Dillon. Candidat boulangiste alors exilé à Bruxelles et condamné à la condamnation perpétuelle après l'échec de la prise de pouvoir par le général Boulanger en janvier précédent, Dillon est invalidé par la Chambre le 26 novembre et ne se représente pas (24). Guieysse l'emporte donc à l'élection partielle du 26 janvier 1890. En août 1893, Guieysse affronte le journaliste et pamphlétaire Xavier Hostin, directeur de *La Croix du Morbihan,* qui l'attaque avec virulence, ce dernier s'étant porté à la députation dix jours seulement avant les élections comme « révisionniste catholique » (25). Spécialiste des questions sociales, Guieysse préside à la Chambre de 1892 à 1894 la grande commission du travail. Il y défend les accidentés du travail (1891), les sociétés de secours mutuels, les assurances sociales et la prévoyance (1899-1904), les retraites ouvrières et paysannes (il est le principal rapporteur de la loi de 1910), lois parfois contestées par ses propres amis politiques. Il connaît son apogée politique en entrant dans le cabinet Léon Bourgeois, comme ministre des Colonies du 3 novembre 1895 au 29 avril 1896, « l'un des cabinets les plus maçonniques de la IIIème République » (26). Réélu député à l'échéance du 8 mai 1898 où il bat au premier tour le candidat nationaliste, l'avocat Flonnoy, par 9303 voix contre 6367, il connaît encore le succès les 11 mai 1902 et 20 mai 1906 (27).

En 1905 et 1906, il soutient à la Chambre, en qualité de rapporteur, le poids d'une discussion qui se poursuit pendant cinquante-deux séances. Des offres lui sont encore faites à cette époque pour un portefeuille qui lui aurait été attribué lors d'un remaniement du cabinet Rouvier. Il les refuse, ne voulant pas quitter pour un ministère sa tâche commencée. D'autre part, délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies de 1903 à 1906, il contribue à la suppression de la déportation dans cette colonie. Il fonde et préside le comité de l'Océanie française et préface en 1905 l'ouvrage du docteur Emile Vallet : *La colonisation française en Nouvelle-Calédonie.* Mais en 1904, dans sa propre circonscription, les libertaires lorientais s'emparent du bureau de l'important syndicat de l'arsenal et de celui de la Bourse du travail. Ils organisent une grève en novembre ce qui permet à Louis Nail, premier adjoint radical-socialiste, de jouer les bons offices (28). Un an plus tard, l'arsenal est à nouveau secoué par une véritable explosion libertaire. Guieysse, qui rompt alors avec la Bourse, se fait traiter de « valet des électeurs ». Entre temps, Nail est devenu maire de Lorient en remplacement de J. Talvas - un proche de Guieysse - qui s'est suicidé après avoir été impliqué dans l'affaire des fiches. Ces différents événements contribuent à renforcer l'implantation de Nail, « très ambitieux de se faire élire député », selon le préfet du Morbihan. Aux législatives d'avril 1910, Guieysse obtient plus de voix que son adversaire au premier tour en consolidant sa position dans les campagnes environnantes. Mais Nail se maintient au deuxième tour et l'emporte le 8 mai 1910 (5366 voix) sur Guieysse (4662 voix), lequel démissionne immédiatement de la franc-maçonnerie.

Bleu de Bretagne

Il s'était pourtant affilié dès 1870 à la loge lorientaise «Nature et Philanthropie ». Il en était même l'une des plus remarquables recrues « tant en raison de ses qualités maçonniques que par ses nombreuses œuvres profanes » (29). Membre du Grand Orient, s'il donne en février 1887 une conférence sur l'Egypte ancienne et la franc-maçonnerie lors d'une tenue du conseil de l'ordre, il s'y montre réservé pour comparer systématiquement les pratiques rituelles des anciens égyptiens et les initiations maçonniques. De même, si certaines de ses prises de position sont contestées par ses amis politiques, notamment celle en faveur du système de la capitalisation, tous s'accordent pour reconnaître sa compétence. Ainsi, lors de l'assemblée générale du Grand Orient, le frère Escuyer

pourtant favorable au système de la répartition, estime que Guieysse est « peut-être le seul qui connaisse à fond ces questions de prévoyance en France » (30).

Président de la Ligue des Bleus de Bretagne dès sa création en 1899, il est élu par ceux qui se considèrent comme les vrais fils de la Révolution. Ce sont ses amis francs-maçons Léon Bourgeois et Camille Pelletan, les académiciens Jules Claretie, Ernest Lavisse et Georges Sorel qui l'aident à ériger en juillet 1902 la statue de Hoche à Quiberon, « dans le seul lieu de France où on ne dut pas la lui élever », écrira l'académicien catholique Ferdinand Brunetière (31) pour souligner ici les polémiques que va entraîner l'événement. En effet avec Henri Brisson, Guieysse est président d'honneur du Comité de patronage de l'érection de la statue de Hoche. Le maire de Lorient L'Helgoualc'h et son adjoint Talvas écrivent au nom des républicains morbihannais et des Bleus de Bretagne: « Jamais il ne nous serait venu à la pensée de rappeler la Chouannerie et ses terribles conséquences si les Blancs n'avaient eux-mêmes réveillé autrefois ces souvenirs douloureux en créant près d'Auray, un champ dit des martyrs, et si leurs fils associés aux prêtres, n'avaient élevé en ces dernières années des statues à Charette, à La Rochejaquelein, à Cathelineau. Leur audace n'a plus de bornes. N'ont-ils pas eu la malheureuse pensée de vouloir édifier sous le vocable de Jeanne d'Arc, en pleine côte, sur le lieu de leurs exploits, une chapelle commémorative de ces luttes fratricides. C'était un défi ! Les Républicains y répondent en glorifiant la belle figure du pacificateur Hoche, symbole de patriotisme, de droiture, de justice, de liberté » (32).

Un an plus tard, c'est en présence d'Emile Combes, qui vient de décréter la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et qui a interdit au mois de janvier 1903 l'usage de la langue bretonne dans les églises sous peine de sanctions financières, que Guieysse est l'instigateur de l'érection de la statue de Renan à Tréguier. Comme on le voit, la statuaire est un des moyens de propagande républicaine et jacobine: après Hoche, l'ennemi implacable des Chouans, voici aujourd'hui celui des prêtres. L'inauguration de la statue le dimanche 13 septembre 1903 est une véritable apothéose pour les Républicains. C'est Guieysse qui remet le monument au maire de Tréguier: « La gloire de Renan a dépassé la France elle-même; tous ceux qui savent penser dans le monde entier, et les témoignages que nous avons reçus de tous les pays en sont la preuve, se sont associés à cette manifestation grandiose en l'honneur de celui qui avait su dégager son esprit des liens étroits qui l'avaient enserré et s'était élevé, sans oublier ses origines, aux plus hautes conceptions de la plus libre critique et de la saine raison (...), C'est pour consacrer l'ancien retour de Renan au pays, pour perpétuer son souvenir dans l'avenir que nous avons tenus, en dépit de critiques des uns, des folles injures des autres, à élever notre monument à Tréguier même, au cœur de sa ville natale. Il a fallu, néanmoins, un rare courage au maire de Tréguier, M. Guillenn et à ses amis pour accepter et défendre l'idée d'ériger cette statue, idée lancée et mûrie par l'association des Bleus de Bretagne. Après Hoche, symbole de l'honneur militaire dans ce qu'il a de plus pur, de plus élevé, Renan, le plus noble représentant et du libre examen, le continuateur de cette grande famille de penseurs bretons qui s'étend d'Abélard à Lamennais. Pour mener notre œuvre à bonne fin, rien ne nous a manqué, ni les encouragements venus de tous les points de la Bretagne même, ni aussi les outrages que des fanatiques grossiers ont déversés sur le compatriote que nous avons voulu honorer et les insultes adressées à tous ceux qui ont coopéré à notre œuvre commune » (33).

Le maire de Tréguier répond : « Je veux d'abord remercier M. Paul Guieysse du grand acte de générosité qu'il vient de faire en offrant, au nom de l'association des Bleus de Bretagne, le monument d'Ernest Renan à la ville de Tréguier. Je tiens aussi à dire à M. Paul Guieysse, et j'ai la conviction d'être le fidèle interprète de tous les républicains bretons, que nul n'était plus propre à rallier ici, à l'association de propagande républicaine qu'il dirige avec tant d'autorité, plus d'actives et d'ardentes sympathies. En prenant l'initiative de cette fête commémorative, à laquelle, je dois le dire, la ville de Tréguier a prêté son plus ardent concours, les Bleus de Bretagne, dont la bienfaisante et féconde influence pénètre chaque jour, plus profondément, l'âme bretonne, et l'oriente vers des destinées nouvelles, ont en effet proclamé, à la face du monde entier, que notre vieille province n'était pas absolument abandonnée au fanatisme et à l'ignorance et que l'esprit de la

Révolution, l'esprit de justice et de vérité pouvait encore y être publiquement glorifié dans ses plus hautes personnifications ».

Franc-maçon et dreyfusard

Républicain, Paul Guieysse le prouve encore quand il s'engage à défendre le capitaine Dreyfus lors de son procès de révision. C'est justement en pleine Affaire qu'est fondée en 1898 la Ligue des Droits de l'Homme. La première section de province naît la même année à Rennes sous l'impulsion de Victor Basch. Le Morbihan n'est pas en reste: c'est Paul Guieysse qui, au second semestre 1904, est l'instigateur des sections de Lorient, Auray, Pontivy et Vannes.

Aussitôt, L'Arvor, journal catholique dirigé par M. de Lantivy, écrit le vendredi 14 octobre 1904 : « Le frère Guieysse est devenu décidément le commis voyageur du bloc. Le 2 octobre, il célébrait à Locminé l'innocence de Dreyfus et la morale de Zola ; dimanche dernier, il prononçait à Lorient son propre panégyrique en essayant de faire croire aux travailleurs du port que les retraites ouvrières allaient leur tomber toutes rôties dans le bec ; enfin, mardi dernier, il présidait à Vannes une réunion dans le but de fonder dans notre ville une section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. Nous ignorons s'il y a eu des Vannetais assez naïfs pour donner leurs trois francs à cette dernière société. La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen fut établie en France au moment de l'affaire par les soins de trois dreyfusards de marque, MM. Trarieux, Guieysse et Pressensé. Elle ne s'est jamais occupée, comme on pense, de soutenir le droit des personnes, son rôle s'est borné à exercer une propagande active en faveur de Dreyfus condamné deux fois légalement et justement par ses pairs. Sans cesser de se faire ainsi l'apologiste du traître, elle a mis tout en œuvre, la parole, l'influence et l'argent, au service de la haine et de la délation. Par ses soins, des grèves ont été fomentées, des officiers ont été dénoncés, des catholiques ont été indignement persécutés, mais on en est encore à attendre qu'elle prenne la défense des petits ou qu'elle soutienne les droits de la liberté » (34).

Quinze jours plus tard, Lantivy renchérit: « Voici bientôt un mois que cette intéressante société (Vérité ! Justice ! Lumière !) qui compte Guieysse comme pape et Dreyfus comme martyr est constituée à Vannes et elle n'a pas encore fait parler d'elle. Ce silence est aussi étrange qu'inquiétant ». Encore plus incisif le 4 novembre sous le titre « la ligue des grotesques » : « Les deux ou trois fonctionnaires fanatiques et grotesques qui ont fait rire tout Vannes sous le nom de Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen sont allés samedi soir à l'hôtel de la Paix boire une vieille bouteille à la santé des gogos (...). Nous attendons impatiemment de connaître les noms de cette société blocarde et dreyfusarde. Mais les gaillards ne se hâtent pas de nous les faire savoir. » Ce à quoi répond le 9 novembre le *Progrès du Morbihan,* journal radical-socialiste du libraire imprimeur Commelin : « A *l'Arvor.* Décidément, ô doucereux et ineffable *Arvor,* la Ligue des Droits de l'Homme peuple votre sommeil de bien atroces cauchemars pour que vous soyez aussi hargneux au réveil. Et pourtant, la section de Vannes n'est encore qu'un tout petit enfant dans les langes. A peine un mois d'existence et on comprend difficilement que vous l'ayez déjà vouée aux gémonies...».

Toujours à l'avant-garde, c'est son échec aux législatives de mai 1910 qui le fait démissionner de la franc-maçonnerie, prétextant qu'il n'a pas reçu au cours de la campagne électorale le concours suffisant des membres de la loge de Lorient. Après les élections, la loge vote un ordre du jour qu'elle adresse au député sortant, lequel répond: « Je suis profondément touché de l'ordre du jour que vous m'adressez et j'en remercie chaleureusement les inspirateurs et ceux qui l'ont voté. Mais j'ai été trop ulcéré de l'attitude de certains membres de la loge qui n'ont pas, que je sache, reçu la moindre parole de réprobation. Il est certains cas où il faut prendre parti, la neutralité est impossible. J'ai donc le vif regret de maintenir ma démission et, de vous prier de vouloir en faire part à vos frères en leur faisant connaître les motifs ». A la tenue du 4 décembre 1910 personne ne demande d'explications sur la démission de Guieysse, qui est donc acceptée à l'unanimité. Pour conclure, Macrez, le vénérable de la loge, écrit : « Personnellement j'ai été fort attristé de la

conduite du frère Guieysse pour lequel j'avais le respect le plus profond et l'amitié la plus grande. Il a été victime de son entourage immédiat et de sa famille qui l'ont endormi par un encens grossier au lieu de le laisser guider par des amis moins bourdonnants et plus clairvoyants ». Le 19 décembre, le vénérable transmettra au Grand Orient de France : « Il est absolument faux qu'il y ait eu un groupe militant contre lui. Quelques frères de l'atelier ne partageaient pas ses procédés politiques, c'était leur droit, mais ils ont eu des sentiments de fraternité assez élevés pour ne pas faire de propagande contre lui » (35).

Paul Guieysse, meurtri, se retire alors à Paris et décède à la veille de la Première Guerre mondiale, le 18 mai 1914, laissant de son premier mariage un fils unique, Charles, et d'un second, huit enfants parmi lesquels Marcel Guieysse que nous allons évoquer.

M. GUIEYSSE
Député de Lorient — Ancien Ministre des Colonies

IV. Charles Guieysse (1868-1920), proche de Péguy et militant socialiste

Charles Guieysse est né à Paris XVIIIème le 5 septembre 1868 mais sa mère, Marie Lenglier, mourra, comme nous l'avons dit, dans les heures qui suivent. Après de brillantes études secondaires, il sort de l'Ecole polytechnique en 1889 et décide de devenir officier. Nommé lieutenant d'artillerie en 1891, il prend à cœur son métier, voulant être l'ami du soldat, se préoccupant de son bien-être matériel et moral. Il restera constamment en contact avec la troupe sauf durant la courte période - en 1895-1896 -, où il est mis à la disposition de son père, alors ministre. Soucieux du bien-être de ses hommes, il s'attache plus particulièrement aux fortes têtes et tente de fonder leur obéissance non sur l'autorité qui émane de son grade, mais sur la confiance qu'ils ont en lui et se montre partisan d'une "action morale" des officiers sur leurs soldats. Voulant extirper l'alcoolisme, il organise des conférences et fait à ce sujet une intervention au VIIème Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques (4 avril 1899, à Paris), publiée en 1900 sous le titre *: De la lutte contre l'alcoolisme dans l'armée et par l'armée,* où l'influence de Lyautey est incontestable (36).

Guieysse est cependant mal vu de ses chefs qui l'accusent de répandre des idées révolutionnaires et d'être dreyfusard. Il démissionne donc en 1899, après avoir traduit sept ans plus tôt le *Règlement de manœuvre pour l'artillerie de campagne allemande.* Il était noté, selon son propre témoignage, « officier révolutionnaire et désorganisateur de l'armée ». Une période riche d'activités au cours de laquelle il découvre les doctrines socialistes commence alors pour lui.

Il adhère en octobre au Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement où son père est l'un des animateurs les plus écoutés et demande au congrès de Toulouse la création de patronages militaires (2 au 4 novembre). C'est en participant au mouvement des Universités Populaires qu'il fait la connaissance de Daniel Halévy et de Maurice Kahn qui deviendra son meilleur collaborateur. En décembre, il devient secrétaire général de la Société des Universités Populaires (U.P.). C'est à ce titre qu'il donne des conférences et inaugure de nombreuses U.P. au cours des deux années suivantes. Les intellectuels essaient de faire la jonction avec le prolétariat. De nombreux enseignants se lancent dans ces cours où l'on entretient les ouvriers un soir de la physique nucléaire, le lendemain de l'idée platonicienne, un autre soir de la Nouvelle-Calédonie. On lit également des romans et des pièces. Tolstoï et Nietzche en sont les auteurs favoris. « L'U.P., écrit Charles Guieysse dans les *Cahiers de la Quinzaine* d'octobre 1901, est un produit du mouvement ouvrier ». Les libertaires y attachent une grande importance au début mais le prolétariat se détache vite de cette entreprise paternaliste si propice à la collaboration des classes. Le public, bon enfant et intéressé, se montre bientôt goguenard. Un seul thème de discussion retient vraiment les ouvriers : le problème de l'alcoolisme. L'U.P. de Brest, par exemple, est fondée par des militants ouvriers qui luttent contre ce fléau (37). Commencé dans l'enthousiasme, le mouvement des U.P. dépérit rapidement et dès 1905, il n'en reste plus que des débris.

Durant l'année 1900, Guieysse gère des restaurants de tempérance, aidé par un de ses anciens sous-officiers. En compagnie de Maurice Kahn, il reprend la publication de *l'Echo de la Semaine,* dont les collaborateurs appartiennent à la Ligue de l'enseignement et aux U.P. Il y tient la rubrique de politique intérieure et apparaît comme un fidèle soutien du ministère de défense républicaine.

En avril et mai, il fait campagne dans le département de Seine-et-Marne pour pousser à la formation de mutualités scolaires et d'amicales d'anciens élèves des écoles primaires. Clemenceau lui demande d'être l'administrateur d'un journal qu'il est en train de fonder, mais il refuse (il s'agit sans doute du Bloc). Au mois de juillet, il prend la parole au XXème congrès de la Ligue de l'enseignement pour exposer sa conception du rôle des U.P. et passe trois jours en Belgique avec Gabriel Séailles, au cours desquels il visite la "Maison du Peuple" de Bruxelles, le "Vooruit" de Gand et le "Progrès" de Jolimont. C'est alors qu'il écrit à l'un de ses amis : "Je suis socialiste complètement".

D'abord plein de réserve à l'égard du socialisme, Guieysse l'exalte ensuite comme une religion nouvelle et demande que l'accent soit enfin mis sur la critique scientifique et la critique économique, car elle seule permettrait de trouver une force capable de remplacer l'autorité : la

volonté. Il suit les efforts de Jaurès et de Fournière, mais défiant vis-à-vis de l'Etat, il espère davantage dans l'action des syndicats et des coopératives en raison de leur pouvoir éducatif et de leur vocation anti-autoritaire.

Il donne, à partir du 12 novembre, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales dont il est l'un des administrateurs avec Fernand Nathan et Georges Sorel, une série de conférences sur le thème : "La Morale et l'armée, le rôle de l'officier".

Le 5 janvier 1901, Guieysse fait paraître le premier numéro de *Pages libres,* petite revue hebdomadaire de 24 pages placée sous le signe du dreyfusisme. C'est lui qui en assure la direction, assisté de Maurice Kahn qui s'occupe de la composition des numéros. D'abord logée dans les locaux de l'Ecole des Hautes Etudes sociales, la revue s'installe en octobre au 8, rue de la Sorbonne, dans la "Boutique", aux côtés des *Cahiers de la Quinzaine* de Charles Péguy. C'est l'époque où Guieysse, socialiste teinté de marxisme et d'anarchisme, voit quotidiennement Péguy et confronte avec lui des idées parfois opposées. La revue ne vit que d'abonnements et ses lecteurs se recrutent en grande partie dans les milieux progressistes, notamment les instituteurs révolutionnaires mais également dans la haute bourgeoisie libérale (l'écrivain Emile Guillaumin en est un lecteur assidu ainsi qu'un collaborateur).

A partir de la fondation de *Pages libres,* la vie de Charles Guieysse se confond avec celle de sa revue, dans laquelle il écrit beaucoup et rend compte de tous ses voyages. En 1901, il se montre favorable à l'unité socialiste sur la base de fédérations autonomes et se réclame de Lagardelle. Au début de l'année, il donne une lettre aux Cahiers à propos des "Intellectuels devant le socialisme" (11,9).

En octobre, il publie aux Cahiers « Les Universités populaires et le mouvement ouvrier » (III,2) où il déclare que les U.P., abandonnées par les bourgeois libéraux, sont devenues des institutions purement ouvrières dont le but était "la lutte de classe pour la liberté". Il s'attire bientôt les protestations véhémentes de certains de ses amis dans la *Coopération des Idées* et c'est à la fin de l'année qu'il abandonne le secrétariat des U.P.

Durant toute la période qui suit, il subit l'influence d'une forte personnalité, celle de Georges Sorel (38), dont les visites sont fréquentes à la "Boutique".

C'est grâce à lui que Guieysse entreprend la lecture de Proudhon et de Marx. Mettant en application la méthode d'observation de la réalité chère à son maître, il se rend en avril 1902 à Voulangis, petite commune de la Brie, où il rencontre des abonnés de *Pages libres* et étudie avec eux les problèmes posés par la vie rurale. Un voyage organisé par les Universités Populaires parisiennes le conduit en juillet à la Bourse du Travail de Lille et en Belgique. Il entre en contact avec des adhérents du Parti Ouvrier.

Depuis le mois de juin, la politique anticléricale du ministère Combes lui apparaît comme un abus de pouvoir. Il l'écrit dans *Pages libres* et publie un dossier "Contre le Combisme" provoquant de nombreux désabonnements. Ce dossier constitue en quelque sorte le terme d'une critique de l'Etat entreprise par Guieysse depuis le début de l'année. Tout son espoir va maintenant vers les syndicalistes révolutionnaires. Pour lui maintenant, socialisme et démocratie s'excluent.

Au cours du premier semestre 1903, on le voit dans des réunions pour la défense de la "Mano Negra" espagnole. Mais l'influence de Sorel est devenue telle qu'elle indispose certains. Ainsi, un de ses amis lui écrit pour lui reprocher de ne pas l'avoir nommé dans un catalogue de livres à lire publié par *Pages libres.* L'exclusion ayant porté sur d'autres socialistes idéalistes français, on le qualifie d'anarchiste marxisé et on lui reproche de se mettre "à la remorque des jeunes docteurs pisse-froid et remâche-formules du *Mouvement socialiste".* Guieysse répond en acceptant le qualificatif, mais ajoute : "Je ne tiens nullement les rédacteurs du *Mouvement* supérieurs à moi dans le maniement de leurs formules. L'homme qui seul a eu une influence, mais énorme, sur moi pour me pousser vers le marxisme, c'est Sorel".

Il assiste en août au quatrième congrès des coopératives socialistes et se rend à Tréguier le mois suivant pour l'inauguration de la statue de Renan, érigée grâce à son père. Dans *Pages libres,* Guieysse donne des articles sur le syndicalisme révolutionnaire et la grève générale. Il publie une

brochure *l'Eglise au XIXème siècle : cléricaux, gouvernants et révolutionnaires,* dans laquelle il réconcilie Marx et Proudhon, condamne la politique guesdiste du bulletin de vote et prévoit l'effondrement de l'Etat sous les coups de la grève générale. Il prend part aux débats du premier congrès des U.P. Sa conception est alors celle de l'U.P. annexe de la Bourse du Travail (39). Correspondant de *l'Aurore* au XlVème congrès national corporatif - 8ème de la C.G.T. - tenu à Bourges du 12 au 20 septembre 1904, il prend parti pour les révolutionnaires contre les réformistes et engage une polémique avec Keufer dans *Pages libres.*

En 1905, survient la crise marocaine et la possibilité d'une guerre européenne. Guieysse prend position dans sa revue, mais aussi dans le *Mouvement socialiste* et publie une nouvelle brochure *La France et la paix année. La conférence de la Haye.* Toujours sorélien, il dénonce l'impérialisme capitaliste, mais se prononce contre le pacifisme, contre la conception de la paix par le Droit, car le Droit se conquiert, il ne peut être issu que de la lutte sous peine de se nier lui-même.

A partir de 1907, il n'écrit plus dans *Pages libres* dont il laisse la direction à Maurice Kahn et l'hebdomadaire disparaît en 1909 pour être absorbé par la *Grande Revue.* Guieysse devient alors directeur d'une usine de colles et de gélatines à Rueil. En 1913, il fait un voyage aux Indes pour rechercher des matières premières. A son retour, il projette avec Daniel Halévy, la création d'un nouveau périodique, l'*Enquête*, pour l'étude de l'industrie, que la guerre empêche de voir le jour.

Guieysse part en 1914 comme capitaine de réserve dans l'artillerie et ne revient qu'en 1919, lieutenant-colonel et décoré, Il en rapporte un roman posthume, *Les mèches blanches*, qui montre qu'il a fait la guerre avec ferveur patriotique (40). Il est élu maire de Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise) et rédige dix-neuf cahiers destinés à être publiés, mais qui sont restés à l'état de manuscrits. Ces notes sont une tentative pour adapter à la paix les leçons tirées de la guerre. Celle-ci a appris aux soldats que la grandeur de l'homme est dans l'action, et le soldat qui combat ressemble au producteur qui lutte pour créer. Pour Guieysse, la guerre a aussi condamné la démocratie car les chefs sont alors sans responsabilité effective réelle. Pétain a dégagé l'armée de l'individualisme démocratique et y a suscité l'esprit syndical car il a industrialisé la guerre et remplacé les états-majors par de petites unités en concertation permanente. De la même façon, l'industrie moderne montre que le seul travail efficace, c'est le travail en équipes. Et Guieysse aboutit à une nouvelle définition du chef : c'est celui qui possède les capacités morales, intellectuelles et techniques reconnues par tous. Bien que le nom de Georges Sorel apparaisse souvent sous sa plume, il n'apprécie pas la révolution russe de la même façon que son maître et, à ses yeux, «La dictature du prolétariat exercée par des politiciens, c'est la dictature tout court».

Le 16 décembre 1920, Charles Guieysse succombe à une crise d'urémie. Jean Grave lui rend hommage dans Les Temps Nouveaux du 15 janvier 1921 : « Guieysse n'était pas anarchiste, mais il n'en était pas adversaire, et il s'en fallait de si peu pour qu'il le soit ».

V. Marcel Guieysse (1881-1967), apôtre du nationalisme breton

Son demi-frère, Marcel Guieysse, ne partage pas les mêmes idées politiques. Né le 21 août 1881 dans la propriété familiale de Kervéléan en Caudan, aujourd'hui en Lanester, le jeune homme, après ses études secondaires aux lycées Montaigne et Louis le Grand, fait son Droit, l'École des Sciences Politiques et l'Institut des Hautes Études où il apprend les langues celtiques grâce à Henri Gaidoz (4l) et Joseph Vendryès (42). Marié le 21 avril 1904 à la mairie du Panthéon, il est d'abord sous-préfet de Sarlat puis de Vire où naît en 1907 sa fille Denise qui deviendra sa fidèle collaboratrice. Mais il doit démissionner de son poste à la suite d'un duel avec un ministre qui aurait injurié son père (43). En 1919, il se présente aux élections législatives pour recueillir le siège paternel mais il est battu. Entré dans les services diplomatiques, il participe aux traités de paix en qualité de secrétaire des Affaires étrangères auprès du gouvernement croate et slovène. Il rentre en France pour participer aux négociations du traité de Versailles mais doit quitter la carrière en raison d'une vision progressivement déficiente; il exerce alors la direction d'une compagnie d'assurances, l'Avenir Familial-Vie, puis donne des cours de littérature. Mais dès ses études parisiennes, Guieysse devient un fervent apôtre du nationalisme breton; toutefois, son entrée en militantisme ne se fait qu'en 1925 et il adhère en 1929 au Parti Autonomiste Breton. C'est en 1936 qu'il devient président de la section de Paris du Parti Nationaliste Breton (P.N.B.) acquérant ainsi un rôle important au sein du mouvement breton.

Il se fait connaître par plusieurs études, notamment en 1936 en préfaçant le livre de Ronan Caouissin *: Bretons d'aujourd'hui* (les aînés) et en publiant son propre ouvrage sur *La langue bretonne.* Il reçoit quelques critiques de Taldir Taffrennou, directeur d'*An Oaled* (le Foyer Breton) : Il nous paraît garder quelque esprit huguenot (il est protestant) dans les appréciations qu'il porte sur l'Eglise catholique dans ses rapports avec le breton. Dire que "l'on ne peut reconnaître à l'Eglise Romaine une sympathie, une politique de soutien à l'égard du breton, et l'absence de résultats", est manquer de justice. Nous qui sommes ici des laïques, nous nous sommes penchés aussi sur le passé de la Bretagne, mais jusqu'à la Révolution, nous n'avons pas rencontré un seul Breton qui ne *fut prêtre* ou *moine* à entretenir la "langue vulgaire" dans le peuple, à la prêcher, à l'écrire, à tenter de la codifier. En second lieu, doit-on le dire ? Il semblerait que M. Guieysse sous-estime un peu les auteurs que nous nommerons *indigènes* par opposition à ceux d'une école *greffée (settled)* d'origine française. Ces réserves faites, le travail de M. Guieysse représente une somme de renseignements impressionnants où quelques oublis, erreurs de détails, de noms propres, etc..., ne comptent guère."

Le ler janvier 1937, Marcel Guieysse et sa fille lancent *Peuples et Frontières,* revue mensuelle qui fait suite à un premier essai tenté à Rennes par MM.Douguet et Gaonac'h. C'est Fred Moyse, qui habite Bruxelles, qui en est le nouveau directeur. Ses articles, rédigés en français et en anglais, sont dirigés contre la politique intérieure et extérieure de la France et de l'Angleterre, faisant ressortir les motifs de mécontentement des minorités qui gravitent dans l'arbre de ces Empires (44). Entre juillet 1938 et juillet 1939, il dirige le P.N.B. avec Olier Mordrel et Olier Chevillotte, tout en assumant les fonctions de secrétaire trésorier (45).

En septembre 1939, Marcel Guieysse et sa famille s'établissent dans la propriété familiale de Kervéléan. Le crâne chauve, de petites lunettes rondes aux verres sombres et une courte barbe lui dessinent un portrait d'intellectuel quelque peu distant. Ceux qui l'on connu évoquent son caractère entier, sa rigidité qui lui venait peut-être de son milieu familial protestant, mais aussi son inébranlable fidélité à la cause choisie. Sa fille Denise partage avec passion son idéal et assure, à ses côtés, le secrétariat morbihannais du P.N.B. Inculpé pendant la "drôle de guerre", il mène dès la défaite française dans le Morbihan une inlassable activité mais ses positions radicales ne font pas toujours l'unanimité.

Le 3 juillet 1940, les nationalistes se réunissent dans la cour du château de Pontivy au cœur de la Bretagne. Sans doute espèrent-ils que le Conseil National de Bretagne formé à Berlin tire une légitimité en proclamant l'indépendance bretonne et en prenant à témoin l'opinion internationale

alors que la France est complètement désorganisée. Mais les Allemands font savoir que si la réunion est autorisée, ils interdisent que la manifestation soit publique et que ne soient aucunement prononcées les expressions "nation, état, autonomie, indépendance". Le congrès approuve la formation du Conseil National Breton que va diriger Fransez Debauvais entouré de Marcel Guieysse, Olier Mordrel et Célestin Lainé. Le directeur annonce un programme en dix-huit points, "mélange de maurrassisme, de nazisme et de corporatisme fasciste" (46). Mordrel lit une déclaration en six points, dont le second assure : "le C.N.B. agira à l'heure choisie par lui pour doter la Bretagne d'un Etat breton afin qu'elle puisse vivre enfin en nation organisée (...)".

Les réactions à cette journée de Pontivy sont extrêmement hostiles. Les nationalistes sont pris à partie par la population : les troupes allemandes doivent intervenir. Le mouvement apparaît en effet pro-allemand. Le 6 juillet, Louis J. Guieysse, le second fils du ministre des Colonies, écrit de Kervéléan au directeur du *Nouvelliste du Morbihan : «* Je vous félicite de la position que vous avez prise en ce qui concerne la Bretagne française ; Marcel Guieysse n'engage que lui-même, sa femme et sa fille, en agissant comme il le fait. Les membres de sa famille sont hostiles, les uns même farouchement hostiles, à ce mouvement ; et j'en suis sûr que mon père - et ma mère m'approuve - en aurait eu horreur ».

De son côté, Marcel Guieysse alors à Rennes écrit quatre jours plus tard au Nouvelliste : "Ayant circulé ces jours-ci et n'ayant, au début de la semaine, passé que quelques heures à Kervéléan, je n'ai pu prendre tout de suite connaissance du Nouvelliste de samedi dernier. Après l'avoir lu, je crois utile de profiter d'un moment de tranquillité pour vous adresser ce mot. Ce n'est pas d'ailleurs pour protester contre les attaques dont nous sommes l'objet ; elles nous sont indifférentes et chacun est libre de ses opinions. Pour nous, nous travaillons avec la même conscience, dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés depuis plusieurs années et si notre action se transforme, c'est en raison d'événements qui ne sont pas de notre fait, mais qui nous placent devant une situation dont nous sommes bien forcés de tenir compte. Ce que je veux simplement, c'est d'homme à homme, en raison de bonnes relations qu'ont été les nôtres et étant donné votre compréhension, jadis, de la question bretonne, vous dire : vous faites fausse route, méfiez-vous, pente dangereuse, tournant rapide ! Le "chapeau" précédant le compte rendu de notre réunion et certaines phrases de votre article de tête ont surpris nombre de vos lecteurs, - j'en ai eu l'écho - qui s'étonnent et regrettent que vous preniez une position si nettement hostile à notre action nationale au lieu de rester dans l'objectivité qui est la règle du Nouvelliste. Cette prise de position est, soyez-en certain, contraire à vos intérêts présents et à venir ; vous en serez le premier convaincu en y réfléchissant et c'est cela que je voulais vous signaler." (47).

Alexandre Cathrine, le directeur du *Nouvelliste* lui répond le 13 juillet : "Je vous remercie de votre lettre du 10, d'autant plus qu'elle me permet de préciser mon attitude présente et à venir. Vous le savez et vous le reconnaissez franchement, j'ai toujours été favorable à la cause régionaliste bretonne. Dans ma profession de foi à l'occasion de l'occupation (Nouvelliste du 7 juillet), je n'ai pas manqué de signaler que nous n'avions pas lieu d'être satisfaits en Bretagne de la politique qui avait été suivie depuis nombre d'années à notre égard. J'ajoutais que les réformes constitutionnelles devaient nous être apportées par le Gouvernement légal français. Or, le Nouvelliste de ce samedi 13 juillet publie le texte du discours prononcé à la radio par le maréchal Pétain, chef de l'Etat français. J'y relève : "Des gouverneurs seront placés à la tête des grandes provinces française, etc." Je vois là un commencement de décentralisation et aussi de renouveau de la vie économique et politique de notre grande et belle région bretonne.

Devant la bonne volonté du nouveau chef de l'Etat, du grand Maréchal sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de combattre pendant la grande guerre 14-18, et derrière lequel j'ai défilé sous l'Arc de Triomphe le 14 juillet 1919, je crois qu'il faut prendre patience, attendre les réformes que vous comme moi désirons ardemment, pour le plus grand bien de notre petite Patrie et de nos compatriotes. Par contre, je suis et resterai totalement opposé à un Etat national breton autonome, séparé de la France. La Bretagne doit rester province française. Cette prise de position, dites-vous, est contraire à mes intérêts présents et à venir. Je vous avoue bien sincèrement, cher Monsieur, que

mes intérêts n'ont rien à voir dans cette affaire. Je les sacrifierais tous bien volontiers pour rester Breton et Français, et, s'il le fallait, c'est ma vie que je donnerais à la France. "Potius mori quam fornari." La souillure, cher Monsieur, le déshonneur, c'est aujourd'hui attenter à l'intégrité de la Patrie française, lorsque la Bretagne est occupée et que nous sommes privés de nos droits et libertés. Plus tard, cher Monsieur, quand nous serons libres et forts, nous verrons. Nous lutterons si besoin, mais "à la loyale"."

Nouvelle missive de Marcel Guieysse le 16, à propos du C.N.B. : "J'ai lu avec intérêt votre lettre du 13 courant ; elle a le mérite de bien fixer votre position ; je peux donc en faire autant en ce qui me concerne. Nous différons quant au fond : vous considérez la Bretagne comme une province française qu'il serait criminel de séparer de la France. Nous proclamons que la Bretagne est une nation, toujours méconnue par la France. La France n'a cessé de vouloir la détruire ou l'assimiler : le devoir d'un Breton est de maintenir, de sauver sa patrie. Comme conséquence, nous différons quant à l'action à mener en ce moment. Depuis des années, nous combattons pour la Bretagne-Nation ; dès avant-guerre, nous avons tout risqué pour faire triompher notre idéal. La décomposition intérieure de la France n'est pas notre fait et, constatant cette décomposition, nous avons d'autant plus ardemment voulu sortir la Bretagne de l'Etat français. Nous n'avons donc aucune raison, aujourd'hui où la France récolte le résultat de ses fautes passées, de renoncer à notre action. D'autant que vous le savez aussi bien que nous : quelles que soient les constitutions que pourra se donner la France, elle continuera, comme l'ont fait tous les gouvernements et tous les régimes passés, à traiter la Bretagne et les Bretons en inférieurs. L'indépendance de la Bretagne est, depuis des années, le but vers lequel nous marchons ; ce qui semblait à beaucoup un rêve impossible, est sur le point de se réaliser ; ce serait lâcheté et folie d'y renoncer ; nous nous considérons, en dépit de tous les risques à courir, comme responsables de la Bretagne de demain à l'égard des générations futures. Si nous réussissons -et j'en ai la pleine conviction - nous leur laisserons une Bretagne libre ; si nous échouions, la Bretagne retomberait dans sa déplorable situation et disparaîtrait rapidement. Trahir ? pour un Breton, c'est renoncer à l'affirmation des droits de la Bretagne, renoncer à la sauver enfin de cette situation inférieure où elle était maintenue. Et, comme "jamais Breton ne fit trahison", nous restons fidèles à notre pays et ce, quoi qu'il puisse nous en coûter.

Voilà ma position ; si elle est loin de la vôtre, vous ne pourrez ne pas lui reconnaître franchise, logique et même courage. Cela doit suffire pour que le *Nouvelliste du Morbihan* ne nous combatte pas, ainsi qu'il avait commencé à le faire."

Parmi les milliers de lettres reçues par le *Nouvellîste,* on relève celle d'un "vrai Breton Français" (un Lorientais qui veut garder l'anonymat) : "Originaire de votre belle ville, mais exilé en Ille-et-Vilaine, et tenu à l'anonymat par l'exercice même de ma fonction, je suis par un heureux hasard en possession d'un exemplaire de votre estimé journal. Il porte la date du 14 juillet 1940. A la deuxième page et sous votre signature, j'y ai lu avec un plaisir mêlé d'admiration, votre réponse à M. Marcel Guieysse. Permettez-moi, M. le Directeur, de m'associer entièrement à vos vues, et de proclamer hautement avec vous, qu'il ne peut se concevoir une Bretagne autonome, ne faisant pas partie intégrante de notre belle et chère France. Il se peut que quelques illuminés aient conclu à une semblable possibilité, mais il semble que ceux-ci n'aient pas l'absolu contrôle du fonctionnement de leurs cerveaux. Avec vous je flétris les égarés (pour ne pas dire plus) qui profitent des heures cruelles que nous traversons, pour afficher des théories qu'eux-mêmes savent parfaitement irréalisables."

Curieusement, dès le 11 juillet 1940, on peut lire dans le *Journal de l'Abwehr Il:* "Le ministre des Affaires Etrangères a pris une décision en ce qui concerne la question bretonne. Il en résulte que les mouvements séparatistes en Bretagne ne doivent plus être encouragés. Des ordres ont été donnés en ce sens au bureau de l'Abwehr en France. La collaboration avec les Bretons doit se limiter désormais au recrutement d'agents compétents dans la lutte contre l'Angleterre et à l'action en Irlande. Tout mouvement insurrectionnel devra être évité " (48).

Le 14 juillet, paraît le premier numéro de *l'Heure bretonne,* l'organe de presse du combat nationaliste. Olier Mordrel veut constituer une force politique bretonne, en dehors des manigances

franco-allemandes, et pour cette raison, limoge Debauvais souffrant. Aussi le 27 octobre, *l'Heure bretonne* publie ce communiqué laconique : "A dater du 20 octobre, le P.N.B. est placé sous la direction d'Olier Mordrel, signé F. Debauvais". Le P.N.B. réapparaît donc , un an jour pour jour après sa dissolution. Peu après, Mordrel choisit des chefs départementaux : Marcel Guieysse est nommé à la tête du Morbihan et sa fille Denise, secrétaire départementale. Mais le nombre d'adhérents ne dépassera jamais plus de 3000 et le journal *l'Heure bretonne* n'atteindra que 1500 à 2000 abonnés, et ne recevra pas un accueil enthousiaste de la population. De nombreux incidents sont signalés. Des pressions sont exercées sur des dépositaires.

Puis survient la scission entre les autonomistes modérés et les extrémistes séparatistes. Le 11 novembre 1943, Célestin Lainé transforme son Service Spécial en "Compagnie Bretonne en guerre contre la France", à la fois milice d'auto-défense des militants et embryon d'armée anti-française. Cette décision implique évidemment une alliance avec l'Allemagne. Raymond Delaporte, quelques jours plus tard, interdit la double appartenance à son P.N.B. et au Service Spécial de Lainé. Le 5 décembre, se déroule à Rennes la réunion des conseils directeurs du "central" : Delaporte refuse de s'aligner sur la politique allemande. Son attitude provoque entre autre la démission de Guieysse. Le 12 décembre, l'assassinat du recteur de Scrignac Yann Vari Perrot ne fait qu'accélérer la scission du mouvement breton.

Lainé développe sa propagande, aidé de Guieysse, et cherche à élargir le recrutement. Dès le début décembre, une trentaine de volontaires se réunissent à Rennes sous le nom de *Bezen Cadoudal* (Formation Cadoudal). Le 16 décembre, pour honorer le recteur de Scrignac, le *Bezen Cadoudal* devient le *Bezen Perrot* (Formation Jean-Marie Perrot) qui est rattaché au S.D. (Sicherheit Dienst) de Rennes sous la responsabilité directe du chef de la Gestapo de Rennes lequel est aussi colonel de la SS. La soixantaine de combattants de la milice Perrot reçoit des uniformes allemands, chacun étant convaincu de la nécessité de faire la guerre aux français et donc de devenir les auxiliaires des forces répressives allemandes.

Bientôt intégrés à des commandos d'Allemands, d'Ukrainiens ou de Géorgiens, ils sont chargés d'opérations de représailles et de police contre les résistants (les "terroristes"). Dès cette date, l'opinion publique assimile les militants bretons non plus à des "collaborateurs" mais à la Gestapo elle même. Guieysse est limogé de son poste de chef du P.N.B. du Morbihan. Le 24 mars 1944, son successeur Le Nestour reproche à la milice Perrot de casser le P.N.B. tandis que Guieysse affirme que le parti doit s'appuyer sur elle. Le divorce est consommé (49). Le 20 mai, une réunion d'une trentaine de personnes parmi lesquelles Célestin Lainé, Marcel Guieysse, Jeanne du Guerny aboutit à la formation d'un nouveau P.N.B., à la résurrection du C.N.B. et à la reparution de *Breiz Atao.* Lainé qui croit toujours à la victoire de l'Allemagne grâce aux armements secrets, aurait déclaré : "Seul compte le salut de la Bretagne !". Après le débarquement en Normandie, le mouvement nationaliste breton commence à disparaître de la scène politique. En juin et juillet 1944, la Formation Perrot participe à plusieurs opérations de représailles avec des unités allemandes contre les maquisards et les résistants. Pendant ce temps, plusieurs dizaines de militants ou de sympathisants du mouvement breton sont assassinés (50). Début août 1944, les Américains arrivent en Bretagne plus vite que ne le pensait Lainé. Les responsables parmi lesquels Marcel Guieysse, sa femme et sa fille quittent la Bretagne (51). En mars-avril 1945, la Formation Perrot se disloque en commandos et fin avril chacun tente sa chance pour échapper aux Alliés.

Fait prisonnier en Allemagne par les Américains qui le livrent aux Français, Guieysse est le seul inculpé présent au procès de *l'Heure Bretonne* à Rennes, le 18 juin 1946. Il y défend le nationalisme breton et la Formation Perrot. Condamné à cinq ans de prison, confiscation des biens et indignité nationale à vie, il est libéré en août 1948 pour une opération ophtalmologique. Un mois après sa libération, il écrit de Kervéléan à son ami le libraire quimpérois Maurice Le Dault : "C'est moi-même qui viens vous donner de mes nouvelles. Je suis sorti de Fontevrault en libération conditionnelle et nous sommes arrivés ici depuis quelques jours, nous y passons le congé de ma fille. Vous devinez sans peine le bonheur éprouvé à être de nouveau réunis tous les trois, ayant toujours cependant la douloureuse pensée de tant de chers amis qui sont encore à Fontevrault ou

dans d'autres prisons. Je me réhabitue à la vie normale et cela irait bien si ma vue n'avait presque totalement disparu (J'ai un guide-main pour écrire) et si je pouvais marcher comme auparavant, mais j'ai des douleurs et une jambe s'est affaiblie... "(52). Devenu complètement aveugle, il mourra chez sa fille Denise, à Vitry-sur-Seine, le 8 février 1967 à l'âge de 86 ans.

Quant à Denise Guieysse (1907-1997), c'est Yann Fouéré qui en dresse la personnalité dans son ouvrage de souvenirs, *La patrie interdite* : "Denise était un vrai soldat**.** Elle en avait l'allure un peu lourde. Elle semblait porter une sorte d'armure. Son ardeur bretonne n'avait d'égale que sa discrétion. Elle ne parlait guère et son visage ne laissait rien deviner. Sa capacité à garder des secrets, son dévouement, à l'époque où les persécutions policières commençaient à se faire plus lourdes sur les militants autonomistes, avaient fait d'elle à Paris la personne de confiance des dirigeants de Breiz Atao : elle rendit aussi de grands services, de nature différente, à Célestin Lainé, l'un des animateurs à l'époque de Gwenn-ha-du, et à François Debauvais qui était alors avec Mordrel la figure de proue du nationalisme breton..."(53).

VI. Georges Froment-Guieysse (1880-1967), éditeur et défenseur de la langue française.

C'est le 4 novembre 1916 que la sœur cadette de Marcel Guieysse, Denise Claire Simone Guieysse (Kervéléan en Caudan, 3 août 1887 -Abidjan, Côte-d'Ivoire, 15 juin 1965) épouse à Lanester *Georges* Eugène Alcide Froment. Né le 3 avril 1880, Froment se passionne dès sa jeunesse pour les questions coloniales. Fondateur en 1903 de l'Action Coloniale et Maritime, il crée la même année la revue *Le mois colonial et maritime.* En 1905, il fonde le Comité de l'Océanie française et en 1911 la revue *Océanie Française.* Chargé de missions dans différents territoires français d'outre-mer, il est envoyé en 1911 en Polynésie française et rencontre aux îles Sous-le-vent celle qui fut immortalisée par Pierre Loti, Rarahu, qu'il photographie (54). Mobilisé en 1914, blessé en 1918, il est démobilisé par Clemenceau pour se rendre en préparation du traité de paix en Océanie où les Allemands possèdent quelques îles. Georges Froment consacre les années d'après-guerre au développement de la Banque Coloniale d'Etudes et d'Entreprises Mutuelles qu'il avait fondée en mai 1914. La grande crise met un terme en 1931 à ses activités dans le monde des affaires dans des conditions difficiles, comme en témoigne la lettre de Marcel Guieysse au libraire Maurice Le Dault en date du 26 novembre de la même année : "Nous sommes indignés de la mesure arbitraire prise contre mon beau-frère par suite des manœuvres de ceux qui veulent l'abattre à tout prix parce qu'il les gêne ; il venait d'annoncer la publication prochaine d'un livre sur "Le drame de la Banque Coloniale". L'accusation portée contre lui est une infamie ; de même l'histoire du bilan fautif. Depuis la sanction des opérations de la Banque Coloniale, il y a plus de dix mois, par suite de la crise générale et de la carence d'autres banques, mon beau-frère travaillait avec acharnement au relèvement de la situation générale, en dépit de ses lourdes difficultés : il a tout perdu dans la Banque et a neuf enfants... Rien ne justifiait cette brusque et brutale mesure qui est scandaleuse" (55). Froment publiera en 1932 son livre-plaidoyer *Moeurs financières d'aujourd'hui. Le drame de la Banque Coloniale.*

Froment qui se fait appeler maintenant Froment-Guieysse va se consacrer désormais à faire connaître l'œuvre civilisatrice de la France en Afrique et à dire sa foi dans la langue française comme instrument de civilisation. Il crée en 1937 les Editions de l'Encyclopédie Coloniale et Maritime dont il est le directeur général et qui deviendront par la suite les Editions de l'Union française (56). Dix volumes de l'Encyclopédie coloniale verront le jour : le *Maroc* (1940), *la Tunisie* (1942), *Madagascar-Réunion,* deux volumes (1947), *l'Algérie,* deux volumes (1948), *l'Afrique Occidentale Française,* deux volumes (1949), *l'Afrique Equatoriale Française* (1950), *Cameroun-Togo* (1951), encyclopédie complétée par les *Cahiers Technologiques de l'Afrique* (les mines, les oléagineux), des numéros spéciaux sur le tourisme en Afrique du Nord et en Afrique Noire, des ouvrages particuliers tels que *l'Habitat au Cameroun* et *Dans la lumière des cités africaines* et surtout l'Encyclopédie Mensuelle d'Outre-Mer dont le premier numéro paraît en septembre 1950. Il crée également la collection des grands coloniaux, quinze volumes parus dont trois sont de sa main : *Jules Ferry* (1937), *Savorgnan de Brazza* (1945), *La Pérouse* (1947). Il collabore à l'Encyclopédie de la France et du Monde de Marcel Guernier et dont il assure l'édition. Parallèlement, il publie un essai en deux volumes sur *Victor Hugo* (1948) et une plaquette sur *La langue française à travers le monde* (1950). Froment-Guieysse crée les Bibliothèques Universitaires de l'Afrique pour la diffusion du livre français et lance une expérience de bibliobus itinérant en Afrique Occidentale Française en 1950.

Il s'installe à Abidjan en 1958 et se consacre essentiellement à *La lettre hebdomadaire d'Afrique* à l'occasion de laquelle il noue des rapports étroits avec les autorités des nouveaux Etats africains francophones indépendants et à diverses conférences sur la langue et la littérature française. Il décède à Niamey (Niger) le 27 avril 1967 et ses cendres seront transférées à Abidjan le 15 juin suivant.

G. FROMENT-GUIEYSSE
Directeur de l'Encyclopédie Coloniale et Maritime

JULES FERRY

Avec un portrait
quatre photographies hors-texte
et une carte

Collection
LES GRANDS COLONIAUX

ÉDITIONS DE L'ENCYCLOPÉDIE DE L'EMPIRE FRANÇAIS
3, Rue Blaise-Desgoffe - Paris-6e

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RENNES

VII. Armand Guieysse (1810-1891), concepteur des batteries flottantes blindées et directeur des constructions navales de Lorient.

Né à Lorient le 30 août 1810, Pierre *Armand* Guieysse est le deuxième fils du fondateur de la dynastie que nous avons évoqué au début de cette étude. Il fréquente au collège de sa ville natale le cours de mathématiques spéciales, ouvert par Louis Dufilhol, destiné aux élèves qui préparent le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Brillant sujet, Guieysse est reçu avec le numéro 1 dès l'âge de dix-sept ans. Il en sortira le cinquième. C'est de Polytechnique que sont issus comme lui deux autres ingénieurs prestigieux du génie maritime : Charles Henry Moll, l'un des pionniers de la vapeur, et Stanislas Dupuy de Lôme, promoteur du blindage et de la propulsion à hélice. Ces trois ingénieurs symbolisent à eux seuls toutes les mutations de la Flotte. Ils sont les acteurs-concepteurs de la mise au point de la frégate cuirassée avec machine à vapeur haute pression et hélice (57).

Dès juillet 1841, Guieysse, jeune ingénieur de la marine à la direction des Constructions navales présente un rapport sur la conservation des bois du port de Lorient. Guieysse s'est livré à une triple réflexion en vue d'améliorer le mode de conservation des bois par enclavement et la desserte des parcs par les chaloupes de la recette, et aussi pour désigner le meilleur site d'implantation des nouveaux parcs à proximité des cales du chantier de Caudan. Le directeur des Travaux hydrauliques, Sganzin, réagit promptement. Pendant trois ans (de 1841 à 1844), notes et rapports viennent alimenter le dossier déjà consistant de la conservation des bois. Dans ce débat sans fin, sans cesse renouvelé par les expérimentations, c'est Sganzin qui contrôle toutes les opérations, définissant la ligne de conduite à suivre. Le projet de Guieysse est ressenti par Sganzin comme une contestation du dogme jusque-là admis. Mais il faut admettre que la vision de Guieysse est globale. De plus, sa pertinence, du point de vue de l'infrastructure industrielle, est flagrante. Le débat est vif mais reste courtois. Surtout, il débouche sur le projet, en mai 1845, d'appropriation des anses de Kéronou et de Kerguillé, résultante des discussions constructives entre les deux directions des travaux hydrauliques et des Constructions navales (58).

C'est à Guieysse que l'on doit aussi la construction de l'atelier à bois des constructions navales. Bâti en 1846, ce bâtiment en U comprendra en réalité plusieurs ateliers ; au rez-de-chaussée, la poulinerie, la sculpture et des modèles de fonderie ; l'étage entier sera affecté à la menuiserie ; dans les combles, seront aménagées deux grandes salles de gabarit. En bref, Guieysse a repensé entièrement la conception de l'enclavement du port de Lorient.

.Quant aux activités de l'arsenal, elles sont augmentées par les crises internationales et les guerres maritimes. Elles provoquent certes un accroissement des constructions et des armements mais suscitent aussi la recherche et l'innovation technologique. Le port et l'arsenal sont mis alors à contribution : constructions et lancements, armements, flux de départs et de retours. Ces conflits posent en autres le problème de la résistibilité des coques des navires et celui de la fragilité des bâtiments. La guerre de Crimée de 1854 permet ainsi à Armand Guieysse d'élaborer la parade et le blindage de plaques de fer fixées sur la coque en bois. Ses expériences sur la résistance des matériaux lui permettent de réaliser deux batteries flottantes recouvertes d'un blindage constitué par dix plaques de fer de 10 mm : la *Lave* et la *Foudroyante (59).*

A partir de cette même année *1854,* la France et l'Angleterre se retrouvent alliées contre l'empire russe. Les deux marines doivent relever un défi : réduire à néant les batteries des forteresses des sites militaires maritimes russes sans risquer d'être détruits par la puissance de feu des obusiers ennemis. Les vaisseaux français, du fait de leur tirant d'eau, sont souvent dans l'incapacité de réduire au silence ces batteries alors hors de portée. Il faut donc créer des batteries flottantes blindées capables, par leur artillerie, d'être efficaces tout en résistant, grâce au blindage, au feu adverse. Si la recherche est conjointe chez les deux alliés, en France, c'est l'ingénieur Guieysse, aidé de l'inspecteur-général du génie maritime Garnier qui est chargé d'élaborer un projet de batterie flottante cuirassée. Contrairement à une certaine logique, c'est à Vincennes et non à Gâvres que les séries d'épreuves de blindage sont organisées. Guieysse et Garnier mettent au point

le premier modèle de canon rayé dit "de 1855". C'est le blindage par une plaque de 11 cm appuyée sur un matelas de bois de chêne de 42 cm qui se révèle le plus efficace. Il est capable d'arrêter à vingt mètres un boulet de 16. Dès le 28 juillet 1854, un programme de dix batteries est lancé mais il dépasse les capacités des arsenaux français, si bien qu'après des essais effectués en septembre suivant à Portsmouth, les Anglais acceptent d'en construire cinq selon les plans de Guieysse et Garnier (60).

Le débarquement en Crimée, en octobre 1854, renforce l'opinion des Alliés sur la nécessité d'accélérer le programme de construction des batteries flottantes devant l'efficacité de l'artillerie des forts qui défendent Sébastopol. Mais les lancements ne peuvent avoir lieu qu'à partir de mars 1855, la mise au point de ces prototypes s'étant heurtée à des difficultés de construction et de montage. Elles ont 52,35 mètres de long, 13,14 mètres de large avec un tirant d'eau de 2,65 mètres. Elles disposent de seize canons de 50 sous la cuirasse de deux autres de 12 sur les gaillards. La cuirasse en fer de 11 cm repose sous un bordé de chêne de 20 cm.

La *Lave* construite sur les plans de Guieysse à Lorient est lancée en mai 1855, avec deux autres batteries blindées. Seulement, ayant des qualités nautiques suffisantes, leur vitesse n'est que de quatre nœuds et leur manœuvrabilité médiocre. Elles sont remorquées par des avisos à roue jusqu'à la baie de Strebska en Mer Noire où elles parviennent en septembre. La *Lave,* flanquée des deux autres batteries, rejoint la flotte pour aller bombarder la forteresse de Kinburn près d'Odessa. Le 17 octobre 1855, la *Lave* de Guieysse après avoir tiré mille projectiles à une distance d'un kilomètre, réduit à néant -avec les deux autres batteries flottantes- la forteresse russe. Elles démontrent ainsi leur puissance et leur résistance. Grâce à cet exploit, la marine entrera, trois ans plus tard, dans l'ère de la flotte cuirassée. La *Foudroyante,* l'autre batterie de Guieysse lancée le 2 juin 1855, ne quittera pas la France.

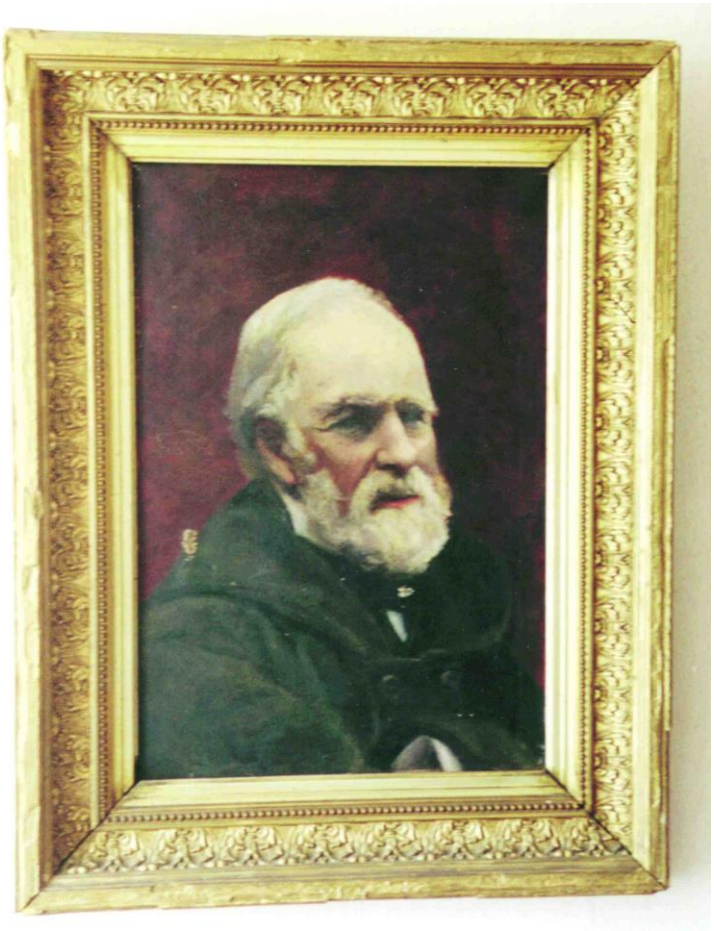

Armand Guieysse

Mort à Lorient le 26 novembre 1891, Armand Guieysse avait épousé à Quimper le 22 septembre 1841, Jéronime Le Bastard de Kerguiffinec. Il eut huit enfants dont l'aîné Pierre *Ernest* (Lorient, 1842 - Landerneau, 1886) épousa Thérèse-Marie Thierry d'Argenlieu, tante du général Olivier Thierry d'Argenlieu, mort pour la France en mai 1940 et de l'amiral Georges Thierry d'Argenlieu qui rejoignit Londres dès 1940. Ce dernier fut le premier chancelier de l'Ordre de la Libération et haut-commissaire en Indochine avant de rejoindre en 1958 le carmel du Relecq-Kerhuon près de Brest, où il mourut en 1964. Un autre fils, Pierre *Léon* Guieysse (Lorient, 1850 - Ergué-Armel, 1928), fut commandant en second de l'Ecole du génie de Versailles en 1901 et fut le beau-père du général de division Edouard Thureau.

Le dernier fils, Pierre *Georges* Guieysse (Brest, 1858 - Paris, 1937), conseiller à la cour d'Appel de Rennes épousa à Tréflez le 29 juillet 1884 Clothilde Rousseau (Brest, 1865 - Paris, 1919) nièce du polytechnicien Paul *Armand* Rousseau (Tréflez, 1835 - Hanoï, 1896) député puis sénateur du Finistère, président du conseil général de ce département, sous-secrétaire d'Etat au Travaux Publics dans le cabinet Freycinet en 1882 et aux Colonies en 1885, enfin gouverneur général de l'Indochine où il mourut, victime du climat. Armand Rousseau fut chargé en 1870 de la direction des travaux du camp de Conlie, et en 1886, comme conseiller d'Etat, d'une mission officielle à l'isthme de Panama pour étudier la situation des travaux du canal. Son rapport fut, par la suite, cité dans les innombrables débats que causa l'affaire de Panama tant à la Chambre des députés que dans la presse.

Madame Georges Guieysse née Rousseau était surtout la petite-fille du fameux Louis Rousseau (Angerville, Essonne, 1787 - Keremma en Tréflez, Finistère, 1856), qui, après avoir été voltairien, franc-maçon et théosophe, devint le chef de l'église saint-simonienne dans le Finistère, le leader de la propagande fouriériste et l'un des précurseurs du catholicisme social (61). C'est lui aussi qui créa sur six cent hectares la propriété de Keremma en Tréflez pendant la Restauration aménageant ainsi les cinq kilomètres de grèves quasi-désertes situées entre Saint-Pol-de-Léon et Brignogan, abritant aujourd'hui plus de cent vingt maisons occupées par un grand nombre des quelque mille cinq cent descendants du fondateur de la dynastie Rousseau (62).

Enfin, Armand Guieysse et Jéronime Le Bastard de Kerguiffinec eurent une fille : Cécile Marie Guieysse (Lorient, 1845 - id, 1934) qui épousa l'historien René Pocard du Cosquer de Kerviler, en littérature René Kerviler. Né à Vannes le 18 novembre 1842, il est d'abord brillant polytechnicien à la suite de son père et de son beau-père, à la même époque que son cousin par alliance Paul Guieysse et de son beau-frère Léon Guieysse, et devançant dans cette prestigieuse Ecole ses fils et ses gendres (63). Ingénieur des Ponts-et-Chaussées en 1866, Kerviler est le créateur à Saint-Nazaire du bassin à flot de Penhoët, inauguré en 1881 par Sadi Carnot, son camarade de Polytechnique. On lui doit également à Saint-Nazaire le premier pont roulant hydraulique établi en France (1884), le phare des Charpentiers qui signale l'accès au port (1887),enfin la nouvelle entrée du port (1903).

René Kerviler
Gendre d'Armand Guieysse

Mais on retient surtout de lui l'œuvre historique immense qu'il a consacrée à la Bretagne. La "bibliographie kervilérienne" qu'il fait paraître en 1903 compte déjà 213 titres, liste impressionnante de travaux qu'il a publiés depuis 1870, y compris ses ouvrages d'ingénieur et un ensemble de poésies.

Obsédé de voir se perdre des éléments fragiles, utiles et souvent inédits de la matière bretonne, il travaille sur fiches et accumule un nombre considérable d'informations. Les papiers n'en finissent pas de s'amonceler sur sa table de travail, jusqu'à en déborder, d'après une photographie de l'époque. Il décide alors de les publier par ordre alphabétique qu'il intitule : *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*. Il les fait paraître en fascicules au fur et à mesure de leur rédaction chez Plihon et Hommay, éditeurs à Rennes, à partir de 1886. "J'ai réuni, écrit-il en préface, un nombre très respectable de milliers de fiches... sur des Bretons connus ou quelconques... et j'ai résolu d'en faire profiter mes compatriotes". Mais il ne se fait aucune illusion sur l'achèvement de son œuvre : "quelques-uns ont été effrayés de l'ampleur de l'entreprise, du nombre de volumes et du temps qu'il faudra pour le publier. Si l'on s'effrayait ainsi, ou n'entreprendrait jamais rien " (64). Si une paralysie du bras droit l'empêche d'écrire, elle ne lui ôte pas la passion du travail. Son épouse l'aide dans la rédaction du *Répertoire.* Mais Kerviler meurt le 11 mai 1907. Deux heures avant, il relisait encore les épreuves du 47ème fascicule (articles s'arrêtant à Guépin). A quelques notices près, nous aurions bénéficié d'un article sur les Guieysse, sa belle famille, qui curieusement, n'apparaît pas dans la « suite du Kerviler », réalisée en 1985 par l'archiviste départemental de Loire-Atlantique, Xavier du Boisrouvray. Si cette lacune a stimulé nos recherches, elle a cependant manqué à notre étude qui eût été plus complète et documentée.

Dr Patrick Mahéo

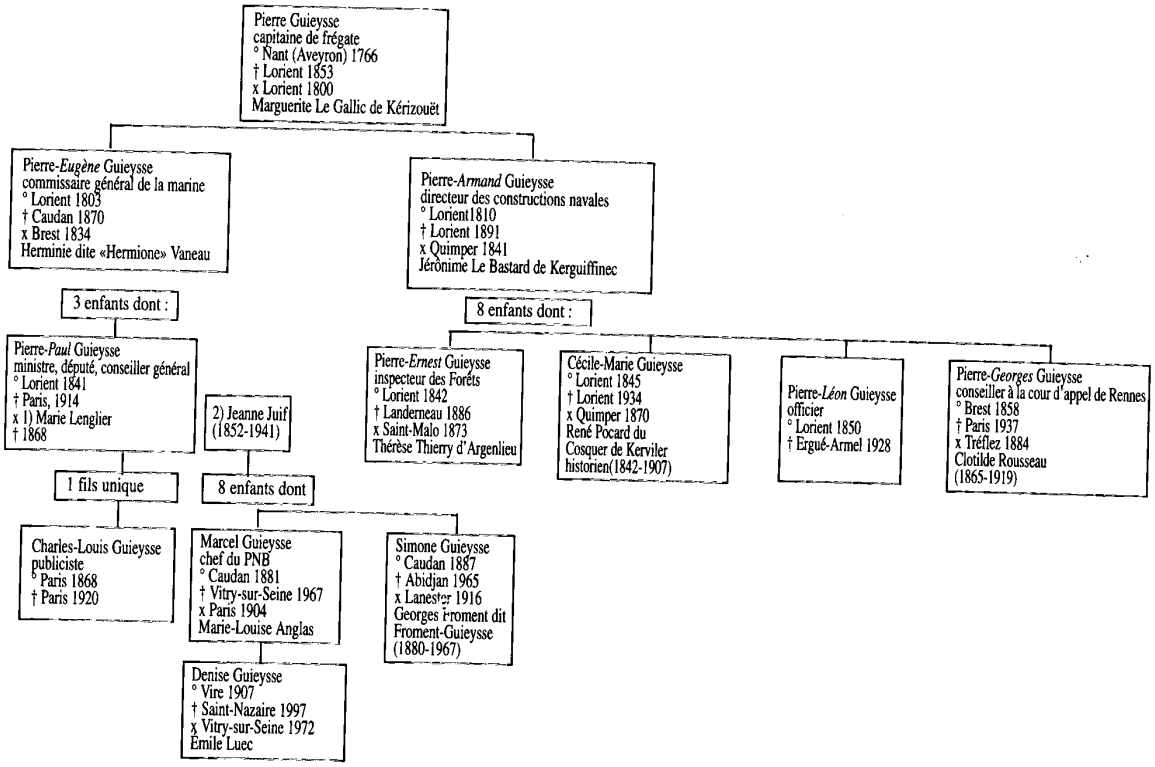

SOURCES

(1) Grands notables du Premier Empire. Morbihan par Bernard André, t. 9, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1983, p.316.
(2) G. Lenôtre, Les derniers terroristes, *Revue des Deux Mondes,* 1er décembre 1930, pp .564-577.
(3) Etats de service du capitaine de frégate Pierre Guieysse, aimablement communiqués par son descendant, le marquis de Caumont.
(4) Archives privées de Mme Henry Théry-Georgeon, également descendante du commandant Guieysse.
(5) Georges Mahé, Deux grands amis lorientais : Brizeux et Guieysse, *Les Cahiers de l'Iroise,* 197l, pp. 19-20.
(6) Léon Séché, Brizeux inédit, *La Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou,* t. III, N° 19-20, 89 septembre 1888, p. 314.
(7) Huguette Boussard, *Historia,* N° 312, novembre 1972, p. 18.
Une station du métro parisien et une colonne érigée dans le Jardin du Thabor à Rennes perpétuent le nom de Vaneau. Il fut enterré au cimetière Montparnasse et, jusqu'à la guerre de 1914, une délégation de polytechniciens allait chaque année fleurir sa tombe.
(8) Jean-Yves Guiomar, *Le bretonisme,* Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1987, p.260.
(9) Paul Guieysse, Pèlerinage à Arzanno, *La Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou,* t. III, N° 19-20, 8-9 septembre 1888, p.320.
(10) Abbé C. Lecigne, *Brizeux, sa vie et ses œuvres,* Paris, Poussielgue, 1898, p. 192.
(11) Paul Guieysse, op. *cit., p.* 321.
(12) Georges Mahé, *op. cit.,* p. 23.
(13) E. Dide, *Journal officiel,* 4 décembre l880.
(14) Baron Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France,* 2 tomes, Paris, Firmin-Didot, 1845-1847, rééd. Les Sillons du temps, 1989.
(15) Denise Delouche, *Peintres de la Bretagne,* Paris, Klincksieck, 1977, p.325.
(16) Paul Guieysse, *op. cit.,* p. 322.
(17) Patrick Mahéo, Un demi-frère de Brizeux: Ernest Boyer, collaborateur de La Villemarqué et préfet du Second Empire, *Bulletin de la société polymathique du Morbihan,* t. 121, 1995, pp. 81-113.
(18) Paul Guieysse, Le chêne de Kervéléan, *Le Fureteur breton,* t. VII, N°39, février- mars 1912, pp. 89-90.
(19) *Du collège de Lorient au lycée Dupuy de Lôme (1824-1924),* Lorient, Imp. du Commerce, 1924, p.45.
(20) Yannick Marec, Deux experts provinciaux en République sociale: Paul Guieysse et Louis Ricard, Institut d'histoire de la Révolution française, *Révolution et République, l'exception française,* pp. 681-682.
(21) Elisabeth David, *Gaston Maspero, le gentleman égyptologue,* Pygmalion/Gérard Watelet, 1999, 316 p. L'auteur souligne les démarches faites par Guieysse, alors ministre des Colonies, pour décerner la Légion d'honneur à Maspero.
(22) Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité Sociale 1850-1940,* Presses Universitaires de Nancy, 1989, 2ème éd.
(23) Société des Droits de l'Homme et du Citoyen. *Premier rapport sur les agents du personnel ouvrier des arsenaux maritimes* par Paul Guieysse, 1889, 8 p.
(24) Arthur-Marie, comte Dillon (Paris, 1834 - Ile Berder, 1922), saint-cyrien condisciple du futur général Boulanger auquel il lie son destin en 1888-1889. Chargé par Boulanger de négocier l'alliance avec les monarchistes et d'élaborer une politique financière, il est exilé à Bruxelles après l'échec de la prise de pouvoir en 1889 puis condamné à la déportation perpétuelle. Amnistié par la

loi de 1895, il rentre en France et se retire à l'île Berder, dans le golfe du Morbihan, où il s'emploie à créer un port.
(25) Xavier Hostin (Quiberon, 1856 - Lorient, 1923) fonde en 1891 à Lorient *La Croix du Morbihan* et sera condamné plusieurs fois pour ses outrances. Amnistié, il tombe finalement dans la misère et meurt chez les Petites Sœurs des pauvres.
(26) Pierre Chevallier, *Histoire de la franc-maçonnerie française (1877-1944),* t. 3, Fayard, 1993, p.73.
(27) Claude Nières (dir.), *Histoire de Lorient,* Toulouse, Privat, 1988, p. 202 et Jean Guiffan, *La Bretagne et l'affaire Dreyfus,* Rennes, Terre de Brume, 1999, p. 89.
(28) Claude Geslin, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la Première Guerre mondiale,* Espace-Ecrits, Saint-Hippolyte-du-Port, 1990, t. III, pp. 686, 701, 727, 773, 785.
(29) *L'Orient de Lorient. Historique de la franc-maçonnerie à Lorient,* Lorient, Loge Nature et Philanthropie, (1986), p. 24.
(30) Yannick Marec, *op. cit.,* p. 681.
(31) Ferdinand Brunetière, *Cinq lettres sur Ernest Renan,* Paris, Librairie Académique Perrin, 1904, p.6.
(32) *250 ans de franc-maçonnerie à Lorient, 1744-1994.* Lorient, Loge Nature et Philanthropie, 1994, pp. 71-72.
(33) Cahier de l'inauguration du monument de Renan à Tréguier, *Cahiers de la Quinzaine,* V, 3, septembre 1903, pp. 13-14 et Jean Balcou, Renan et les Républicains bretons, *Etudes rénaniennes,* 1985, N°61, pp. 3-17.
(34) Yannic Rome, *Histoire de la section de Vannes de la Ligue des Droits de l'Homme,*
(35) Archives du Grand Orient de France, Rue Cadet, Paris. Documents transmis grâce à l'extrême obligeance de Yannic Rome.
(36) Notice écrite d'après Jean Maitron, *Dictionnaire biographique du* monde ouvrier français, tome XIII, 3è partie, pp. 9-11.
(37) Emile Masson, Les *Bretons et* le socialisme, Paris, François Maspero, 1972. Texte de présentation et notes par Jean-Yves Guiomar.
(38) Georges Sorel (Cherbourg, 1847 - Boulogne-sur-Seine, 1922), polytechnicien, philosophe et sociologue. Il considère les élites bourgeoises comme décadentes et corrompues. Pour lui, l'histoire n'est intelligible que si elle s'explique par les conditions techniques et économiques. Il théorise la pratique syndicaliste révolutionnaire à partir des influences de Marx et de Proudhon. En 1899, il est l'un des fondateurs de la revue le *Mouvement socialiste* qui devient en 1905 l'organe du syndicalisme révolutionnaire. A partir de 1906, il se rapproche de l'Action française parce que, comme lui, ce mouvement s'oppose à la démocratie parlementaire. Mais il rompt avec la droite monarchiste en 1914 et s'enthousiasme pour la révolution bolchevique de 1917.
(39) Claire Arnould, *Pages libres,* mémoire de maîtrise, Paris I, 1972.
(40) Le roman paraîtra chez Flammarion en 1925 grâce aux soins de sa veuve.
(41) Henri Gaidoz (Paris, 1842 - Id, 1932) spécialiste de philologie, fondateur de la *Société linguistique et* en 1869 de la *Revue Celtique.* En 1872, professeur à l'Ecole libre des Sciences Politiques, il y enseigne la géographie et l'ethnographie pendant quarante ans. Parallèlement, directeur des études celtiques à l'Ecole des Hautes Etudes depuis 1876, il y donne des cours de langues et de littératures celtiques.
(42) Joseph Vendryès (Paris, 1875 - Id, 1960), chargé de cours de grammaire comparée et de langues indo-européennes à la faculté des lettres de Paris en 1907, il fut directeur d'études à l'EPHE (langues et littératures celtiques) et doyen de la faculté des lettres de Paris.
(43) Bertrand Frélaut, *Les nationalistes bretons* de 1939 à 1945, Ed. Beltan, 1985, p. 53.
(44) Taldir, Revue des titres, An Oaled, N° 69, 3ème trimestre 1939, p. 255.
(45) Alain Déniel, Le mouvement *breton, Paris,* F. Maspero, 1976, p. 427.
(46) Roger Leroux, Le *Morbihan en* guerre, Mayenne, J. Floch, 1980, p. 57 et suivantes.
(47) Lettres citées par Bertrand Frélaut, op. cit., p. 157 à 162.

(48) Hervé Le Boterf, La *Bretagne dans la guerre*, France-Empire, 1969, t.I, p. 150, citant Enno Stephan *: Espions allemands en Irlande*, p. 142.
(49) Ronan Caerléon, *Le rêve fou des soldats de Breiz Atao*, p. 107-108.
(50) Hervé Le Boterf, op. cit., p. 314.
(51) Ronan Caerléon, op. cit., p. 148.
(52) Bibliothèque municipale de Rennes, fonds Maurice Le Dault, correspondance de Marcel Guieysse. Fonds obligeamment communiqué par Xavier Ferrieu.
(53) Cité par Odette Dréano, Denise Guieysse, une militante bretonne exceptionnelle, *Bretagne-Info*, 19 décembre 1998, no 59, p. 8.
(54) Bulletin de la Société de géographie de Lyon, 1911, pp. 140-147.
(55) Bibliothèque municipale de Rennes, fonds Maurice Le Dault, correspondance de Marcel Guieysse.
(56) Gilbert Froment. *Hommes et destins*, tome V, Paris, Académie des Sciences d'outre-mer, 1984, p.218.
(57) Gérad Le Bouëdec. *Le port et l'arsenal de Lorient de la Compagnie des Indes à la marine cuirassée: une reconversion réussie,* Paris, Librairie de l'Inde, 1994, tome 4, p.615.
(58) Gérard Le Bouëdec, op. cit., tome 3, p. 486.
(59) Claude Nières (dir), Histoire de *Lorient, Toulouse,* Privat, 1988, pp. 186-186. (60) Gérard Le Bouëdec, op. cit., tome 4, p. 646.
(61) Jean Touchard. Aux origines du catholicisme social, Louis Rousseau, 1787-1856, Paris, A. Colin, 1968.
(62) Jacques Rousseau, Keremma et l'œuvre de Louis Rousseau, *Bulletin de l'Association bretonne, 1996,* p. 159-165.
(63) Henry Carnoy, *René K*erviler, Paris, imp. E. Maton, 1902, p. 29.
(64) Marquis de Caumont, Kerviler, Saint-Nazaire et la bretagne*, Bulletin de l'Association bretonne, 1990,* pp. 67-75.

Eugène Guieysse

Commissaire général de la marine

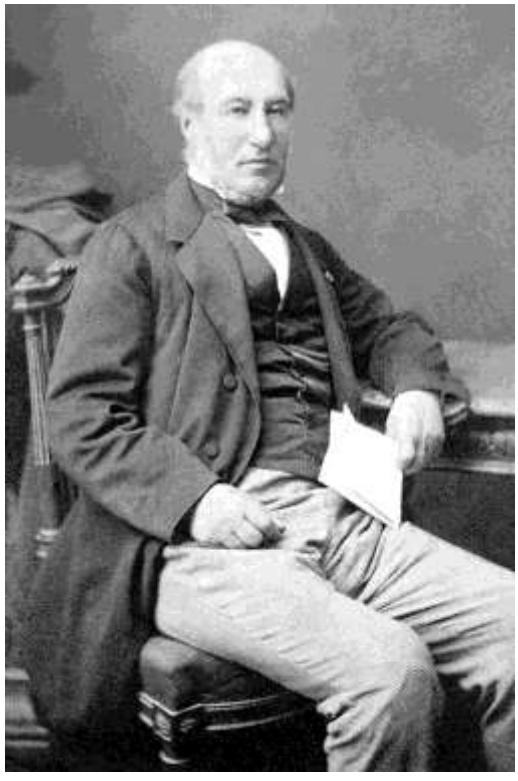

Baptême d'Eugène Guieysse – 23 juillet

Paroisse de St. Louis de Lorient

Ce 23 juillet 1803 (5 thermidor an 11) a été par nous soussigné baptisé Pierre Eugène, né d'hier, fils légitime de Mr. Pierre Guieysse et de dame Marie Renée le Gallic Kizouët. Le parrain a été Mr. Hyacinthe Gabriel Mathurin Louis le Gallic Kizouët, oncle de l'enfant, et la marraine dame Caroline Eugénie Gabrielle le Gallic Kizouët, tante de l'enfant.

Signé au registre : le Gallic Kizouët, Caroline Kizouët, Bésancenet, vicaire.

Licence en droit –Académie de Paris - 3 aout 1826

MINISTERE DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES
ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Université de France.

DIPLOME DE LICENCIÉ EN DROIT.

AU NOM DU ROI

Mariage de Laurent Vaneau et Hermine Thirat – 31 janvier 1810

Extrait des registres de la commune de St. Grégoire pour 1810 où est écrit ce qui suit :

L'an mil huit cent dix, le trente unième jour du mois de janvier, par devant nous Gilles Grallan, maire et officier civil de la commune de Saint Grégoire, département d'Ille et Vilaine, canton nord est de Rennes,

sont comparus monsieur Suzanne Pierre Laurent Vaneau, né à Rennes le dix aoust mil sept cent soixante dix neuf, fils majeur de monsieur Louis Yves Nicolas Vaneau et de dame Marie Antoinette Petitpain, vivante et consentante au présent acte, demeurant à Rennes, d'une part

et demoiselle Anne Jeanne Françoise Hermine Thirat, née à Plouer, département des cotes du nord, le trente mai mil sept cent quatre vingt huit, fille majeure de feu Mr. Charles Julien Thirat, décédé à Goven le vingt cinq thermidor an douze et de dame Marie Jeanne Perrine de Miniac, vivante et consentante au présent acte, demeurant à la Hautière, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage entre eux projetté et dont les publications ont été faites au terme de la loi pendant deux dimanche consécutifs tant à la maison commune de Saint Grégoire qu'à celle de Rennes.

Mariage d'Eugène et Hermine Vaneau – 5 avril 1834

Extrait du registre de mariage de la ville de Brest (Finistère) pour l'an 1834, du cinquième jour du mois d'avril, l'an mil huit cent trente quatre, à huit heure du soir.

Acte de mariage de Pierre Eugène Guieysse, sous inspecteur de la marine au port de Brest, âgé de trente ans, né à Lorient département du Morbihan le trois du mois de thermidor l'an onze de la république française (22 juillet 1803), domicilié à Brest, rue foi N° 13, fils majeur de Pierre Guieysse, ancien capitaine de frégate, chevalier de la légion d'honneur, et de Marie Jeanne Renée le Gallic de Kérizouët, son épouse, demeurant ensemble à Lorient, d'où est provenu leur consentement au rapport de M. Colinet, notaire à ladite résidence, en date du neuf mars dernier, enregistré le même jour,

Et de Hermine Marie Suzanne Vaneau, sans profession, âgée de vingt ans, née à Rennes département d'Ile et Vilaine, le 16 du mois de septembre l'an mil huit cent treize, domiciliée à Brest, département du Finistère, y demeurant rue Voltaire, n° 26, fille mineure d'âge de Suzanne Pierre Laurent Vaneau, directeur des contributions indirectes à Brest, présent et soussigné en témoignage de son consentement et de Anne Jeanne Françoise Hermine Thirat, son épouse, décédée à Rennes le vingt quatre décembre mil huit cent seize.

Les actes préliminaires sont extraits du registre des publications de mariage affichées et faites sans opposition, à Brest le vingt trois et trente mars dernier, extrait d'un acte de naissance des contractants.

Hermine Vaneau – 1875

Lettre de Marie Renée le Gallic à son fils Eugène et sa belle fille Hermine Vaneau

Madame Guiyesse
Brest

Je quittai hier la campagne mes enfants et j'y ai laissé mon mari et Marie qui a un doit pourri et ne m'est ici d'aucune utilité, ils viendront lundi.

Tout est disposé pour vous recevoir, je vais m'occuper d'une bonne pour vous, chose difficile qu'un bon domestique à Lorient.

Vous ne me dites pas qu'elle est l'époque précise que vous avez du fixer à M. Guichou car il voulait la savoir d'après sa lettre à mon mari, ayant lui-même des arrangements à terminer. Je lui dois bien de la reconnaissance.

Hermine a bien fait de sevrer, mais il eut mieux valu le faire à Penescluse, ce pauvre petit se serait exempté de faire 80 lieues par ce froid, et vous bien de l'embarras de moins. Si elle a d'autres enfants (comme je le désire et l'espère) je l'engage bien à ne

plus nourrir, mais si Eugène aime réellement sa femme il différera ce moment, et la laissera reprendre des forces avant une grossesse.

Tachez mes amis de ne pas différer et de venir avant les froids.

Acceptez tout ce que M. Vaneau aura d'excédent de mobilier, un lit de bonne par exemple ; de notre coté nous vous fournirons quelque chose, un ménage est un gouffre.

En arrangeant mes armoires, je fais votre part. Fais moi le plaisir, mon Hermine, de m'avoir 6m de coton de Rouen comme ton tablier, afin que M. Eugène pisse sur moi sans inconvénient pour mes robes. Je l'ai trouvé joli, ce pauvre petit. Il nous tarde de le revoir ainsi que vous mes enfants.

Mme St George nièce de Mme Kervin vous remettra cette lettre, ce sera une petite visite pour Hermine, il lui faut à présent de la distraction.

Que vos meubles vous secondent s'il est possible car les armoires sont remplies de poires. Je crois que j'en ai trop envoyé, je compte sur vous pour les manger, dépêchez-vous. Au reste dans 15aine il n'y aura plus rien que dans les 2 fruitières. Je fais dire au jardinier de venir m'en débarrasser. Ayant vos deux petites chambres et ma mansarde, je crois que vous ne serez pas trop mal.

Adieu, j'ai si froid que je ne puis tenir ma plume, je vous embrasse et vous recommande bien de rester un ou deux jours à Quimper et de prendre toutes les précautions possibles contre le froid, surtout aux pieds. Mes amitiés à M. Vanneau, je n'ose le consoler, mais qu'il soit persuadé que sa fille sera traitée comme la mienne, j'espère qu'il en jugera en vous venant voir l'an prochain.

Votre affectionnée mère

M. Guieysse

Nous sommes sans lettre d'Armand.

Elève de l'administration, embarqué sur le bric le Faucon - 1827

Marine.

Port Toulon

Bureau des Armements

Le Commissaire des Armements et Prises, certifie que Monsieur Guiegue, dit Eugène, Elève d'administration, a été embarqué en qualité de Commis aux Revues, à bord du Brig du Roi le Faucon, du 10 Décembre 1827 au 9 juin 1828, inclus. — Présent, sur mois, à — 6 f.

Le Embarqué du Brig le Faucon, a été porté au nombre des Etat-major, suivant l'avis de son Excellence, en date du 10 juillet 1827.

Toulon, le 18 juillet 1828.

Vérifié au Contrôle.

Le Contrôleur de la Marine.

Marine. Personnel (Classes), n.° 180 bis (1818).

Direction du commissariat à Lorient – 1856

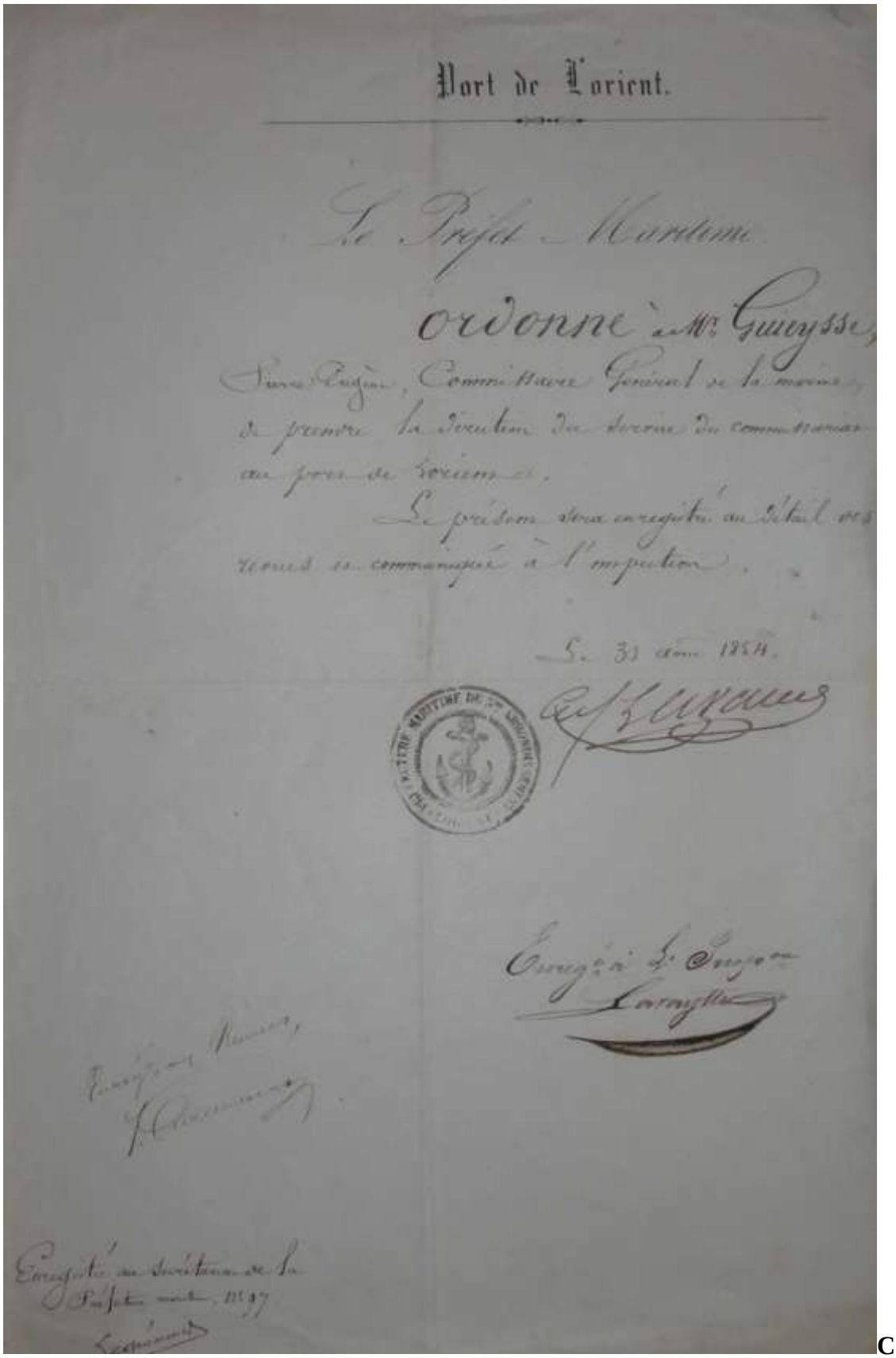

Port de Lorient.

Le Préfet Maritime

ordonne à Mr Guieysse, Sous Rogin, Commissaire Général de la marine, de prendre la direction du service du commissariat au port de Lorient.

Le présent sera enregistré au détail des revues et communiqué à l'inspection.

L. 31 déc. 1854.

Enregistré à Lorient

Enregistré au Secrétariat de la Préfecture maritime, n° 97

C

Etat des services d'Eugène

Elève d'administration	port de Brest	1-9-1826	1-10-1827	à terre
Idem	port de Toulon	1-10-1827	10-12-1827	idem
Idem	Faucon, brick	10-12-1827	10-6-1828	commis aux revues et approvisionnement
Idem	port de Toulon	10-6-1828	1-8-1828	à terre
Idem	port de Brest	1-8-1828	11-11-1830	idem
sous inspecteur	idem	11-11-1830	1-2-1835	
2ème classe	idem	1-2-1835	1-11-1835	
Sous commissaire 2ème classe	port de Lorient	1-11-1835	21-8-1843	à terre approvisionnement
	Idem	21-8-1843	4-2-1844	inscription maritime
Sous commissaire	idem	4-2-1844	25-3-1845	idem
1ère classe	Idem	25-3-1845	16-8-1846	à terre fonds et hopitaux
	Idem	16-8-1846	1-9-1846	idem
	Port de Brest	1-9-1846	1-9-1850	à terre
	Idem	1-9-1850	1-6-1853	idem
	Port de Lorient	1-6-1853	13-6-1853	idem
Commissaire 2ème classe	idem	13-6-1853	21-7-1853	à terre – travaux
	Idem	21-7-1853	1-9-1853	id-approvisionnements
	Commission dans les ports	1-9-1853	1-12-1853	examinateur pour le grade d'aide commissaire
	Commission A Paris	1-11-1853	16-1-1854	
Commissaire général 2ème classe	arrdt. du Havre	16-1-1854	1-8-1854	chef du service de la marine
	Port de Lorient	1-8-1854		à terre

Commandeur de la légion d'honneur – 14 août 1858

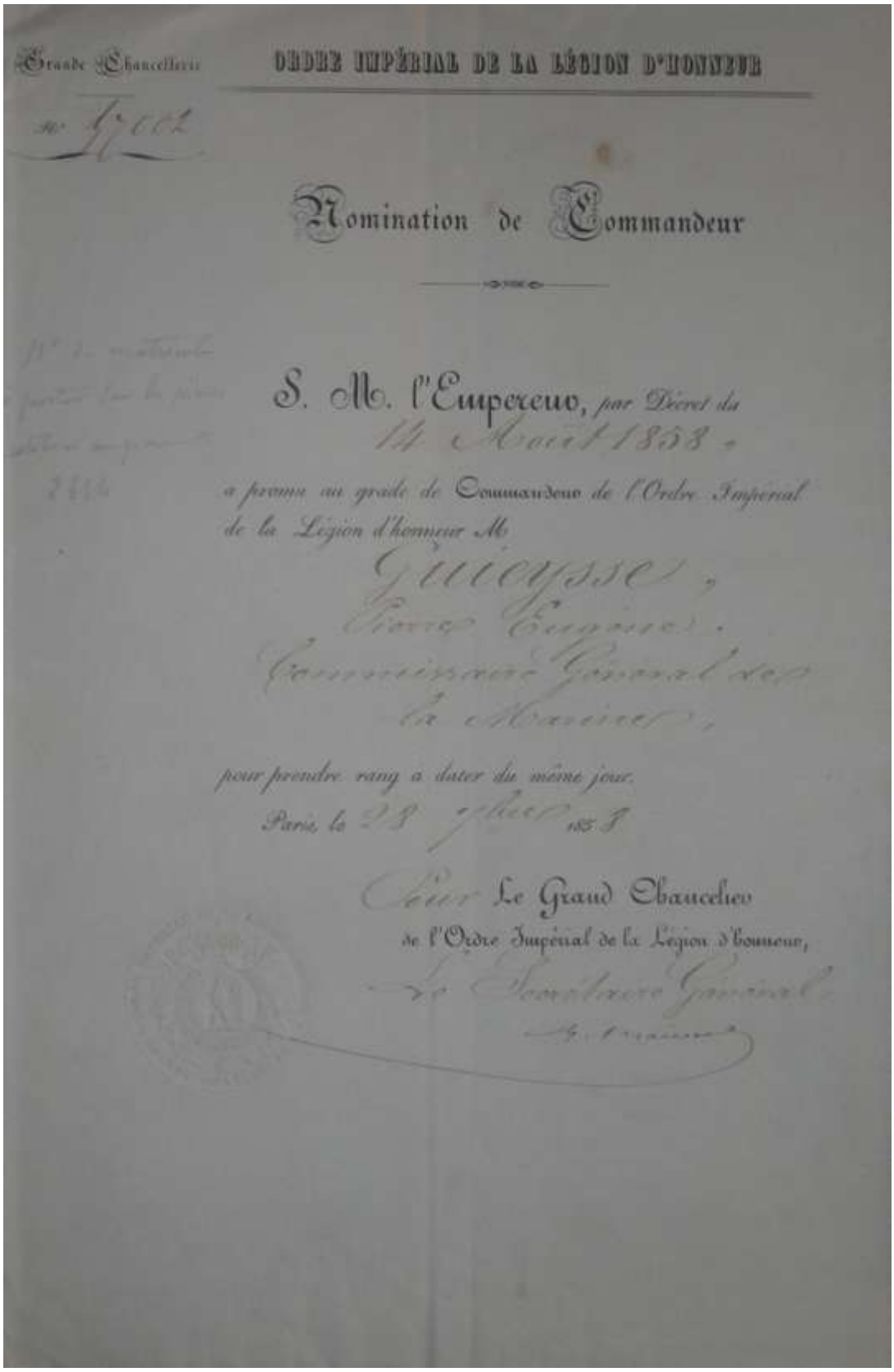

Grande Chancellerie

ORDRE IMPÉRIAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

No 9002

Nomination de Commandeur

S. M. l'Empereur, par Décret du 14 Août 1858,

a promu au grade de Commandeur de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur M. Guiousse, Pierre Eugène, Commissaire Général de la Marine,

pour prendre rang à dater du même jour.

Paris, le 28 Juillet 1858

Pour Le Grand Chancelier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur,

Le Chancelier Général

Lettre d'un cousin Caissac à Eugène - 1860

J'ai cru de mon devoir de rompre un silence qui depuis longtemps régnait entre deux familles qui ont toujours vécu sous de bons rapports. Dans cet intervalle, quelques membres s'en sont séparés à jamais, et le dernier que j'ai à vous signaler est Marguerite Guieysse, décédée depuis quelques jours à l'âge de 82 ans ; il ne reste à présent qu'Elisabeth Guieysse, cousine germaine de feu votre père, âgée de 85 ans, et dont je suis le petit fils ainé, âgé de 33 ans, marié, ayant un fils unique de 5 ans. Nos père et mère sont morts jeunes, je n'ai d'autre ascendant que ladite Elisabeth, qui malgré son âge avancé jouit d'une bonne santé, sans aucune infirmité.

Quant à moi, jouissant d'une modeste aisance, faisant le petit banquier, ou agent d'affaires, je reste à la maison paternelle pour l'appui et le soutien de ma grand-mère Elisabeth.

Mon frère, également établi, va résider à Périgueux auprès d'un oncle de sa femme. Il m'engage fort à aller le voir à la belle saison ; si je me décide à faire ce voyage, je pourrais saisir cette occasion pour arriver jusqu'à vous, afin de vous rendre la visite que feu votre père fit à sa cousine Elisabeth en 1813.

Il faut espérer qu'avec le secours de la voie ferrée qui traverse mon pays, les visites ne seront pas aussi rares que par le passé.

J'ai appris que Madame votre mère survivait à son mari, présentez lui mes respects.

Ma grand-mère, ma femme et mon frère s'unissent à moi pour vous présenter leurs hommages, ainsi qu'à tous les membres de votre famille.

Votre cousin à jamais dévoué

Caissac ainé.

Lettre du cousin Caissac à l'occasion de la mort de sa grand-mère Elisabeth – 1866

Comptoir d'escompte de saint Antonin
(Tarn et Garonne)

Saint Antonin le 22 xbre 1866

Monsieur et cousin

J'ai l'honneur de vous annoncer la perte douloureuse d'Elisabeth Guieysse, ma grand-mère, décédée à l'âge de 91 ans, après l'avoir gardée 3 ans impotente, ayant même perdu l'usage de la raison.

En elle s'est éteinte la dernière des Guieysse dans ce pays ci, sa sœur étant décédée depuis 6 ans.

Dans votre lettre en 1860, vous me disiez que Madame votre mère, âgée de 81 ans, jouissait d'une assez bonne santé, malgré son âge avancé. Si elle vit encore, faites lui part de mes sentiments respectueux.

A la même époque, j'appris que votre fils ainé faisait son cours de médecine, il doit exercer depuis longtemps ; peut être est-il même père de famille. Votre fils plus jeune se préparait alors pour entrer à l'école polytechnique ; s'il a réussi, veuillez me dire si, à l'exemple de son aïeul, il parcourt les mers, ou s'il tient garnison quelque part.

J'apprendrais avec plaisir si M. votre frère est toujours à Brest, et si sa famille répond à ses désirs. Faites-lui part de ma lettre, et dites lui que si jamais l'un de vous ou de vos enfants avait occasion de voyager dans le midi, il veuille bien se rappeler qu'il y a une famille qui le recevrait avec la même cordialité que mon aïeul reçut chez feu votre père en 1813.

Mon fils unique, âgé de 11 ans, fait la sixième au séminaire des jésuites à Montauban ; je l'ai vu ces jours ci, il promet bien. Mon frère est en Espagne, entrepreneur de chemins de fer, il ne réussit pas. Quant à moi, n'ayant plus d'ascendants, je vis seul avec ma femme, m'occupant toujours de banque et de recouvrement, ayant assez de travail, n'ayant pas d'associé, faisant tout par moi-même. Les affaires vont bien, en ce moment les grains étant à la hausse ainsi que les bestiaux. La moyenne du blé est à 25 pour l'hectolitre à 78 kilogrammes.

Je saisis cette occasion de fin d'année pour vous faire part des vœux que je fais pour vous, pour votre dame et pour toute votre famille. Ma femme s'unit à moi pour vous témoigner l'estime et l'affection que nous conservons toujours pour vous.

Votre cousin à jamais dévoué

Caissac ainé

Lettre du cousin Randon

Mon cher cousin

C'est avec paine que je fais parvenir la legalisation du certificat que nous devons produire, la longue absance du juge de paix ou ce grand mal de tête dont je suis attaqué ne pouvant me supporter nulle paix, qui m'a empêché de faire plutôt ce voyage de Millaud. Aussi j'ay été bien traquassé de ca par des parents avides. Le nouveau supléant du juge ne voulant s'en charger veu qu'il n'avait pas encore prêté le serment, et le greffier aurait cru se compromettre.

Auci mon cher cousin, je vous exorte à ne faire aucun sacrifice à l'égard de l'expédition de l'argent que vous devez nous faire parvenir, je suis outré de la part des parents ingrats qui auraient voulu retirer l'argent aussitôt avoir reçu la lettre, cependant aucun surjet de mes intelligences ne s'est montée d'aucune part, je me plains seulement de leur ingratitude.

Je suis fasché, mon cher cousin, de la demande que vous me faites au sujet des honneurs que nous avons rendus à la mémoire de la mort de mon pauvre oncle, il me reste seulement le regret de n'avoir pu en faire davantage ; je serais bien ingrat de n'avoir pas fait les honneurs dues à la mémoire d'un oncle qui m'a fait tant de biens ; ces bienfaits seront pour toute ma vie gravés dans mon cœur, et celui de toute ma famille, qui ne cesseront de prier pour le repos de son âme.

Je ne saurais vous dire, mon cher cousin, par quelle voie vous nous pourriés faire parvenir cet argent, vous le savez mieux que moi ; le moyen le moins dispendieux à ce qu'on m'a dit serait par billets de banque incerrés dans la lettre assurée à la poste ; si ce moyen ne peut aller, vous pourrais l'adresser à Mr. Billa, banquier à Millaud.

En attendant, recevez mon cher cousin les sentiments d'amitié et de respect que j'ay pour vous et pour toute votre aimable famille, et croyés moi pour la vie votre tout dévoué cousin Randon, épicier

Mon épouse, mon Armand et la petite Eugénie se joignent pour vous prier de faire agréer à ma chère tante et mon cousin Eugène les mêmes sentiments d'amitié et de reconnaissance.

Paroles prononcées par Mr. E. Lesbazeilles aux obsèques d'Eugène Guieysse le 8 octobre 1888.

Hier, comme je projetais d'aller très prochainement, le lendemain même, c'est-à-dire aujourd'hui, revoir l'ami absent, malade, que je savais revenu depuis peu et mieux portant, croyait-on, deux lettres me sont arrivées en même temps, l'une de son frère, me disant : « Mon pauvre frère a succombé », l'autre de son beau-père, notre cher docteur Frère, me disant : « Eugène Guieysse n'est plus ! » La main que j'espérais serrer encore une fois, encore bien des fois, je ne la serrerai plus jamais.

Environ vingt cinq années d'amitié avec Eugène Guieysse, quarante cinq ans, presque un demi siècle, d'une liaison étroite, profonde, indestructible, avec la famille dont il était devenu le membre, m'autorisent à exprimer mes regrets, à rappeler mes souvenirs, à être l'interprète des amis réunis dans cette maison de deuil.

Ce qu'était Eugène Guieysse, nous le savons tous. Le trait essentiel de son caractère, c'était la bonté. Oui, il était bon, affectueux ; il était généreux, il était compatissant.

Il l'a bien prouvé dans sa carrière médicale. Il préférait se consacrer aux petits, aux humbles, aux pauvres gens, sans doute parcequ'ils ont plus à souffrir, parcequ'ils ont plus besoin de pitié et de secours. Dès le début, il voulut s'établir dans un quartier populaire, à la Chapelle, au milieu de familles ouvrières. Quand la maladie, ou plutôt les maladies, car laquelle l'épargna ? l'assaillant, le frappant coup sur coup, lui ôtèrent la plus grande partie de ses forces et l'obligèrent de renoncer à sa clientèle, il tint absolument à conserver ses ouvriers du chemin de fer du nord, dont il avait été nommé médecin. Il allait, il se traînait, par tous les temps, même en hiver, à travers la neige, jusqu'à leurs demeures parfois lointaines, pour leur apporter des soins, pour leur ordonner un repos, dont souvent il avait plus besoin qu'eux. Il y a quelque jours, je pourrais dire quelques heures, épuisé, défaillant, il voulait encore retourner à ses malades de là-bas, il disait : « s'il me faut vivre inutile, s'il me faut abandonner mon service du chemin de fer, j'aime mieux mourir ».

Chez lui, à son foyer domestique (il se tenait éloigné du monde, de la foule des indifférents), quel accueil cordial, franc, chaleureux, pour l'ami qui survenait ! Avec quel joyeux empressement une place vous était faite à sa table hospitalière ! Il semblait qu'on fût toujours attendu. On s'invitait soi même, et c'était lui qui vous remerciait.

Il aimait profondément ses enfants, et il les aimait comme il faut, pour eux, non pour lui. Leur éducation, leur avenir, était son continuel souci ; leur progrès, leurs succès étaient sa meilleure joie. Il les voulait, non pas seulement heureux, mais, avant tout, bons, loyaux, animés de sentiments généreux, attachés aux devoirs sérieux de l'homme, aux devoirs publics tout autant qu'à ceux de la vie privée.

Surtout, il savait apprécier la compagne de sa vie, celle à qui il devait tout son bonheur. Il ne faisait pas que l'aimer, il la vénérait – je le sais, plus d'une fois il me l'a dit - et il l'admirait. Il n'oubliait pas que, toute jeune, au début de son mariage, elle avait rencontré une tâche austère, bien difficile, bien pénible, et avec quel courage elle s'en était acquittée. Elle eut à soigner une belle mère, une autre mère à ses yeux, atteinte d'une maladie terrible ; elle l'assista, elle la pansa elle-même, à toute heure, le jour, la nuit, d'une main d'abord tremblante, mais bientôt affermie, et si adroite, si douce, que nulle autre ne la pouvait remplacer ; elle fut pour elle une fille, la plus tendre et la plus dévouée des filles, et une sœur de charité, supérieure à tous les efforts, à toutes les fatigues, à tous les sacrifices.

Ne te trouble pas, ma chère Emma, je ne veux pas te flatter ; je veux te rendre simplement justice, et je le fais au nom de ton père et de ta mère qui m'approuvent, de tes enfants qui m'approuvent, au nom de ton beau frère et de ta belle-sœur qui, j'en suis sûr, m'approuvent aussi, et au nom de ton mari, qui, s'il pouvait m'entendre m'approuverait encore davantage, qui, s'il pouvait parler, crierait ce que je n'ose dire qu'à demi-voix, de ton mari que tu as, lui aussi, pendant tant d'années, si vaillamment, si obstinément disputé à la mort, et que tu aurais arraché à la mort, si une puissance humaine, si une vertu humaine l'avait pu.

Cela ne s'est pas pu. Ne nous révoltons pas. Soyons modestes, simples, fermes, résignés devant les lois inviolables, sans doute nécessaires. Ce qui nous est permis, c'est de pleurer ceux que nous perdons, et c'est aussi de faire en sorte que nos morts bien-aimés ne soient pas morts pour nous, en leur conservant pieusement leur place dans notre vie.

Adieu, mon cher Guieysse. Nous vous garderons un bon et fidèle souvenir.

Pierre Armand Guieysse

Ingénieur des constructions navales

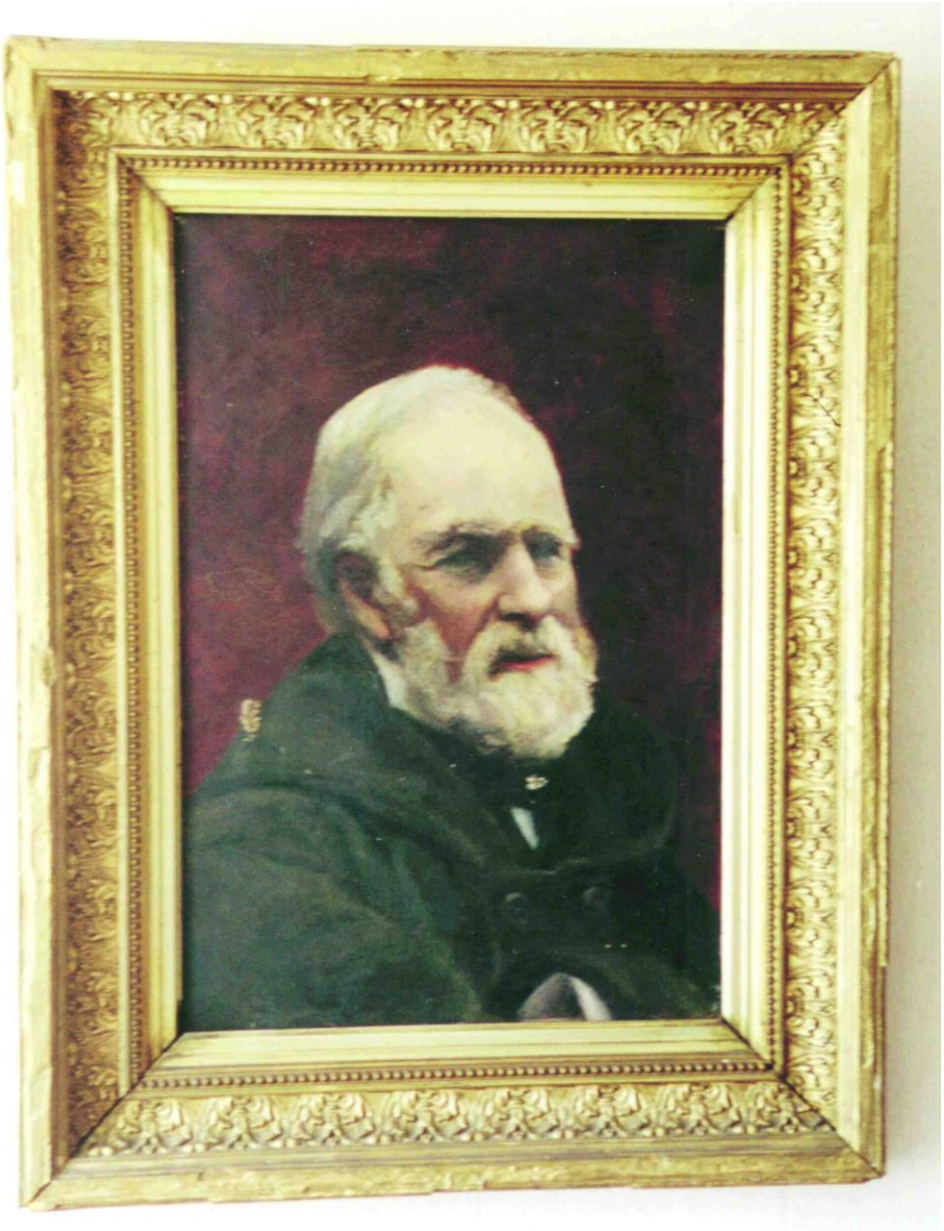

Naissance de Pierre-Armand Guieysse. 29 août 1810.

Mairie de Lorient.

Extrait du régistre des actes de naissance de la ville et commune de Lorient (Morbihan), pour l'année 1810, ou est écrit ce qui suit :

L'an mil huit cent dix, le trente août, à cinq heures après midi, par devant nous Pierre Lemir, adjoint à la mairie de Lorient, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil de cette commune, en vertu de délégation spéciale de monsieur le maire, est comparu : Monsieur Pierre Guieysse, capitaine de frégate, retraité, membre de la légion d'honneur, agé de quarante ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né rue de la marine N° 1, à deux heures de matin du jour d'hier, de lui déclarant et de dame Marie-Jeanne-Renée le Gallic, son épouse, mariés en cette commune le trente messidor an huit et y domiciliés, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre-Armand. Les dites déclarations et présentations faites en présence de messieurs Louis-François le Gallic Kerizouet, président du tribunal de première instance, âgé de soixante trois ans, aïeul au maternel de l'enfant, et Hyacinthe Le Gallic Kérizouet, lieutenant au quatrième régiment d'artillerie de marine, âgé de trente trois ans, oncle aussi au maternel du dit enfant, accompagnés du sieur et demoiselle Pierre-Eugène et Céline Guieysse, frére et sœur du susdit enfant ; domiciliés en cette commune et après lecture faite du présent acte de naissance sous notre seing, ceux du père et des témoins.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme au registre : en mairie à Lorient le cinq mai mil huit cent soixante quinze.
l'adjoint-délégué ;
L. Aubin.

Du 29 Aout 1810.

Mairie de Lorient.

Naissance de

Pierre, Armand Guieysse

Extrait du registre des Actes de Naissance de la ville et commune de Lorient (Morbihan), pour l'année 1810, où est écrit ce qui suit.

L'an mil huit cent dix, le trente Aout, à cinq heures après midi, Par devant nous Pierre Lemir adjoint à la Mairie de Lorient, faisant les fonctions d'officier de l'Etat civil de cette Commune, en vertu de délégation spéciale de Monsieur le Maire, Est comparu Monsieur Pierre Guieysse, Capitaine de frégate, retraité, Membre de la Légion d'honneur, agé de quarante quatre ans, lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin, né rue de la marine N° 1, à deux heures du matin du jour d'hier, de lui déclarant et de Dame Marie Jeanne Renée Le Gallic, son épouse, mariés en cette Commune le trente Messidor an huit et y domiciliés, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre, Armand. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Messieurs Louis, François Le Gallic Kérizouet, Président du Tribunal de première instance, agé de soixante trois ans, aïeul au maternel de l'Enfant, et Hyacinthe Le Gallic Kérizouet, Lieutenant au quatrième Régiment d'artillerie de marine, agé de trente trois ans, oncle aussi au maternel du dit Enfant, accompagnés du sieur et demoiselle, Pierre, Eugène Guieysse et Céline Guieysse, frère et sœur du sus dit Enfant. Domiciliés en cette Commune et après lecture faite du présent acte de naissance sous notre seing, ceux du père et des témoins.

Le registre dûment signé.

Pour Extrait conforme au registre.
En Mairie, à Lorient, le cinq Mai mil huit cent soixante quinze.
L'Adjoint délégué,
L. Aubin

Sa signature est contre signée par Mr. Pierre Guieysse, Lorient, le 5 Mai 1875
Le Sous Préfet
L. Gaillard

Etat de services

Pierre Armand Guieysse
né le 29 Août 1810 à Lorient, Morbihan

Elève de l'école Polytechnique	11. 1827
Elève du Génie Maritime	9. 11. 1829
Sous Ingénieur de 3è Classe	1.1. 1833
Sous ingénieur de 2è Classe	29.4. 1838
Sous ingénieur de 1é Classe	29.4. 1841
Ingénieur de 2è Classe	7.9. 1845
Ingénieur de 1è Classe	27. 7. 1852
Directeur des Constructions Navales	5. 10. 1861
Chevalier de la Légion d'Honneur	25. 4. 1844
Officier ‘’ ‘’	29. 10. 1855
Commandeur ‘’ ‘’	14. 3. 1866

Membre du Conseil des Travaux.	Décret du 8. 9. 1852
Maintenu pour 2 ans dans ce Conseil.	Décret du 12.8.1854
Retraité par application de la mesure sur la limite d’âge	Décret du 3-9-1875

Etat concernant un Elève de l'Ecole Royale Polytechnique
admis dans le Service du Génie Maritime par décision du jury en date du 5 Novembre 1829

Nom et Prénoms : Guieysse Pierre Armand
Date et lieu de naissance : 29.8.1810 à Lorient
Constitution physique : Bonne
Taille : 1,67 m
Renseignement sur l'état des parents : Son père Capitaine de Frégate à Lorient.
Epoque de l'admission à l'Ecole : Nov. 1827
N° de passage à la Ière Division : 5ème
N° de la liste de sortie comprenant 107 élèves :12
Application : Très bonne
Conduite : Bonne mais inexacte
Caractère : Raide, un peu difficile
Tenue : Passable

Certifié véritable le présent Etat dressé d'après les notes déposées dans les archives de l'Ecole Polytechnique - Paris, le 31.12.1329

Le Lieutenant Général, Pair de France, Gouverneur de l'Ecole Royale Polytechnique.

Demande de faire une troisième année à l'école polytechnique

Monsieur Guieysse à Monsieur l'Ingénieur chargé de l'Ecole

Monsieur,

.

L'époque à laquelle les élèves du Génie Maritime se présentent à l'examen d'admission au grade de l'ingénieur de 3ème Classe, n'étant pas éloignée, et croyant avoir de justes motifs pour ne pas le passer cette année, qu'il me soit permis de vous les exposer succinctement. Les remplacements successifs des Ingénieurs chargés de l'Ecole ont amené des interruptions de plusieurs mois dans l'exposition des matières relatives à l'instruction, et m'ont empêché, pendant les 17 mois qui ont précédé l'ouverture de vos cours, de donner aucune continuité à mes études; de telle sorte que, pendant cette époque de transition pour l'Ecole, je n'ai pu étudier ou approfondir suffisamment, plusieurs questions du programme

Maintenant donc que l'Ecole a une organisation plus régulière, que des leçons suivies nous y sont données, je me crois en droit de réclamer le bénéfice de circonstances nouvelles pour moi, pensant d'ailleurs le Gouvernement intéressé plus directement que les élèves à ce que ceux ci reçoivent une instruction complète.

J'ai donc l'honneur de vous adresser une demande tendant à me faire accorder la permission de passer une troisième année sous votre direction et vous prie de croire aux sentiments respectueux de

Votre dévoué et reconnaissant élève
A. Guieysse

à Lorient, le 16 Septembre 1831

Rapport Lorient, le 16 Septembre 1831

A Monsieur le Directeur des Constructions Navales

Monsieur le Directeur,

Je vous envoie ci-joint une lettre de Monsieur Guieysse, élève à l'Ecole Spéciale du Génie Maritime, tendant. à obtenir pour lui l'autorisation de faire une troisième année d'études. Les motif s exposés par Monsieur Guieysse sont très fondés; cet élève, unique de sa promotion, est sorti de l'Ecole Polytechnique à la fin de l'année 1829. Il ne s'est rendu à l'Ecole Spéciale établie à Brest sous la direction de Monsieur Moreau, que le premier Janvier 1870. Une depeche du 19 Juin suivant a prescrit de transférer cet établissement à Lorient. M. Le Déan chargé de la nouvelle école a pris possession de son mobilier le 27 Juillet 1830, et les élèves au nombre de quatre se sont rendus à Lorient où M. Guieysse devait achever sa première année d'étude et en commencer une deuxième. Vers la fin de Février 1831, M. Le Déan s'est démis de ses fonctions de directeur de l'Ecole, et l'instruction des élèves a été suspendue jusqu'au mois de Juin, époque vers laquelle j'ai été désigné pour succéder à Monsieur Le Déan. Me trouvant ainsi d'une manièrc tout à fait inopinée dans l'obligation, d'une part de créer mes cours, d'autre part de me mettre à la portée de trois nouveaux sujets sortis de 1'Ecole Polytechnique en 1830 et commençant leur première année d'études, je n'ai pu m'occuper spécialement de M. Guieysse; il est donc vrai que cet élève n'a pas eu le moyen de compléter l'instruction qui devait faire le sujet de sa deuxième année de travail. Les motifs qu'il allègue sont ainsi pleinement justifiés.

J'ajouterai que M. Guieysse est un sujet laborieux et capable, et que son instruction est plus avancée que ne pourrait le faire supposer la légitime appréciation des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé; en sorte que Son Excellence sera assurée de ne rien concéder à une faveur irrégulière, si elle juge à propos de faire droit à la demande ci-jointe. D'ailleurs, en vertu de l'Art. 4 de l'ordonnance du 28 Mars 1830, l'autorisation de faire une troisième année d'études peut toujours être accordée aux élèves de l'Ecole Spéciale du Génie Maritime qui n'auraient pas suffisamment bien répondu à l'examen qu'ils doivent subir à la fin de leur deuxième année de travail effectif, pour concourir au grade de Sous Ingénieur de 3è Classe. D'un autre coté, M. Guieysse fera un sacrifice réel en s'exposant volontairement à la chance de perdre son rang d'ancienneté à la suite de l'examen qu'il subirait à la fin de 1832, concurremment avec ses trois camarades plus jeunes d'un an.

L'Ingénieur chargé de diriger les études de l'Ecole Spéciale du Génie Maritime

Lorient, le 21 Septembre 1331

A Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur des Constructions Navales reconnaissant l'exactitude des faits énoncés dans le rapport que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, est d'avis que Monsieur Guieysse, élève du Génie Maritime qui se trouve dans le cas prévu par l'Art 4 de l'ordonnance du 28 Mars 1830, soit autorisé à continuer ses études pendant une troisième année et me prie d'en présenter la proposition à Votre Excellence.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Contre-Amiral Préfet Maritime

Paris, le 29 Septembre 1831

Note

Monsieur le Préfet Maritime de Lorient a adressé à Son Excellence le ministre la demande que fait M. Guieysse, élève à 1'Ecole d'application du G.M. d'être autorisé à y passer une troisième année.

M. Guieysse observe que la translation de l'Ecole de Brest à Lorient, et ensuite le changement du professeur ont interrompu le cours pendant plusieurs mois. Cet exposé est vrai; cet élève est un excellent sujet; sorti le cinquième de l'Ecole Polytechnique en 1829, il a le noble désir de ne pas sortir médiocre de l'Ecole d'Application. C'est un sacrifice d'un an qu'il fait à son avancement.

L'autorisation de faire une troisième année d'études à l'Ecole d'Application du G.M. est accordée par l'Art 4 de l'ordonnance du 28 Mars 1830, aux élèves qui n'auront pas répondu d'une manière satisfaisante aux examens de seconde année. M. Guieysse, retardé dans son instruction par des causes indépendantes de sa volonté, sollicite de faire une troisième année, je suis d'avis de lui en accorder l'autorisation d'avance, puisqu'elle ne pourrait pas lui être refusée après un mauvais examen.

L'Inspecteur Général du Génie Maritime
Baron Rolland

Ministère de la Marine et des Colonies le 10 Mai 1835

Sous-Ingénieur quitte l'usine d'Indret (Directeur Mr GENGEMBRE) pour Port de Toulon
Extrait d'une Décision du Ministère en date du 7 Mai 1835.

Mr.GUIEYSSE Sous-Ingénieur de 2ème Classe étant à Indret depuis environ deux ans, Mr ROLLAND pense qu'il est temps de l'y remplacer.

Il propose de l'envoyer à Toulon, lieu de réunion d'un grand nombre de bâtiments à vapeur.

Approuvé
Signé : Duperré

Escadre d'Afrique. Rade de Toulon.

Le contre amiral, commandant en chef l'escadre d'Afrique,

Ordonne à Mr. Guieysse, sous-ingénieur de la marine, d'embarquer sur le vaisseau l'Iéna, commandé par Mr. Bourdais, capitaine de vaisseau, pour y remplir les fonctions de son grade.

Iéna, rade de Toulon, 15 juillet 1837.

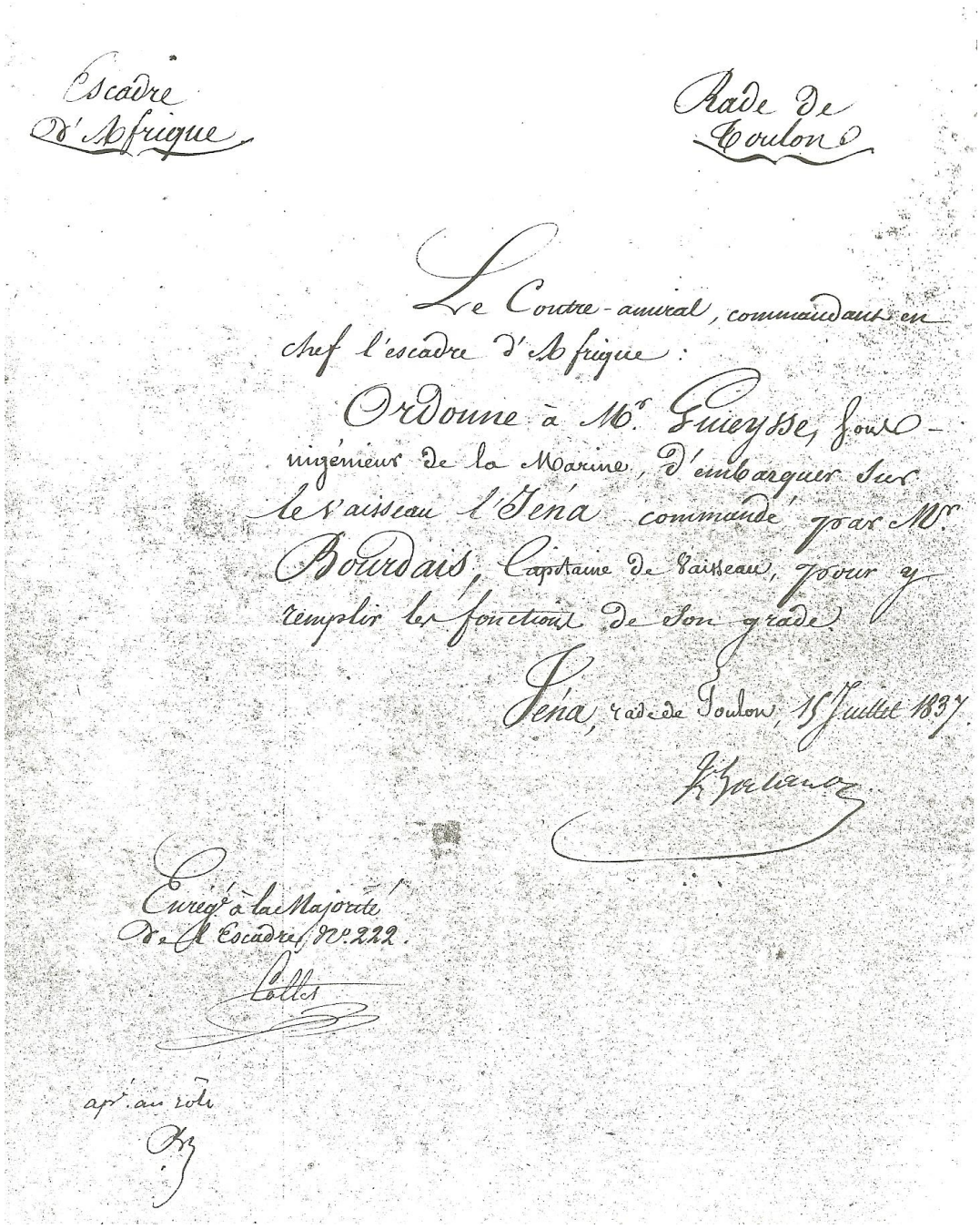

Escadre d'Afrique

Rade de Toulon

Le Contre-amiral, commandant en chef l'escadre d'Afrique :

Ordonne à Mr. Guieysse, sous-ingénieur de la Marine, d'embarquer sur le vaisseau l'Iéna commandé par Mr. Bourdais, Capitaine de Vaisseau, pour y remplir les fonctions de son grade.

Iéna, rade de Toulon, 15 Juillet 1837.

Enregé à la Majorité de l'Escadre, N°. 222.

Collet

apr. au rôle

Marine royale, port de Toulon.

Le commissaire des revues certifie d'après les rôles d'équipage déposés dans ses bureaux que Mr. Guieysse (Pierre-Armand) sous-ingénieur de 2éme classe a été embarqué sur les bâtiments désignés ci-après ;

Savoir :

Embarqué à Toulon, d'ordre de Mr. le préfet sur le bâtiment à vapeur le Cocyte le 5 août 1838,
débarqué et passé sur l'Acheron le 16 du dit. 11

Sur le bâtiment à vapeur l'Acheron du 16 août 1838 au 20 du dit exclus, qu'il passa sur le Santi-Petri, vaisseau dépendant du port de Brest. 4

Total 15

Arrête le présent certificat à quinze jours de service à la mer en temps de paix.

Toulon, le 25 mai 1840.

MARINE ROYALE.

PORT de Toulon

Le Commissaire des revues S.T.

Certifie d'après les rôles d'équipage déposés dans ses bureaux, que Mr. Tuleyste, (pierre-armand) sous-ingénieur de 2e classe a été embarqué sur les bâtiments désignés ci-après, savoir:

Embarqué à Toulon, d'ordre de Mr. le Préfet sur le bâtiment à vapeur le Couple, le 5 août 1838, débarqué après sur l'ancrage le 16 dit — " m 11 s

Sur le bâtiment à vapeur l'Archimède, du 16 août 1838, au 20 dudit, exclus, qui passe sur le Sauti. Debri, v. dépendant du port de Brest — " 4.

Total — " m 15 s

Arrêté le présent certificat à quinze jours, à bord et à la mer en temps de paix.

Toulon, le 25 mai 1840.

Copie

(LIII.) *Marine.* N° 130. (1839.)

Ordre royal de la légion d'honneur.

Le grand chancellier de l'ordre royal de la légion d'honneur certifie que M. Guieysse (Pierre-Armand) sous-ingénieur de la marine de 1ère classe, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur le 25 avril 1844 pour prendre rang à dater du même jour.

Paris, le 31 mai 1844.

le maréchal de camp, secrétaire général de l'ordre
de saint marc

GRANDE CHANCELLERIE.

1re DIVISION.

N° 19864

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

LE GRAND CHANCELIER de l'Ordre royal de la Légion d'honneur certifie que M. Guieysse (Pierre Armand) Sous Ingénieur de la Marine de 1re Classe,

a été nommé chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur le 25 Avril 1844, pour prendre rang à dater du même jour.

Paris, le 31 Mai 1844.

Le Mal de Camp, Secrétaire g.al de l'ordre
St. d Saint marc

Port de Lorient

Marine royale
direction des constructions navales.

En exécution des dispositions contenues dans la dépêche du ministre en date du 27 septembre dernier, il est ordonné à Mr. Guieysse, Armand, ingénieur de la marine de se rendre à Nantes pour faire partie de la commission chargée de procéder aux épreuves du bâtiment à vapeur de l'état l'Eclaireur.

Lorient, le 24 novembre 1847.
le directeur des constructions navales : Le Grix

Vu et approuvé : le contre amiral préfet maritime
vu : le commissaire aux revues.

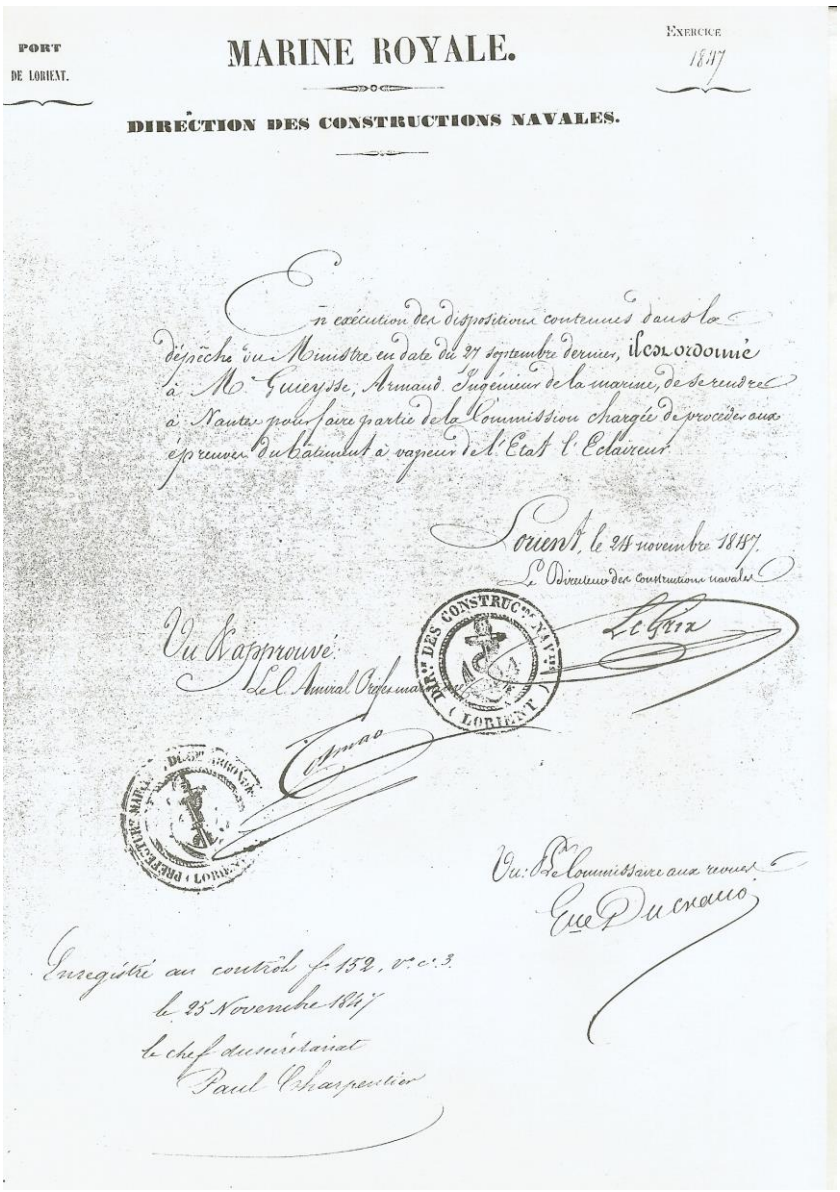

PORT DE LORIENT.

MARINE ROYALE.

EXERCICE 1847

DIRECTION DES CONSTRUCTIONS NAVALES.

En exécution des dispositions contenues dans la dépêche du Ministre en date du 27 septembre dernier, il est ordonné à M. Guieysse, Armand, ingénieur de la marine, de se rendre à Nantes pour faire partie de la Commission chargée de procéder aux épreuves du bâtiment à vapeur de l'Etat l'Eclaireur.

Lorient, le 24 novembre 1847.
Le Directeur des Constructions navales
Le Grix

Vu et approuvé :
Le Amiral Préfet maritime
Cosmao

Vu : le Commissaire aux revues
Eug. Duchemin

Enregistré au contrôle f. 152, v. c. 3.
le 25 Novembre 1847
le chef du ministère
Paul Charpentier

Légion d'honneur – 1856

Monsieur Guieysse (Pierre-Armand) ingénieur de la marine de 1ère classe
(conseil des travaux)

Paris, le 3 janvier 1856

L'empereur, monsieur, a bien voulu, par décret du 29 décembre 1855, rendu sur mon rapport, vous nommer officier de l'ordre impérial de la légion d'honneur.

Je vous annonce avec satisfaction cette récompense de vos services distingués.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'amiral,
secrétaire d'état de la marine et des colonies.

Monsieur Guieysse
directeur des constructions navales à Lorient.

Paris, le 16 mars 1866.

L'empereur, monsieur le directeur, par un décret du 14 mars 1866 rendu sur mon rapport, vous a promu au grade de commandeur de l'ordre impérial de la légion d'honneur.

Je vous annonce avec satisfaction cette haute récompense de vos services distingués.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre
secrétaire d'état de la marine et des colonies.

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

2e Direction
Personnel

1er Bureau
Corps entretenus

NOTA. Les réponses doivent être adressées au Ministre et portes en marge l'indication ci-dessus.

Est promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

Paris le 14 Mars 1866.

L'Empereur, Monsieur le Directeur, par un Décret du 14 mars 1866, rendu sur mon Rapport, vous a promu au grade de Commandeur de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur.

Je vous annonce avec satisfaction cette haute récompense de vos services distingués.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre
Secrétaire d'Etat de la marine et des Colonies.

Vice Amiral Rouaud

N° 1.

Monsieur Guieysse,

Lorient

Notes de Pierre Armand Guieysse
ingénieur du Génie Maritime

Je ne saurai trop faire l'éloge de cet ingénieur qui rend les plus excellents services par un travail soutenu et consciencieux que dirige une aptitude distinguée.

Le Directeur des Constructions Navales - Notes de 1849

Eloges mérités.

Le Préfet Maritime Note de 1849

Très laborieux, Monsieur Guieysse possède une connaissance entière des diverses parties du service qu'il est appelé à diriger un jour avec distinction. Je ne saurais trop faire l'éloge des excellents services que rend cet officier.

Le Directeur des Constructions Navales - Note de 1850

Je confirme ces éloges mérités.

Le Préfet Maritime - Note de 1-350

Cet officier sert avec une grande distinction. Doué de beaucoup d'intelligence, laborieux et plein de zèle, il possède une connaissance approfondie des diverses parties du service. Il est aussi très recommandable par sa conduite et son caractère. Je lui voudrais cependant plus de fermeté de décision dans les crises et les circonstances qui tiennent aux événements politiques.

Le Directeur des Constructions Navales - Note de 1851

Cette opinion, je la partage en ce qui concerne la capacité de Monsieur Guieysse. La Croix d'Officier serait une bien juste récompense des services si distingués de cet officier supérieur.

Le Préfet Maritime - Note de 1851

Bien que Monsieur Guieysse ait cessé d'être sous mes ordres, je saisis l'occasion de signaler le mérite fort distingué de cet ingénieur qui réunit à un très haut degré, zèle, capacité, connaissances acquises et moralité.

Le Directeur des Constructions Navales - Note de 1852

Ingénieur fort distingué d'un mérite éprouvé, et d'un zèle infatigable. Son appel à Paris, s'il est une lumière vive pour le Conseil des Travaux, est une grande perte pour le port de Lorient.

Le Préfet Maritime - Note de 1852

Depuis près de trois ans, Monsieur l'Ingénieur Guieysse est membre du Conseil des travaux, et attaché à l'Inspection Générale du Génie. En outre des travaux auxquels il prend une large part, en ses qualités, cet officier supérieur a été chargé, sous ma direction, de rédiger les plans relatifs à la constructions des batteries flottantes. Pendant le courant de cette année, il a rempli plusieurs missions relatives à l'installation de ces bâtiments et à celles de canonnières.

Je ne sais si déjà des propositions ont été adressées en faveur de Monsieur Guieysse, qui a toujours servi avec zèle et distinction, mais comme Inspecteur Généra1 du Génie Maritime, aujourd'hui seul chef direct de cet ingénieur, je crois de mon devoir de demander pour lui la Croix d'Officier de la Légion d' Honneur.

M. Garnier, Inspecteur Général du Génie Maritime - Note de 1855

Cet officier désigné depuis peu pour servir au port de Brest ne l'a pas encore rejoint.

M. Fauveau Directeur des Constructions Navales- Note du 19.10.1856

C'est un des officiers les plus distingués du Corps. Il joint à une grande instruction, un jugement très sûr, un esprit froid et réfléchi, et un grand amour du travail.
C'est un ingénieur en qui on peut avoir une entière confiance, quelle que soit la nature des travaux du service dont on le charge.

Le Directeur des Constructions Navales à Brest - Note de 1857

Je m'associe aux éloges que Monsieur le Directeur des Constructions Navales fait de la manière de servir de cet ingénieur.

Le Préfet Maritime, à Brest - Note de 1857

Conduite et moralité parfaites. Santé très bonne. Aptitude et capacité très grandes. zèle à toute épreuve.
Officier des plus capables, d'un jugement très sûr. Esprit droit et réfléchi, consciencieux, rigide, mais conciliant. Travailleur infatigable, identifié à son service. Modèle de subordination aux ordres qu'il n'aurait pas conseillés ou même approuvés.
Il est impossible de trouver dans un Sous-Directeur un concours plus loyal et plus éclairé.
Fera un très bon Directeur, Je le propose avec confiance pour la première place vacante où l'appelle du reste l'opinion de son Corps.

M.Fochet, Directeur des Constructions Navales. à Brest – Note de 1858

Instruit, capable, remplit consciencieusement les fonctions de Sous-Directeur, et rend, sous tous les rapports, de précieux services dans l'arsenal. Son caractère est ferme et positif.
Appuye la proposition.

M. le V.A. Laplace, Préfet Maritime, à Brest - Note de 1858

Officier des plus capables, travailleur infatigable, d'un jugement très sûr, esprit droit, et réfléchi, très consciencieux, rigide mais conciliant.

Il identifié à son services modèle de subordination aux ordres reçus, lors même qu'il ne les aurait ni conseillés ni approuvés.

Monsieur Guieysse fera un très bon directeur. Je le propose pour la première place vacante.

M. Bayle, Directeur des Constructions Navales à Brest

Je ne puis que me ranger à l'opinion du Directeur sur le compte de Monsieur Guieysse. Je le fais avec plaisir. J'appuie volontiers cette proposition.

Le V.A. Pellion, Préfet Maritime à Brest - Note de I859

Travailleur infatigable, très capable, jugement très sûr, esprit droit et réfléchi. très consciencieux, rigide mais conciliant.
Il s'identifie au service; c'est le type du bon serviteur de l'Etat.
Monsieur Guieysse fera un très bon directeur. Je le propose pour la première place vacante.

M. Bayle, Directeur des Constructions Navales à Brest

J'appuie cette proposition.

Le VA. Pellion, Préfet Maritime à Brest - Note de 1860

Me parait remplir ses obligations avec une grande ponctualité. Beaucoup de sagacité et un excellent esprit.
Proposé au grade de Directeur.

Le V.A. Pellion, Préfet Maritime à Brest - Note de 1861.

Monsieur Guieysse est plein de zèle et animé des meilleures intentions. Il a de la capacité comme ingénieur mais comme Directeur, il a le défaut de vouloir entreprendre trop de travaux à la fois, inconvénient d'autant plus grave qu'il est difficile de le faire revenir sur ses décisions. Chez lui la fermeté va jusqu'à l'entêtement.

Le V.A. Chopart, Préfet maritime à Lorient - Note de 1862

Monsieur Guieysse a depuis un an plus d'habitude de ses importantes fonctions. Il a réformé quelques unes de mes idées par trop exclusives et le service n'a pu qu'y gagner. Je suis plus satisfait de sa manière de servir.

Le V.A. Chopart, Préfet Maritime à Lorient - Note de 1863

Bulletin individuel de Notes de 1865

Services Effectifs		
à la mer	à la mer dans le grade	
39ans	2 ans 10 mois	S/ingénieur

1864 - Notes du Préfet Maritime

Conduite : Excellente

Moralité : Irréprochable
Tenue : Parfaite
Santé : Très bonne
Fonctions : Directeur des Constructions

Manière de servir : Avec infiniment de zèle
Appréciation de la valeur générale de l'officier : Monsieur Guieysse est devenu un bon Directeur, il sert avec un zèle remarquable, et son service ne laisse rien à désirer; il mérite la faveur que je sollicite pour lui.

Proposition : Pour la croix de Commandeur de la L.H.

Lorient, le 19-10-1864
Le V.A.; Préfet Maritime, Chopart

Notes du Préfet Maritime

Services Effectifs : 40 ans
Conduite : Excellente
Moralité : Excellente
Tenue : Convenable
Santé : Parfaite
Capacité : Réelle
Fonctions : Directeur des Constructions Navales
Manière de servir : avec zèle et activité

Appréciation de la valeur générale de l'officier : Monsieur Guieysse dirige bien sa. direction; il est plein de zèle, d'activité; il a de la tenue et est animé du désir de bien faire. Il a beaucoup gagné dans l'exercice de ses hautes fonctions depuis qu'il a plus d'expérience.

Proposition : Pour la Croix de Commandeur de la L.H.

Lorient le 20.10.1865
Le Préfet Maritime Chopart

Notes de 1866

Appréciation : Monsieur Guieysse a beaucoup acquis comme Directeur depuis qu'il est à Lorient; un peu trop formaliste à l'origine, il a compris qu'il devait avant tout produire et il a fait ses preuves dans la construction récente de la canonnière mise en chantier et achevée en 90 jours.

Lorient, le 25-10-1866
Le Préfet Maritime Chopart

Appréciation : Monsieur Guieysse est un Directeur très assidu et plein de zèle; il a beaucoup acquis comme Directeur ; aujourd'hui son service marche très bien sur son impulsion et l'exemple qu'il donne de l'exactitude la plus rigoureuse.

Lorient, le 14 10 1867
Le Préfet Maritime Chopart

Appréciation : Monsieur Guieysse est un excellent Directeur parce qu'il est doué d'une intelligence sure et étendue, qu'il connaît à fond tous les détails de son service, que ses connaissances sont complètes, ... et qu'il donne à ses subordonnés, non seulement une bonne et active impulsion, mais aussi l'exemple de toutes les meilleures qualités. Il est très modeste mais très capable, réfléchi, sens droit. C'est le type parfait du bon serviteur et de l'homme de bien.

Proposition : Je le propose pour Inspecteur Général.

Lorient, le 16-10-1868
Le Préfet Maritime, V.A. d' Herbingham

Appréciation : Monsieur Guieysse est l'homme de la conscience et du devoir, caractère loyal, droit et juste; esprit exact, réfléchi et judicieux. Grand travailleur, très instruit et d'un jugement très sûr. Avec de telles qualités, Monsieur Guieysse est un Directeur parfait, car il donne toujours le meilleur exemple comme il donne aussi les meilleures instructions et la meilleure impulsion. Il est très aimé et estimé de ses subordonnés, car il est bon, juste et capable.

Monsieur Guieysse sera un jour un Inspecteur très précieux, car personne ne connaît mieux que lui les détails de son service, et ses observations seront toujours inspirées par le plus pur sentiment de scrupuleuse honnêteté.

Proposition : Pour le grade d'Inspecteur Général.

Lorient, le 19.10.1809
Le Préfet Maritime, V.A. d' Herbingham

Note de l'Inspecteur Général du Génie Maritime

Monsieur Guieysse est un bon ingénieur, bon administrateur, et remplit parfaitement la fonction de Directeur.

Lorient, le 25.9.1869
l'Inspecteur Général du Génie Maritime

Notes du Préfet Maritime

Monsieur Guieysse dont je viens d'expérimenter le caractère et les aptitudes pendant trois ans, est un de ces types exceptionnels qui consolent en face de la perversité humaine. C'est la probité, l'honneur et la conscience du devoir à son plus haut degré. Homme très modeste, il cache sous une calme réserve, un cœur exquis et. une science profonde et sûre de toutes les choses de son service. Il inspire autour de lui une estime complète et la plus affectueuse confiance. Aucun service n'est mieux gouverne et dirigé que le sien.
Il est sans nulle ambition. Il fait bien par amour du bien. Je n'imagine pas un ingénieur plus propre à faire un parfait Inspecteur Général.

Proposition : Pour Inspecteur Général.

Lorient, le 7.11.1870
Préfet Maritime d'Herbingham

.Notes du Préfet Maritime

Un des chefs de Service dont le concours m'a été le plus précieux. Monsieur Guieysse sort avec un zèle remarquable et une intelligence supérieure. Homme de devoir, il joint l'esprit d'ordre à la fermeté et il est maître de toutes les parties de l'important service qu'il dirige. Les qualités éminentes qui le distinguent feront de Monsieur Guieysse un excellent Inspecteur Général. Je renouvelle avec instance la demande d'avancement dont il est l'objet depuis plusieurs années.

Proposition : Pour le grade d'Inspecteur Général

Lorient, le 20.10.1871
Le Préfet Maritime

Notes du Préfet Maritime

Monsieur Guieysse dirige avec une grande intelligence le service des Constructions Navales et les ingénieurs sous ses ordres auxquels il sait inspirer l'amour de leur art, et l'esprit de devoir qui l'anime lui même. Il possède beaucoup de jugement et de fermeté, en même temps qu'un sentiment très exact de la discipline.

Monsieur Guieysse est proposé depuis plusieurs années pour le grade d'Inspecteur Général. Je le redemande pour lui.

Proposition : Pour le grade d'Inspecteur Général
Lorient, le 26.9.1872
Le Préfet Maritime, Giquel des Touches

Notes du Préfet Maritime

Plus je vois Monsieur Guieysse à l'œuvre et plus j'apprécie la valeur de son intelligence, la sûreté de son jugement, et l'esprit de discipline qui anime tous ses actes. Sous une grande modestie et sous une apparence de froideur, se cachent chez lui les qualités les plus sérieuses et le savoir le plus étendu.
Je reproduis la proposition que j'ai faite en sa faveur l'année dernière

Proposition : Pour le grade d'inspecteur Général

Lorient, le !7.10.1873
Le Préfet Maritime, Guguel des Touches

Monsieur Guieysse sera atteint dans dix mois par la limite d'âge, ayant de lui mère accepté de voir sa carrière s'arrêter au grade de Directeur. Il laissera dans l'arme à laquelle il appartient et dans toute la Marine, le souvenir d'un ingénieur capable, et la réputation d'un chef consciencieux, d'un bon jugement, et de la plus grande honorabilité.

Lorient, le 7 10.1874
Le Préfet maritime, Guguel des Touches

Tombes du cimetière de Lorient.

Concession perpétuelle
Dans le cimetière de Carnel

Nous, maire de la ville de Lorient
Vu le décret du 23 prairial an XII, relatif aux concessions de terrains pour fondations de sépulture dans les cimetières ;
Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux
Vu le tarif des concessions de terrains de sépultures, voté par le conseil municipal et approuvé par le préfet ;
Vu la demande de M. Pierre Armand Guieysse, directeur des constructions navales, domicilié à Lorient rue de la Marine, N° 10
Arrêtons :
ART 1° - Il est concédé à perpétuité, avec garantie de tous troubles, à Mr. Guieysse une superficie de quatre mètres carrés dans le cimetière communal de Carnel (plus un sentier de 0m50 pour y fonder la sépulture de Mlle Marie Rose Provost, inhumée le vingt sept décembre mil huit cent soixante trois dans une concession de cinq ans expirée, ainsi que celle des membres de la famille de Mr. Guieysse (Armand).
ART 2- le concessionnaire disposera de cette parcelle de terrain à dater du février 1874 mais seulement pour la destination ci-dessus indiquée.
ART 3- Il pourra élever sur le terrain concédé tel monument que bon lui semblera, pourvu qu'il n'empiète en aucune manière sur les terrains avoisinants, et sauf l'action de la police en ce qui concerne les signes et inscriptions qui pourraient être contraires à la morale et à l'ordre publics.
ART 4- La pierre tumulaire ou monument élevé sur le terrain concédé portera l'indication de la durée et le numéro d'ordre de la concession.

Art 8- cette concession est faite moyennant la somme de neuf cent francs exigible immédiatement.

Fait à Lorient le vingt sept avril 1874.
L'adjoint délégué
E. Aubin

Du 28 avril 1874 concession de Lorient

Reçu de M. Even pour le compte de Mr. Guieysse la somme de neuf cent francs prix d'une concession perpétuelle dans le cimetière de Carnel.

A Rabouteau, construction du caveau	900
Mulot, marbrier, croix et dalle en marbre	264
Guillotaux, balustrade	67,40
Aux agents du cimetière, exhumation	10
	2141,65
timbre et enregistrement	50,75
	2192,40

Les restes de Marie Rose Provost ont été exhumés à la fin de mai 1874, les ossements déposés dans une boite de 0m60 et 0m20, placée sur champ dans l'angle N.O. du caveau et portant cette inscription « à Marie Rose Provost née le 1787, décédée le décembre 1863 » sur plaque en cuivre.

Monsieur A. de Kerviler
A Plomelin (Finistère)

Lorient le 31 juillet 1959

Monsieur

Suite à votre lettre du 25 juillet courant, je vous communique les renseignements demandés au sujet des 2 tombes de votre famille lesquelles ont fait objet d'abandon.

1°- Carré 31 plan 12, tombe qui se trouve en bordure de l'allée des chapelles entourée de lière.

- Jéronime Marie le Bastard de Kerguiffinec
Veuve de Pierre Armand Guieysse, directeur des constructions navales, commandeur de la légion d'honneur, décembre 1817
5 octobre 1912

- Marie Jeanne Renée le Gallic de Kerizouët 1775
Epouse de Pierre Guieysse décédée le 10 juin 1866 à l'âge de 87 ans.

2°- Carré 31 plan 5. A l'intérieur du carré 3ème rang. Les deux sarcophages entourés de la grande grille.

- Céline Marie Guieysse, décédée le 8 janvier 1819 à l'âge de 17 ans

- Pierre Guieysse, ancien capitaine de frégate, chevalier de la légion d'honneur, décédé le 24 fevrier 1853 à l'âge de 87 ans.

- Jeanne Charlotte épouse de Monsieur le Gallic de Kerizouët, président honoraire du tribunal de Lorient.

Ces inscriptions ont été relevées sur les tombes, j'espère qu'elles pourront vous documenter. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

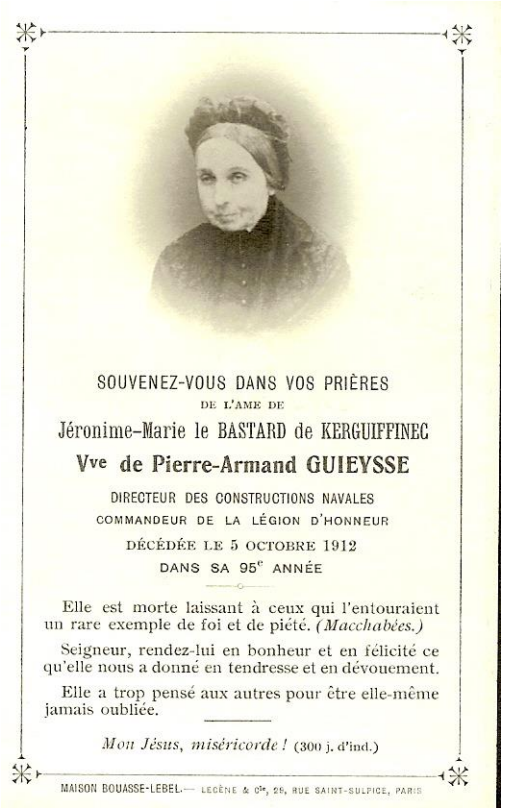

SOUVENEZ-VOUS DANS VOS PRIÈRES

DE L'AME DE

Jéronime-Marie le BASTARD de KERGUIFFINEC

Vve de Pierre-Armand GUIEYSSE

DIRECTEUR DES CONSTRUCTIONS NAVALES

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

DÉCÉDÉE LE 5 OCTOBRE 1912

DANS SA 95e ANNÉE

Elle est morte laissant à ceux qui l'entouraient un rare exemple de foi et de piété. *(Macchabées.)*

Seigneur, rendez-lui en bonheur et en félicité ce qu'elle nous a donné en tendresse et en dévouement.

Elle a trop pensé aux autres pour être elle-même jamais oubliée.

Mon Jésus, miséricorde ! (300 j. d'ind.)

MAISON BOUASSE-LEBEL.— LECÈNE & Cie, 29, RUE SAINT-SULPICE, PARIS

Jéronime le Bastard de Kerguiffinec

Pierre Armand et Jéronime avec la famille de leur fille Cécile

Généalogie Le Gallic de Kerizouët

De gueule au chevron d'or brisé,
accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or

Famille le Gallic de kerizouët

1- Geoffroy le Gallic
fonde la chapellenie des filles de Quimper.
d'où :

2- Olivier le Gallic
épouse en 1390 Jeanne de Coetsal
d'où :

3- Guillaume le Gallic
en Plougarnelan
archer en 1420
annobli pat JeanV en 1439 (d'argent à la tête de maure de sable bandé d'argent)
d'où :

4- Sylvestre le Gallic
mort en 1503
épouse Marguerite de Kervenno

5- Pierre le Gallic
Né à Rostrenen
notaire de la baronnie de Rostrenen
épouse Marie Rivalan
puis Louise Guillon, sans enfants

5.1- Yves
né le 23 mars 1642, mort en 1694
chanoine de Rostrenen
5.2- Louis, qui suit §6
5.3- Catherine
née en 1640, morte en 1675
épouse Jacques Guillou de Quenecouargh
puis François Gallois
5.3.1- Marie Gabrielle Guillou
née en 1660
5.3.2- Louise Guillou
née en 1668
5.3.3- Gabrielle Thérèse Gallois
épouse en 1694 Joseph François Pegase de Kizoet

6- Louis le Gallic , Sgr de Closneuf
né en1637, mort en 1717
avocat à la cour, greffier de la baronnie de Rostrenen

épouse Françoise Jacob de Chef du Bois de Kejagu
puis épouse Gilette de Keravis dont :

6.1- Marie Anne
née en 1665
épouse François Pierre Guillon
puis Raoul de Kervanoal
6.1.1- Hyacinthe Guillon
épouse en 1706 Françoise Cadiou de Locmaria
6.2- Louise Josephe
née en 1660
épouse Gabriel l'Hospitalier
puis Guillaume le Goff
6.3- Pierre
né en 1667
6.4- Louise
née en 1664
6.5- Yves Philippe, qui suit §7
6.7- François Guillaume
sous lieutenant de cavalerie en 1706
6.8- Claude
épouse en 1680 Pierre le Roux de Rescalet
6.8.1- Gilette
épouse Louis Claude Guillon de Kermarec
6.8.1.1- Marie Rose
Epouse Michel Marie le Flo de Branho
capitaine
6.8.1.1.1- Pierre Jean
né en 1760

7- Yves Philippe le Gallic, sieur du Closneuf
né en 1670 à Rostrenen
avocat, procureur fiscal de la baronnie de Rostrenen

épouse le 8 10 1693 à Rostrenen Marie Gabrielle Buet de Roselin
fille de François, avocat à Carhaix, et Louise Jourin de Kerhore
Voir la **généalogie Buet de Roselin**.

7.1- Thérèse
née en 1698
épouse en 1726 Florimond François le Moine de Talhouet
7.2- Louis François
né le 15 2 1696
assistant général des jésuites
7.3- Florimond François
né en 1704
7.4- Corentin Philippe, qui suit § 8
7.5- Renée Marie
née en 1708
7.6- Marguerite Jeanne
née en 1699, morte en 1724
7.7- Yves Joseph
né en 1712
7.8- Yves Gabriel
né en 1701
7.9- Catherine
épouse Pierre le Gall de Lestrevenec

8- Corentin Philippe le Gallic
né le 20 10 1706 et mort le 22 5 1749
avocat et procureur fiscal
épouse le 9 4 1742 Anne Marie Reine Gabrielle le Gogal de Toulgoat
fille de Bertrand et Jacquette Pitot du Fenquer
voir la **généalogie le Gogal de Toulgoat.**

8.1- Florimont Marie Jouachim
né en 1743
épouse Marie Joseph de Canloys
8.1.1- Florimont Joseph Marie
receveur de l'enregistrement à Brest
épouse Marie Françoise Anne Thérèse Creff de Kermoire
8.1.2- Auguste
8.2-Marie Sainte Vincente
née en 1746
épouse François Verdier
receveur des fermes à Rostrenen
d'où les Cabaret
8.3- Louis François, qui suit §9
8.1- Dominique Alain René
né à Rostronen en 1754

9- Louis François le Gallic
né le 20-1-1747 à Rostrenen, mort en 1836
membre de la loge maçonnique « la Parfaite Union »
sénéchal de Lorient, président du tribunal civil de Lorient
député du Morbihan en 1816

épouse en 1776 à Rennes Jeanne Françoise Charlotte Elliot
fille de Charles Hyacinthe et de Jeanne Françoise Mancel du Bignon
voir la **généalogie Elliot**
ils achètent le 17 octobre 1787 le manoir de Kervéléan en Lanester (56).

8.1- Marie Renée Gabrielle, qui suit §9
8.2- Hyacinthe Gabriel Mathurin Louis le Gallic de Kerisouet
mort en 1841
colonel d'artillerie de marine
8.3- Caroline

9- Marie Renée Marguerite le Gallic de Kerisouet
née en 1779, morte le 10-6-1866
épouse en 1800 à Lorient, Pierre Guieysse, fils de Pierre et de Suzanne Carles
voir la généalogie Guieysse.

9.1- Eugène, épouse Hermine Vanneau
9.2- Céline
9.3- Pierre Armand, épouse Jéronime le Bastard de Kerguiffinec

Famille le Gogal de Toulgoat

1- Gilles le Gogal
Epouse Marie auffret

2- Louis
Epouse Marie Bertrand

3- Jean Joseph le Gogal de Toulgoat
Epouse Guyonne Veller de Kerengard

4- Bertrand Louis le Gogal de Toulgoat
1681-1736
épouse le 12-1-1711 à Carhaix, Jacquette Pitot du Fenquer
fille de Alain et de Anne Follegan, Alain fils d'Olivier

5- Anne Marie Reine Gabrielle
Née à Carhaix
épouse Corentin Philippe le Gallic de Kerizouët

Famille Buet de Roselin

1- Martin Buet
Epouse de Derval

2- François Buet
épouse Françoise Louise Suiller de Saint Peyran
fille de Vincent et de Catherine Boullain de la Bagottais

3- François
avocat à Carhaix
épouse le 24-10-1677 à Carhaix Louise Jourin de Kerhore
fille de Philippe Jourin de la Voisinière et de Béatrice le Run de Kerhore

4- Marie Gabrielle
Née le 5 aout 1678
épouse Yves Philippe le Gallic de Kerisouët

Elliot

D'après la Bio bibliographie Bretonne
de René Kerviler

Nom d'une famille originaire d'Angleterre dont un rameau s'établit au Havre à la fin du XVIème siècle, pour descendre bientôt en Bretagne, et qui remonte, d'après une généalogie conservée dans mes archives, à

1- Richard du Port Elliot en Cornwall.
Epouse Brigite Carchewell, et en eut trois fils

1.1- Richard Elliot
grand maître de l'artillerie en Irlande en 1559, père d'un baron de l'échiquier de Dublin et tige de la branche Irlandaise, dont, *Michel* Elliot, capitaine commandant au régiment de Berwick Irlandais en garnison à Quimper en 1780, chevalier de Saint-Louis, etc.

1.2- Jean Elliot de Port-Elliot « eques auratus »,
tige de la branche anglaise, dont, un général anglais, gouverneur de Gibraltar, un autre général, grand chambellan de l'électeur palatin, etc.

1.3- Robert Elliot, qui suit, $ 2

2- Robert Elliot,
capitaine de vaisseau, envoyé en 1562 par la reine Elisabeth au Havre, où il épousa Fançoise *du Chemin* et demeura pour rester catholique, et mourut laissant :

2.1- Nicolas
capitaine de vaisseau
2.2- jacques, qui suit, $3

3- Jacques Elliot,
né au Havre en 1608 , mort au Havre en 1639
capitaine de vaisseau
Epouse Marthe Coupery (1615-1675), fille de Guillaume (lui même fils de Martin) et de Marthe Fresquet, et fut le père de *Robert Elliot du Demaine,* qui suit $4 , tige de la branche bretonne.

4- Robert Elliot du Demaine,
Né au Havre en 1634, Sr *de la Ruisselée* en Paimpont, mort à Plélan en 1696.
épousa à Plélan, en 1681, Perronnelle *Macé de la Rivière,* fille de Roland et de Jeanne *Menaud.* Roland Macé, fils de Jean (lui même fils de Yves) et de Marie-Louise Lefevre, était procureur fiscal de Plélan.
il eut un grand nombre d'enfants. en particulier :

4.1- Anne-Marie Elliot
qui épousa en 1694, René *Goury de la Longrais,* procureur an présidial de Rennes, issu d'une vieille famille écossaise, d'où des *Goury,* des *Levayer de la Morandais* et des *Aubrée de la Porte et du rhun,* parmi lesquels la femme de mon frère Jean.

4.2- Jean-Baptiste Elliot des Touches,
né à Pélan en 1663, père de *Julien Elliot* (1690-1750), chanoine et vicaire général de Saint-Malo, et d'*Antoine Elliot.* (1701-1764) recteur de Plumaugat, dont la postérité tombée en quenouille, se fondit presque aussitôt en *Boisgontier et en Nouvel.*
La Bibliotheque de Nantes (n° 7204) possède la pièce suivante : ,
Mémoire signifié pour dame Françoise Riou, veuve de Louis-Joseph-Alex. Hubert, sr de la Massue, etc. contre J.-B. Elliot Destouches, etc. - S. 1. (Rennes), J. Lamesle, 1732, in f°, 21 p.

4.3- Michel-Joseph qui suit $5.

4.4- Pierre Elliot du Boullay,
né en 1674, prêtre, mort en 1708 .

4.5- Françoise Elliot,
née en 1679, mariée à Rennes, en 1699, à Louis *Cochard (Arch. des C-du-N., B,* 900, 902, *etc.)*

5- Michel-Joseph Elliot de la Ruisselée
né à Plélan le 16 janvier 1684, procureur au Parlement et au présidial de Rennes, épousa en 1703 à Rennes Françoise *Ginguené*, née en 1690, fille de Jean (1662-1739) et de Anne Gireux (voir la généalogie **Guinguené**)

Michel Joseph mourut à Rennes le 29 mars 1743, ayant en six enfants, en particulier :

5.1- Francoise, née en 1723, qui épousa en 1749 Pierre-François Duhil de la Jouardais, sénéchal de Coglès;
5.2- Charles
5.3- Hyacinthe, qui suit $ 6;
5.4- Marthe,
qui épousa en 1740 Jacques-Gaspard Ollivier de la Billarderie,
5.5- Antoine Elliot des Touches,
né en 1717, procureur, mari de Marthe *Lebreton*, dont Joseph Elliot, procureur à Saint Malo de Beignon (Pâris-Jallobert, *Comblessac*, p. 5).

6- Charles-Hyacinthe Elliot
Né à Rennes le 3 avril 1729, procureur au présidial de Rennes, échevin et juge de police de la ville de Rennes, épousa à Rétiers le 13-8-1753, Jeanne-Françoise *Mancel du Bignon* (voir la généalogie **Mancel**) et mourut à Rennes le 7 sept. 1779, laissant deux enfants.

6.1- Charles-Jean-Emmanuel Elliot, qui suit, $7

6.2- Jeanne-Françoise-Charlotte Elliot,
née le 21-5-1754, morte en 1831, qui épousa à Rennes en 1776 Louis-Francois Le Gallic de Kerizouet, sénéchal de Lorient, dont les Guieysse et en particulier mon beau-père, l'ancien directeur des constructions navales à Lorient (Archives d'I.-et-V., C, 256,275, 2509, 2518, 2525, etc.).
Voir les généalogies **le Gallic et Guieysse.**

7- Charles-Jean-Emmanuel Elliot de Clinchamp.
né à Rennes le 18 janvier 1758, avocat au Parlement, épousa à Lorient en 1779 Felicité-Adrienne-Agathe *Gallon*, fut adjudicataire de terrains à Rennes en 1781, prit part à la conspiration de la Rouerie en 1792, fut accusé d'embauchages à Lorient, condamné a mort par le tribunal criminel d'I.-et-V., et guillotiné à Rennes le 29 octobre 1792, laissant 3 enfants :

7.1- Auguste
né à Rennes en 1782, aspirant de marine le 21 fructidor an VIII, enseigne en l'an XII fut fait prisonnier de guerre par le vaisseau anglais le Goliath, en thermidor an XIII (août 1804), et resta sur les pontons d'Angleterre jusqu'en 1813. Nommé capitaine d'état-major par Louis XVIII en 1814, et sous-gouverneur de l'ile Bourbon, il empêcha les Anglais d'y débarquer, comme ils le firent à l'Ile de France, pendant les Cent Jours et conserva ainsi cette ile à la France. Nommé chef d'escadron, puis gouverneur de l'ile Saint-Martin aux Antilles en 1817, colonel en 1823, et gouverneur de La Mana à Cayenne, il mourut dans cette résidence en juillet 1824. - Je possède, dans mes archives de famille, de nombreuses et curieuses lettres de lui, adressées à ses parents de 1800 à 1824.

7.2- Charles
recu licencié, en droit à Rennes en 1816, juge de paix, puis percepteur des contributions à Marcillé-Robert, a publié la thèse suivante : - De decessione. - De l'accession. - Du désistement. Rennes, veuve Vatar, 1816, in.4°, 9 p.

7.2.1- Charles-Edouard-Joseph Elliot, fils du précédent , né à Rennes le 30 avril 1830, reçu licencié, en droit à Rennes en 1852, mort à Rennes le 16 février 1864, dernier du nom, a publié la thèse suivante : De pactis dotalibus, - De là communauté légale. -De la société en nom collectif. Rennes, de Folligné, 1852, in-4°, 19 p.

7.3- Anne-Marie-Agathe
née à Rétiers, qui épousa à Rennes le notaire Salmon de Laubourgère, dont le fils, ancien président du tribunal de Dinan, m'a légué en mourant ses papiers de famille, d'où j'ai extrait la plupart des détails de cette notice

(Arch. D'I-et-V,B,2536 ; Journal de Rennes du 7 novembre 1792 ; du chatellier, histoire de la révolution en Bretagne, II, 137 à 142 ; et toutes les histoires de la Conspiration de la Rouérie).

Le Pouillé de Rennes cite Antoine Elliot, recteur de Ménéac en 1132 (V, 227).

Famille Guinguené

1- Pierre Guinguené, Sgr du Cotterel
épouse Perrine Heraut

2- Jan Guinguené, Sgr du Cotterel
1631-1695
épouse en 1658 Gilette Fottier, fille de Jean Fottier et Olive Gallereau
Olive Galereau était fille de René Gallereau et Perrine
René Gallereau lui même fils d'Olivier Gallereau, maître.

3- Jean Guinguené
1662-1739
épouse Anne Gireux, fille de Zacharie Gireux, Sgr du Dezert et Guillemette Charil, originaire de Vitré

4- Françoise Guinguené
1690-
épouse Michel Joseph Elliot de la Ruisselée, voir la généalogie **Elliot**

Famille Mancel de la Feillée

1- René Mancel, Sgr des Landes
Mort à Marcillé
Epouse x Mazure de la Feillée

2- Jean Julien Mancel de la Feillée
Né en 1697 à Marcillé
Epouse en 1725 à Retiers Françoise Olive Guinguené
Sénéchal alloué de Retiers

3- Jeanne Françoise Mancel du Bignon
Epouse Charles Hyacinthe Elliot de Clinchamp (voir généalogie **Elliot**)

Documents le Gallic de Kerizouët

le Gogal de Tolgoat

et Elliot de la Ruisselée

20 janvier 1747 – naissance de Louis François le Gallic à Rostrenen

Extrait du registre des naissances de la commune de Rostrenen pour l'année mil sept cent quarante sept où est écrit ce qui suit :

Le vingt janvier mil sept cent quarante sept, a été baptisé en cette collégiale par messire Philippe Pierre de Billars, doyen d'icelle, licencié en droit canon et civil, Louis François, né le même jour, fils légitime de noble maitre Corentin Philippe le Gallic, sieur de Kisoët, avocat à la cour et procureur de cette juridiction et de dame Reine Gabrielle le Gogal, dame de Kisoët, ses père et mère, de cette ville. Parain et maraine ont été Maurice le Charpentier et Marie Anne Allain, qui ont déclaré ne savoir signer. Le père a signé avec les autres présents.

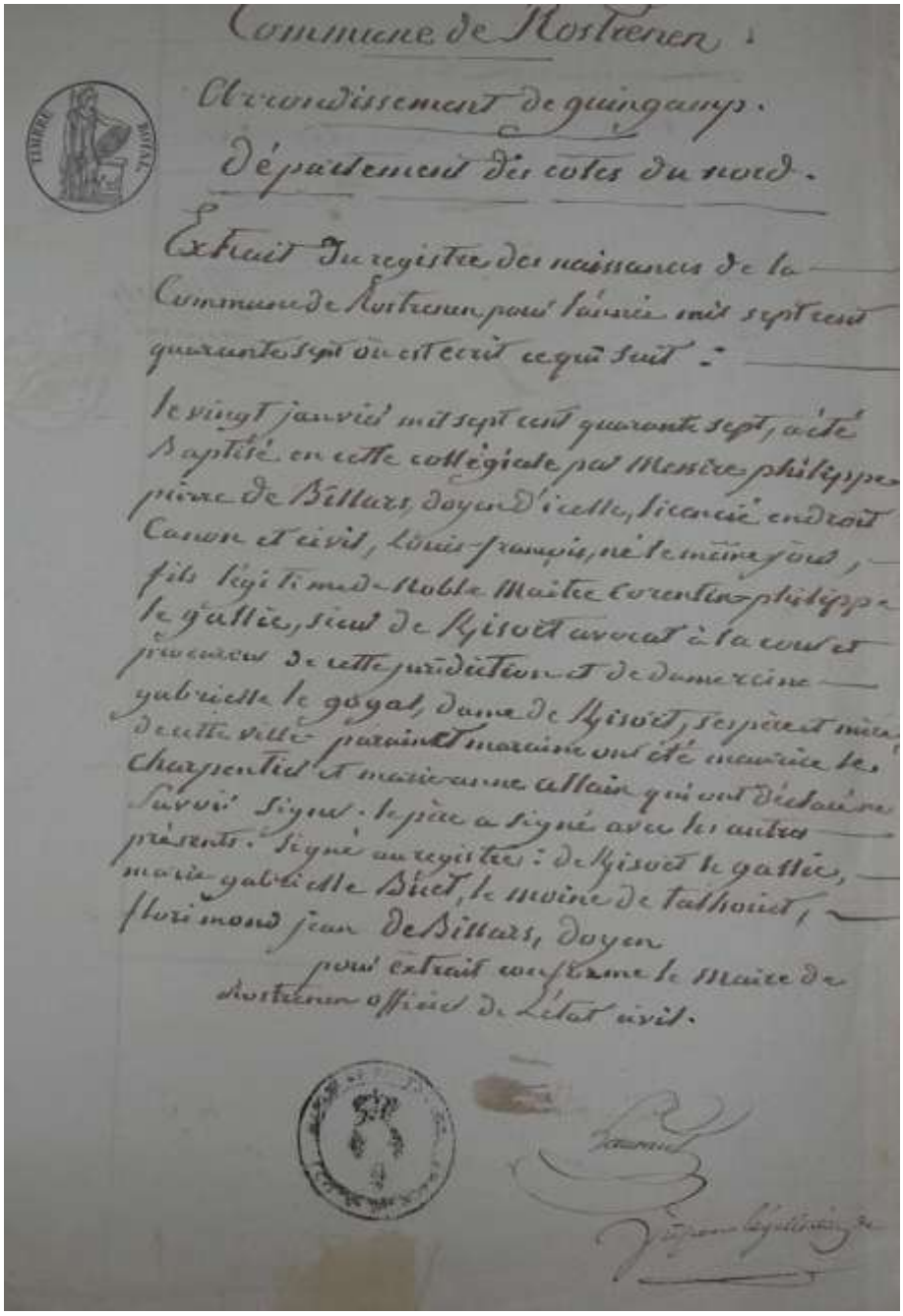

Commune de Rostrenen :

Arrondissement de guingamp.

Département des cotes du nord.

Extrait du registre des naissances de la Commune de Rostrenen pour l'année mil sept cent quarante sept où est écrit ce qui suit :

le vingt janvier mil sept cent quarante sept, a été baptisé en cette collégiale par Messire philippe pierre de Billars, doyen d'icelle, licencié en droit Canon et civil, Louis-François, né le même jour, fils légitime de Noble Maître Corentin philippe le gallic, sieur de Kisoët avocat à la cour et procureur de cette juridiction et de dame reine gabrielle le gogal, dame de Kisoët, ses père et mère de cette ville parain et maraine ont été maurice le Charpentier et marie anne allain qui ont déclaré ne savoir signer. le père a signé avec les autres présents. signé au registre : de Kisoët le gallic, marie gabrielle Bret, le mvine de Tallhouet, florimond jean de Billars, doyen

pour extrait conforme le Maire de Rostrenen officier de l'état civil.

21 mai 1754 – naissance de Jeanne Françoise Charlotte Elliot à Rennes

Extrait des registres de la paroisse de St. Sauveur de Rennes en Bretagne, de l'année 1754.

Fille de Charles Hyacinthe Elliot, procureur au présidial de Rennes et de Dlle Jeanne Françoise Mancel, née le vingt et un mai mil sept cent cinquante quatre et baptisée par moi soussigné recteur ; parain Mr Jean Julien Mancel ; maraine Dlle Françoise Guinguené.

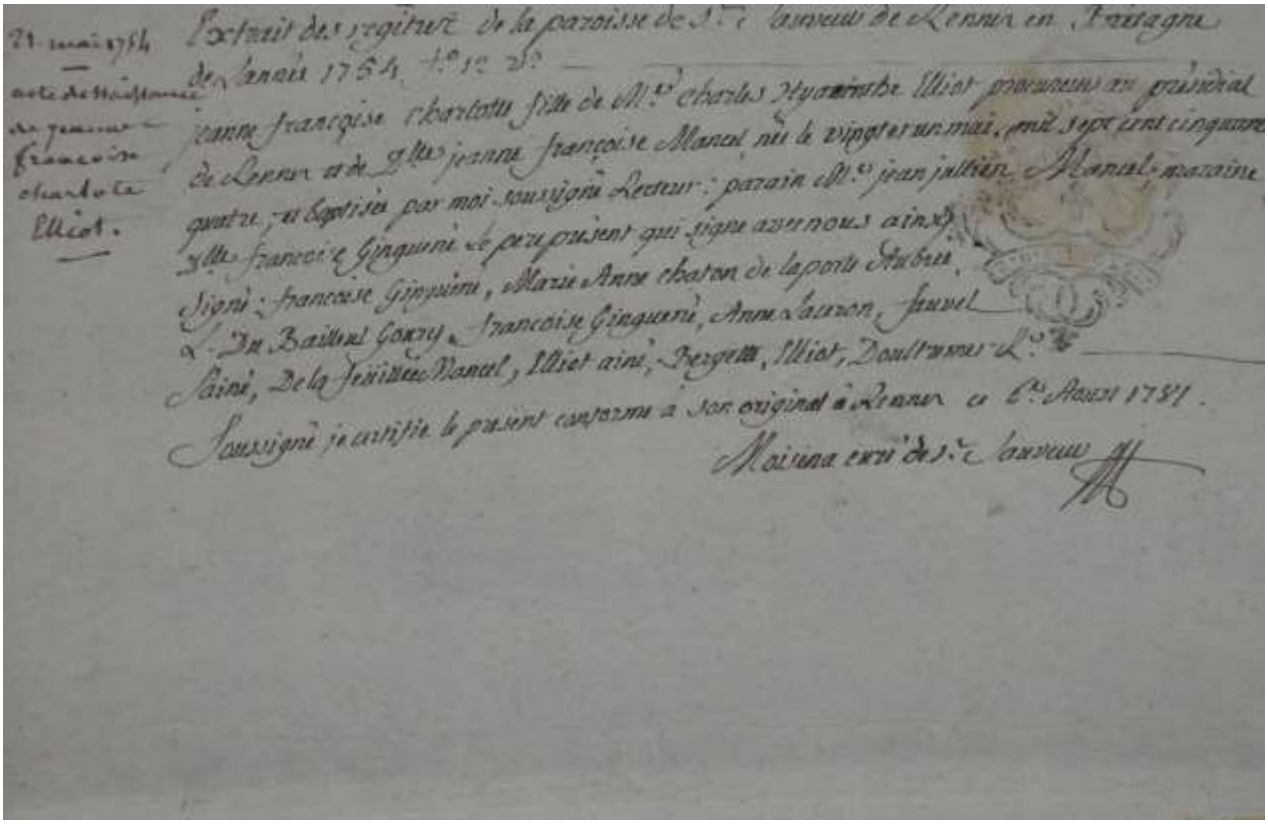

21 mai 1754 — acte de naissance de Jeanne Françoise Charlotte Elliot.

Extrait des registres de la paroisse de S.t Sauveur de Rennes en Bretagne
de l'année 1754, f.o 12 v.o —
Jeanne Françoise Charlotte fille de Me Charles Hyacinthe Elliot procureur au présidial
de Rennes et de Dlle Jeanne Françoise Mancel, née le vingt et un mai, mil sept cent cinquante
quatre, et baptisée par moi soussigné Recteur : parain Me Jean Julien Mancel, maraine
Dlle Françoise Guinguené de peu puisent qui signe avec nous ainsi
signé : Françoise Guinguené, Marie Anne Chaton de la porte Aubrée,
J. Baillard Gouzy, Françoise Guinguené, Anne Lauzon, Fauvel
Ainé, De la Fériniere Mancel, Elliot ainé, Pergelle, Elliot, Doultremer L.t
Soussigné je certifie le présent conforme à son original à Rennes ce 6 Août 1781.
Moisna curé de S.t Sauveur

Mariage de Louis François le Gallic et Jeanne Françoise Elliot

Entre nous soussignés Louis François le Gallic sieur de Kizouët, avocat au parlement, originaire de Rostrenen, paroisse de Kguist Mouelon, évêché de Quimper, fils majeur de feu noble maitre Corentin Philippe le Gallic sieur de Kizouët, vivant aussy avocat au parlement et de dame Reine Gabrielle le Gogal, d'une part, et demoiselle Jeanne Françoise Charlotte Elliot, fille de Charles Hyacinthe Elliot, procureur au présidial et échevin de la ville et communauté de Rennes, de luy authorisée, et de dame Jeanne Françoise Mancel, ont été arrêtées les conventions matrimoniales qui suivent, sans lesquelles le mariage proposé n'eut été effectué, savoir :

premièrement, que la communauté d'entre les futurs ne commencera à courir qu'après l'an de leur mariage, aux termes de la coutume.

2dement que les dettes des futurs époux antérieures à leur mariage ne tomberont point dans ladite communauté.

3èmement a été reconnu qu'outre les hardes et linges à son usage, le futur époux à en livrer de son état et en mobilier valant la somme de [blanc] et la demoiselle future épouse aussy outre les hardes et linges à son usage en présent qui luy ont été fait par ses parents valant la somme de [blanc] convenu qu'en cas de décez de l'un ou l'autre des futurs époux avant la communauté acquise sans hoirs de corps, le survivant se resaisira outre les hardes et linges à son usage desdits effets ou de la valeur iceux en cas qu'ils ne se trouveraient plus en nature.

Convenu pareillement qu'en cas de décès après la communauté acquise, le survivant prélèvera hors part les hardes linges et bijoux à son usage, et la future épouse soit qu'elle accepte ou renonce à ladite communauté, elle les prélèvera outre les droits luy concédés par la coutume de cette province.

Arrêté entre parties qu'en cas de prédécès du futur époux sans hoirs de corps, la future aura son douaire qui demeurera fixé à la moitié des biens fonds dont le futur se trouverait lors en possession, et au cas qu'il y aurait enfants de leur mariage, elle ne le pourra prétendre qu'aux termes de la coutume.

En faveur duquel mariage et sous les conditions cy dessus arrettées, nous sieur et dame Elliot, ladite dame de son mary le requérant bien et duement authorisée, nous nous obligeons solidairement de donner à nostre fille :

premièrement, outre les hardes linges et bijoux qu'elle a présentement à son usage, et ce avant la bénédiction nuptiale, une somme de cinq cent livres pour ses habits de nôces, laquelle somme nostre fille prélèvera en cas de décès du futur époux, ou que nous sieur et dame Elliot prélèverons en cas de décès de nostre dite fille sans enfants avant la communauté acquise, soit en argent ou en nature au choix du futur époux.

Secondement son lit de satin jonquille avec ses garnitures et accoutrements complets, son armoire, épinette, table et chaises qui sont présentement dans sa chambre, son gobelet d'argent, deux couverts d'argent neufs et une bourse de cent jetons d'argent, le tout estimé à l'amiable valoir la somme de quatre cent livres, lesquels effets seront repris par la future épouse ou les siens en cas de prédécès dudit futur époux avant la communauté acquise.

Troisièmement de leur faire annuellement la somme de trois cent livres soit en vive levée, soit en assignat spécial en héritages au choix du futur époux, lequel en ce cas ne sera tenu que des réparations locatives seulement, et laquelle rente sera percue par les futurs époux jusqu'après le décès du survivant des sieur et dame Elliot.

Finalement, s'obligent en outre lesdits sieur et dame Elliot, mesme le survivant des deux, de donner aux futurs époux et à leurs enfants la pension chez eux pendant dix années, quand mesme les futurs époux cesseraient de demeurer avec eux, sans que le prédécès du

sieur ou de la dame Elliot puisse faire cesser l'obligation du survivant pour ladite pension pendant lesdites dix années.

Convenu encore qu'au cas ou les futurs époux voudraient se retirer à leur ménage, ou que lesdits sieur et dame Elliot ne s'accommoderaient pas de cette condition, les uns et les autres seront libres de la changer en une augmentation à la rente de trois cent livres cy dessus exprimée, de deux cent livres vives levées, ce qui la portera au total à cinq cent livres.

Parcequ'en conséquence des obligations contractées par les sieur et dame Elliot, en cas de prédécès de l'un ou de l'autre, les futurs époux ne pourront exercer aucun droit dans la succession du prédécédé qu'après l'ouverture de la succession du survivant des sieur et dame Elliot.

A ces conditions, nous dits sieur le Gallic de Kizouët et nous demoiselle Elliot sous l'authorité et du consentement de nos père et mère déclarons et promettons nous épouser en face de nostre mère la sainte église à la première réquisition.

Fait double sous nos seings, ceux des dits sieur et dame Elliot et de ladite dame veuve de Kizouët et autres soussignants, ce jour

d'ces conditions, nous dits Sieur le gallic de Kérivoët
et nous demoiselle elliot sous l'authorité et de
cons intérest de nos pere et mere déclarons et
promettons nous épouser en face de notre mère la
sainte eglise a la premiere réquisition. —
fait double sous nos seings, ceux desdits Sieur et
dame elliot et de ladite dame veuve de Kérivoët
et autres soussignants, ce jour

Le gogat de Kérivoët, le gallic vordion
Carlou de Kérivoët
Le gallic de Kérivoët

Gerville

entre nous soussignés Louis François le gallic Sieur de Kérivoët
avocat en parlement originaire de la paroisse de Kérivoët
maintenu en qualité de gentilhomme par arrêt de feu notre maître
ancien philippe le gallic Sieur de Kérivoët vivant aussy
avocat en parlement et dame Anne gabrielle le gogat,
d'une part, et demoiselle jeanne françoise charlotte
elliot fille de maître charles hyacinte elliot procureur
au présidial et siége de la ville et communauté de
rennes, de luy authorisée et de dame jeanne fontaine
marcel, ont été arrêtés les conventions matrimoniales
qui suivent sans lesquelles le mariage projeté n'eut été effectué : s'avoir premierement, que la communauté d'entre les futurs mariés ne commencera à courir qu'après l'an de leur mariage aux termes de la coutume. 2dement que les dettes des futurs époux antérieures à leur mariage ne tomberont point dans ladite communauté. 3ement n'est réservé qu'outre les hardes et linges à son usage la future pour son trousseau de son état et en mobilier valant la somme de
et la demoiselle future épouse emportera outre les hardes et linges à son usage en présents qui luy ont été faits par ses parents valant la somme de
convenu qu'en cas de décès de l'un ou l'autre des futurs époux avant la communauté acquise sans hoirs de corps, le survivant se retirera outre les hardes et linges à son usage desdits effets ou de la valeur d'iceux en cas qu'ils ne se trouveraient plus en nature. convenu pareillement qu'en cas de décès après la communauté acquise le survivant prélevera sur icelle les hardes linges et bijoux à son usage, et la future épouse doit

A Madame
Madame Salmon de Laubourgére, née Elliot
rue Du Guesclin, N° 6 ; à Rennes.

Lorient, 8--1825

Oui, ma bonne et chère Nanine, je suis bien content de votre affectueuse lettre du 3 courant. Elle est pour votre bon oncle la plus douce consolation de la perte de celui que nous avons si amèrement pleuré ensemble, de ce pauvre et cher Auguste que j'aimais et chérissais comme un 2éme fils, parceque je lisais aussi dans son cœur son tendre attachement pour moi, je crois encore lorsque dans la solitude de mon cabinet mon attendrissement me le représente auprès de moi recevant avec soumission mes mercuriales et les leçons de mon expérience sur ses écarts de jeunesse et surtout sur son malheureux penchant à des dépenses au dessus de ses ressources, le voir et l'entendre me sauter au cou, me serrer dans ses bras et me jurer d'être plus sage, ah oui, je crois retentir au fond de mon cœur ce langage du sien : "Oui, mon bon oncle, oui mon bon oncle, oui tu verras que tu seras content de ton Auguste, tu verras qu'il parviendra et te fera honneur". Et moi qui connaissais toutes les marques que la nature lui avait données, et l'énergie de son âme, j'en avais le pressentiment qu'il avait si bien justifié à la satisfaction de mon amour propre. J'étais fier de son avancement rapide et de la brillante carrière qu'il s'était ouverte lui même, qu'il parcourait avec succès et qui lui promettait la plus heureuse existence sous tous les rapports.

Dieu a puni mon orgueilleuse satisfaction, et j'avais besoin ma chère Nanine, de la leçon que me donne à mon âge votre vertueuse résignation au décret de la divine providence. Oui, c'est là et ce n'est que là la véritable source de toutes les consolations des misères et tribulations de cette vie. Hélas cette chère âme n'a plus besoin que de nos implorations de la miséricorde de son divin créateur qui nous commande à présent de ne pas chercher ailleurs les consolations des affection de la nature. Qu'il pardonne à notre faiblesse, mais qui lui deviendraient offensantes si elles pouvaient n'être plus que des révoltes contre sa justice éternelles, et nous faire oublier les autres commandements qu'elle impose à nos devoirs, et surtout à vous, ma chère Nanine, mère d'une naissante famille et à qui le divin dispensateur de toutes les grâces et de tous les vrais bienfaits a donné pour protecteur le plus estimable et le plus vertueux époux.

Puisse cette nouvelle année être plus heureuse pour moi que la dernière, car elle a mis mon extrême sensibilité à de cruelles épreuves. L'éloignement de mon cher et bon fils de la maison paternelle, au moment ou je croyais désormais pour toujours à poste fixe auprès de moi, qui nous laisse dans des inquiétudes continuelles sur son existence dans les climats des colonies si dangereux pour les Européens, et pour combien de tems encore ? peut-être 3 ou 4 ans, peut-être quand il ne retrouvera plus son bon père dont la vieillesse avancée doit lui faire craindre chaque année le terme de sa carrière. La mort de mon frère que j'aimais d'autant plus qu'il m'avait servi de père et que je lui devais mon éducation. Je viens d'apprendre encore une nouvelle qui n'est pas faite pour dissiper les tristes idées qui affligeaient mon âme, c'est celle de la perte totale de la raison d'un Mr. La Hayrre Mureille que je ne connais pas, mais qui est le mari d'une proche parente de ma femme. Quel triste sort pour une jeune femme, mère de 2 enfants, d'être réduite à être la geôlière de son mari.

Vous me ferez plaisir, ma chère Nanine, de m'expédier à votre commodité, car la commission n'a rien de pressé, une grelle de 25 L. de poudre à poudrer la vieille tête de votre bon oncle qui est demeuré esclave de ses vieilles habitudes. L'on me demandait ici 14 ou 15 sols la livre, et il n'y a pas de petites économies dit-on en ménage. Le moyen le plus

commode de vous rembourser de cet envoi sera je pense d'en retenir la dépense sur la 1ère recette d'Edouard pour sa tante, en l'en prévenant.

Vous savez que mon grand fils Eugène a eu le bonheur d'être reçu au concours élève commissaire de la marine, et le vœux de ses parents était de lui ouvrir cette carrière d'un état agréable et honorable dans la société ; je l'avais chargé de vous l'apprendre lui-même à son passage pour retourner à Paris continuer son droit, car on exige aujourd'hui que les élèves de cette administration soient reçus licenciés en droit avant de pouvoir être employés dans les ports, et je ne vois pas pourquoi, et il lui faut encore deux ans pour finir son droit. Son petit frère Armand qui continue ses études dans notre collège annonce aussi par continuation les plus heureuses dispositions. Ces chers enfants sont mes plus douces satisfactions.

Adieu ma chère Nanine, ma femme et ma fille me chargent des choses les plus affectueuses pour vous et mon cher Laubourgère. Vous connaissez l'attachement de votre bon oncle,

Kerizouët.

24 **Juin 1779. Baptême de Jeanne Renée le Gallic à Lorient.**

Le vingt quatre de juin mil sept cent soixante dix neuf, ont été par nous recteur de l'Orient soussigné, supplées les cérémonies du batême à Marie Jeanne Renée née le huit du mois d'avril dernier du légitime mariage de noble maitre Louis François le Gallic de Kizouët avocat en parlement et procureur fiscal de la juridiction de l'Orient, et de dame Jeanne Françoise Charlotte Elliot son épouse, ondoyée le lendemain par permission de Mr l'abbé Blanchet de la Sablière, vicaire général de ce diocèse.

Ont été parain noble René François le Breton sieur de Rauzegat, avocat en parlement, intendant de son altesse Monseigneur le Prince de Rohan et de Guemené, et maraine dame Marie Jeanne Gallon, épouse d'ecuyer Nicolas Louis Michel, inspecteur et receveur de la principauté de Guemené au département de l'Orient qui, comme les père et mere de l'enfant signent avec nous.

Historique de Kervéléan (Lanester - 56)

Document établi à partir d'actes notariés

Monsieur Louis-François LE GALLIC DE KERIZOUET (1747-1834),
Procureur fiscal de la juridiction de Monsieur le Prince de Rohan à L'ORIENT en janvier 1778,
Juge du Tribunal du district de Hennebont,
Président du Tribunal de Lorient, septième du Morbihan en 1800,
Membre du Collège Electoral de Lorient en 1807,
Membre de la Chambre des députés du Morbihan du 15 octobre 1816 à 1820,
Chevalier de l'ordre de St Louis (du 22 août 1819),
Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur le 24 août 1819.
Président du Tribunal Civil de Lorient et Président Honoraire le 15 novembre 1831,

Et Madame Jeanne ELLIOT, son épouse,

acquièrent le 17 octobre 1787 « le quart du fonds des deux Métairies de KERVELEHAN, situés en la paroisse de CAUDAN, à la distance d'une demi-lieue de la ville de l'ORIENT, en deçà du passage de Saint-Christophe, sur la gauche du grand chemin qui conduit de la ville de l'ORIENT à celle d'HENNEBONT, avec la moitié des Edifices et Droits Réparatoires des dites Métairies ».

Il acquiert de plus le privilège sur un domaine situé au village de KERANTRECH, de la commune de CAUDAN, puis une métairie et un moulin situés à TREMELO, une métairie à KERGUILLÉ, 2 maisons et jardins à COQUILLE, une métairie à TY NEVE NERVIDO, 4 domaines congéables à LANESTER.
L'ensemble des terrains, métairies, et les différentes fermes et jardins représente une superficie d'environ 324 hectares.

De leur union le 27 août 1776, à LORIENT, naît Mademoiselle Marie Renée LE GALLIC DE KERIZOUET, le 8 avril 1779, à qui la propriété échoit lors de son mariage le 19 juillet 1800, à L'ORIENT, avec Monsieur Pierre GUIEYSSE (1766-1853), capitaine de frégate.

Leurs fils, Monsieur Pierre Armand GUIEYSSE né en 1810, et Monsieur Pierre Eugène GUIEYSSE né en 1803 se partagent en 1867, au décès de leur mère, Marie Renée LE GALLIC DE KERIZOUET, l'ensemble des biens, suivant un acte en date du 19 avril 1867.

Le 19 avril 1867 : Partage entre Armand et Pierre-Eugene GUIEYSSE

Toutes les terres situées à l'est de la route Impériale de LORIENT à HENNEBONT avec les fermes, domaines et habitations en dépendant sous les réserves exprimées aux articles 4 et 5, formeront le lot de Monsieur Armand GUIEYSSE, l'ensemble représentant une superficie de 162 hectares.
Toutes les terres situées à l'ouest de la route Impériale de LORIENT à HENNEBONT avec les fermes en dépendant, ainsi que l'habitation de KERVELEAN avec les dépendances sous les réserves exprimées aux articles 3, 4 et 5 formeront le lot de Monsieur Pierre-Eugène GUIEYSSE, l'ensemble représentant une superficie de 162 hectares.

Kervéléan

La fontaine

Kervousseaux en quevan le 10 mars 1792

mr de Kersallo a reçu la lettre que mr le gallic lui a fait l'honneur de lui écrire le 7 du présent pour le prévenir de l'assemblée du juré d'accusation lundy prochain à 9 heures du matin. il ne pourra pas s'y trouver, 1.° il n'est pas citoyen actif, 2.° il a bien de présentir que ceux qui l'on nommé ignoroient son grand age, son éloignement de la ville dont il est séparé par des chemins affreux dans cette saison. il est chevalier de st Louis depuis 39 ans, ses anciens services joints à 65 ans révolus se réduisent au triste rôlle d'invalide; il se borne à faire des vœux pour la prospérité de ses concitoyens il a prouvé dans son temps son zèle pour la patrie, en 1762 il se fit arracher un oeil pour se mettre en état d'entrer en campagne, il se flatte que mr le gallic fera valoir ses raisons, malgré cela s'il faut payer l'amende l'humiliation doit retomber sur ceux qui l'y condamneront.

Kerpaën Kersallo,

Monsieur

Monsieur le gallic
directeur du juré d'accusation
à Lorient

A monsieur
Monsieur le Gallic
Directeur du juré d'accusation
A Lorient

Kérousseau en quéven le 10 mars 1792

Mr de Kerfallo à reçu la lettre que Mr le Gallic lui a fait l'honneur de lui écrire le 7 du présent pour le prévenir de l'assemblée du juré d'accusation lundy prochain à 9 heures du matin. Il ne pourra pas s'y trouver 1°, il n'est pas citoyen actif, 2° il a lieu de pressentir que ceux qui l'ont nommé ignoraient son grand âge, son éloignement de la ville dont il est séparé par des chemins affreux dans cette saison. Il est chevalier de Saint Louis depuis 34 ans, ses anciens services joints à 65 ans révolus le réduisent au triste rolle d'invalide, il se borne à faire des vœux pour la prospérité de ses concitoyens, il a prouvé dans son temps son zèle pour la patrie. En 1761 il se fit arracher un œil pour se mettre en état d'entrer en campagne, il se flatte que Mr le Gallic fera valoir ses raisons, malgré cela, s'il faut payer l'amende, l'humiliation doit retomber sur ceux qui l'y condamneront.

Kerpaën Kerfallo

Pontivi, le 29 vendémiaire, an 5 de la république Française

Citoyens représentants

Une absence d'un mois suivie d'une maladie dont je commence à peine à me rétablir m'a empêché de vous exprimer plus tôt combien je suis sensible à la démarche que vous avez bien voulu faire auprès du ministre de la justice en l'invitant à me présenter au directoire exécutif pour remplir les fonctions de commissaire pour la justice correctionnelle de Pontivi.

L'honorable témoignage que vous lui rendez de moi est bien propre à me consoler du peu de succès que ce obtenu jusques à présent une recommandation qui m'avait rendu plus précieuse la place qui en était l'objet et que je n'avais pas sollicitée, si je n'avais été bien assuré que le citoyen qui la remplit encore, sur la nomination provisoire du département, désirait lui même être remplacé, et se borner aux fonctions administratives.

Les choses sont toujours au même état, et soit qu'elles réussissent ou non, je n'en conserverai pas moins le souvenir de ses bontés et du désir que vous avez manifesté d'être utile à un concitoyen qui a quelque droits à votre amitié , par celle qu'il vous à donné pour la vie. Salut et fraternité.

Le Gogal

partiri le 29. Vendemiaire an 5. de la Rep.

Citoyens Représentants.

une absence d'un Mois suivie d'une Maladie
dont je commence à peine a me Rétablir
m'a empêché de vous Représenter plutôt les bien
fait suivis sensible à la demande que vous
avez bien vouloir faire auprès du Ministre de la
justice du Mémoire à me présenter au
Directoire Exécutif pour Avoir des Renseignements
de Conniscance par la justice Correctionnelle
de partiri.
Honorable Représentant que vous Avez Rendus
de Moi, Et bien propre à me Consoler du
peu de succès qu'a obtenu jusques à présent
une Recommandation qui Mérite Avoir

une place

plus précieuse la place qui lui était offerte, de
que je n'aurais pas sollicitée, si je n'avais
été bien assuré que le citoyen qui la
remplit encore, sur la nomination provisoire
du département, désirait lui même être
remplacé, de se borner aux fonctions
administratives.

Les choses sont toujours même état, de
sorte que Mes Aussisses ne nous, je en lui
conserverai pas moins le souvenir de ses
bontés. Le vif désir que vous avez manifesté
d'être utile à un concitoyen qui a quelques
droits à votre amitié, pour cette qualité vous
à votre jeune lu etc. Salut et fraternité.

P. Gogat

Pontivi le 29 vendémiaire an 5

Je vous adresse, mon cher concitoyen la preuve un peu tardive de ma reconnaissance que je vous prie de recevoir et de faire agréer à vos collègues. Il paraît que le ministre a mis en oubli la recommandation de la députation, sur laquelle je vous avoue que j'avais conçu les plus grandes espérances. Cependant rien n'est encore perdu. Depuis peu quelques personnes qui ignoraient que je militais cette place, ont conseillé à vaglier commissaire pour le tribunal civil à Vannes, et qui désirait retourner à Pontivi de songer à la place de commissaire pour la justice correctionnelle de Pontivi. Ainsi nous nous nous sommes trouvé en concurrence sans le savoir. J'ignore s'il a fait quelques demande à ce sujet. Son service est fini, il doit être remplacé . Nous avons ici M. de Bouné, et je n'ai pas encore pu le voir. La dissenterie que je viens de subir ne m'a pas encore permis de sortir.

Bonne santé. Tout à vous.
Le Gogal

Pontivi

Citoyen

Je profite des offres que vous me fîtes avant votre départ de Vannes pour vous prier de me rendre un service.

La place de commissaire du directoire exécutif près le tribunal de police correctionnel à Pontivi est vacante, ou plutôt le directoire exécutif n'y a encore nommé personne. Elle est provisoirement remplie par le citoyen M….. sous la nomination du département. Le citoyen qui remplit en même temps les fonctions d'administrateur du district auxquelles il est infiniment plus propre propose, attend et désire son remplacement dans celle de commissaire. C'est d'après cela que j'ai cru devoir d'y songer.

Je remplis depuis le mois de frimaire la place de président et d'administrateur municipal.

Ces fonctions désagréables sous bien des rapports absorbent tous mes moments, dissipent ma modique fortune et altèrent ma santé.

Je vous avoue que je désire bien impatiemment d'en sortir, sans néanmoins avoir envie de les abdiquer. Et cependant je prévois que j'y serai sous peu forcé, car je sens bien que ma santé s'épuise et que malgré toute ma bonne volonté, je ne puis continuer plus longtemps le sacrifice de mon travail nécessaire à la subsistance de ma famille.

Vous ferez la-dessus, mon cher Perret, tout ce que le désir d'obliger un ancien camarade d'infortune, suggérera à votre amitié.

Quelque soit le résultat de vos démarches je ne vous en devrai pas moins d'obligation.

La rentrée des chouans comble de joye tous les bons citoyens. J'ai vu le moment ou notre pays allait devenir une Vendée et si tous les rebelles avaient encore persisté un mois dans leur révolte, c'en était fait de notre département. Leur soumission subite a menagé bien du sang et sauvé notre territoire. Tout est rentré dans l'ordre. Les circulations, les correspondances sont rétablies et l'on voyage librement. Il ne reste plus qu'une ou deux communes auprès de Locminé qui refusent de déposer les armes. Mais on a pris des mesures pour les y forcer.

G… se porte bien, il a ici un emploi de chanoine. Il m'a souvent rappelé que dans les fréquentes lettres qu'il reçoit de vous, vos anciens amis ne sont pas oubliés. Je suis en particulier bien sensible à ce témoignage de votre souvenir et veux en outre vous rendre un fidèle compte.

Salut et fraternité
Le Gogal

Je soussigné Hyacinthe-Gabriel-Mathurin-Louis Le Gallic de Kerizouêt, considérant que rien n'est plus incertain qu'une longue existence à l'age auquel je suis parvenu, j'ai pensé qu'il était du bon ordre que j'ai toujours essayé de maintenir dans mes affaires, de manifester leur état actuel et aussi mes dernières dispositions à l'égard des personnes qui m'ont soigné dans mes dernières années.

Je laisse mes affaires dans un ordre aisé à suivre tout étant noté et enregistré dans mes cahiers en forme d'agenda transcrit sur un registre a ce destiné et sur mon livre de recettes et dépenses. N'étant d'ailleurs chargé d'aucunes affaires qui me soient étrangères sauf la recette des loyers des maisons de ma cousine madame de Laubourgère demeurant à Rennes ; tout ce qui est relatif à ce compte est renfermé dans un vieux portefeuille en parchemin dans le coin à gauche de mon bureau et aussi les comptes acquittés d'années en années dans une liasse contiguë.

Je laisse toutes mes propriétés soit territoriales soit les propriétés mobilières à ma sœur épouse de M. Pierre Guieysse et en cas de prédécès à mes neveux Pierre Eugène et Armand Pierre Guieysse, lesquels sont d'ailleurs mes héritiers dans l'ordre naturel.

Toutes mes propriétés foncières sont contenues dans la terre que j'habitais la plus grande partie de l'année.

Mes propriétés mobiliaires consistent dans les objets suivants :

1) - Douze mille francs en deux inscriptions sur l'état de six mille livres chaque.

2) - Une obligation et certificat de second ordre sur Mr. Picard receveur à Plouay au principal de trois mille francs d'intérêt à 5 %.

En outre dans une liasse de mes crédits, une obligation constituée de neuf mille deux cent francs sur les héritiers Floyd, hypothéquée spécialement sur la terre de Pem Fratt, en Gestel.

Une obligation aujourd'hui montant à six mille six cent francs environ, consentie par Yves le Guennec et hypothéquée sur la terre de Kerintré en caudan.

Enfin mon mobilier meublant mes habitations de ville et de campagne.

Je déclare solennellement n'avoir aucune dette ou engagement quelconque ny obligations personnelles d'aucune nature ; sauf peut-être quelque reliquat de mémoire d'ouvriers, encore j'en doute, ayant toujours l'habitude de payer comptant.

Mon décès advenant, il sera prélevé sur ma succession soit une inscription de trois cent francs de rente au principal de six mille francs ou si mes héritiers le préfèrent une rente viagère de trois cent soixante dix francs hypothéquée sur mes propriétés rurales. Cette rente est par moi donnée et léguée à Jeanne Caro, en récompense des soins qu'elle a eu de mes père et mère et de moi, depuis plus de trente ans qu'elle sert dans la maison.

2°- Il sera en outre donné à la ditte Jeanne Caro une somme de trois cent francs quelque soit l'époque de mon décès et en outre ses gages courants.

3°- Il lui sera aussi remis son lit complet garni de couettes, matelas, oreillers et couvertures d'été et d'hiver, en outre six paires de draps, une douzaine de serviettes, les petits meubles à son usage, et une armoire et aussi ses vêtements de deuil ainsi qu'il est d'usage.

C'est une obligation que j'acquitte pour le long temps de ses services voulant qu'elle puisse se reposer sans inquiétude dans sa vieillesse.

L'argent comptant que je laisserai ne sera pas considérable, vu les dépenses que je fais en réparations et améliorations à la campagne - on le trouvera dans mon bureau dans une caisse en bas et à gauche de ce meuble.

Je désire que mes obsèques aient lieu le plus simplement, soit que je meure en ville ou en campagne.

Telles sont mes dernières volontés que je désire et espère être exécutés après moi.

Fait à Lorient le 12 janvier 1841.

Kerizoüêt.

P.S. Je n'ai fait nulle mention de mes revenus viagers, qui s'éteignent avec moi et dont il n'y a que de petits arrérages à réclamer ; néanmoins pour qu'il n'y ait pas d'incertitudes à cet égard, ils consistent dans ma pension de retraite, mon traitement de légionnaire, et une petite rente sur la tontine (?) d'Orléans.

Huit janvier mil huit cent quarante deux.

cecy est mon testament.

Je soussigné, Hyacinthe-Gabriel-Mathurin-Louis Le Gallic de Kerizouêt, considérant que rien n'est plus incertain qu'une longue existence à l'age auquel je suis parvenu, j'ai pensé qu'il était du bon ordre que j'ai toujours essayé de maintenir dans mes affaires de manifester leur état actuel et enfin mes dernières dispositions à l'égard des personnes qui m'ont soigné dans mes dernières années.

Je laisse mes affaires dans un ordre aisé à suivre, tout ou à peu prés étant en registre sur mes livres par recettes et dépenses. M'étant d'ailleurs chargé d'aucunes affaires étrangères sauf la recette du revenu des maisons de madame Laubourgère, ma cousine demeurant à Rennes ; tout ce qui est relatif à ce compte est renfermé dans un vieux portefeuille en parchemin dans le coin à gauche de mon bureau et aussi les liasses de comptes acquittés d'années en années.

Je laisse toutes mes propriétés territoriales ou mobiliaires à ma sœur épouse de Mr. Guieysse qui est d'ailleurs mon héritière naturelle ; et son décès advenant avant le mien, la présente disposition profitera à ses enfants Eugène Pierre et Pierre Armand Guieysse.

Mes propriétés foncières consistent dans la terre que j'habitais la plus grande partie de l'année, et dont je n'ai nul besoin de faire le détail.

Mes propriétés mobiliaires consistent dans les objets suivants :

1) -- Douze mille francs en deux inscriptions sur le grand livre.
2) - une obligation de second ordre sur le cautionnement de M. Picard receveur à Plouay au principal de trois mille francs, intérêts à 5 %.
3) - Une obligation de neuf-mille deux cent francs constitué sur les héritières de Floyd et hypothéquée spécialement sur la terre de Pem-Fratt en Gestel
4) - Une obligation aujourd'hui montant à six mille six cent soixante francs consentie par les époux Le Guennec et hypothéquée sur la terre de Kerintré en Caudan.

Enfin mon mobilier meublant mes habitations de ville et de campagne.

Je déclare solennellement n'avoir ny dettes ny engagements quelconques sauf peut-être quelque mémoires d'ouvriers de peu de chose, encore j'en doute ayant toujours eu l'habitude de tout payer comptant.

Raymond Guieysse
Jean Guieysse
Catherine Allé
Pierre Guieysse
Pierre Prunier
Marie Prunier
Marguerite Sabde
Pierre Guieysse
Michel Carles
Antoine Carles
Catherine Nasson
Suzanne Carles
Marie Picard
Pierre Armand Guieysse épouse Jéronime le Bastard de Kerguiffinec
Geoffroy le Gallic
Olivier le Gallic
Guillaume le Gallic
Jeanne de Coetsal
Sylvestre le Gallic
Pierre le Gallic
Marguerite de Kervenno
Louis le Gallic
Marie Rivalan
Yves Philippe le Gallic
Gilette de Keravis
Corentin Philippe le Gallic
Martin Buet
François Buet
de Derval
François Buet de Roselin
Vincent Suiller de Saint Peyran
Françoise Louise Suiller de Saint Peyran
Catherine Boullain de la bagottais
Marie Gabrielle Buet de Roselin
Philippe Jourin de la Voisinière
Louise Jourin de Kerhore
Béatrice le Run de Kerhore
Louis François le Gallic
Gilles le Gogal de Toulgoat
Louis le Gogal de Toulgoat
Marie Auffret
Jean le Gogal de Toulgoat
Marie Bertrand
Bertrand le Gogal de Toulgoat
Guyonne Veller de Kerengard
Anne Marie Reine Gabrielle le Gogal de Toulgoat
Alain Pitot du Fenquer
Jacquette Pitot du Fenquer
Olivier Follegan
Anne Follegan
Marie Marguerite le Gallic de Kerisouet
Richard de Port Elliot
Robert Elliot
Brigitte Corchewall
Jacques Elliot
Françoise du Chemin
Robert Elliot du Demaine
Martin Coupery
Guillaume Coupery
Marthe Coupery
Marthe Fresquet
Michel Joseph Elliot de la Ruisselée
Yves Macé
Jean Macé de la Pariolais
Roland Macé de la Rivière
Marie Louise Lefevre
Perronnelle Macé de la Rivière
Jeanne Menaud
Charles Hyacinthe Elliot de Clinchamp
Pierre Guinguené
Jan Guinguené
Perrine Heraut
Jean Guinguené
Jean Fottier
Gilette Fottier
Olivier Gallereau
René Gallereau
Olive Gallereau
Perrine
Françoise Guinguené
Zacarie Gireux
Anne Gireux
Guillemette Charil
Jeanne Françoise Charlotte Elliot
René Mancel
Jean Julien Mancel de la Feuillée
Mazure de la Feuillée
Jeanne Françoise Mancel du Bignon
Françoise Olive Ginguené

Famille Guieysse

Raymond
1640-1710
Ep. à Ambouls Catherine Allé

Jean
Ep.1719 à Nant Marie Prunier
Fille de Pierre
et Marguerite Sabde
Ménager d'Ambouls

Pierre
1720-1794
Ep. 1761 à Nant Suzanne Carles
Fille de Antoine
et de Marie Picard
Agriculteur

Jean
-1813
chapelier

Jacques

Jean Antoine

Marguerite

Pierre
1766,Nant-1853,Lorient
Ep. 1800 à Lorient Marie Marguerite Le Gallic de Kerizouet
Fille de Louis François
et de Jeanne Elliot de la Ruisselée
Capitaine de frégate

Suzanne
Ep. Jean Pierre Randon
fabriquant de bas à Nant

Elisabeth
-1866
ep. Joseph Caissac
cordonnier

Marguerite
-1860
ep. Alexis Cabarès
cultivateur

Eugène
1802-1870
Ep. 1834 Hermine Vanneau
Commissaire général de la marine à Lorient

Céline
1805-1823

Pierre Armand
1810,Lorient-
Ep.1841, Quimper Jéronime Le Bastard
de Kerguiffinec
Fille de Jean Marie
Et Eugénie Le Déan

fils

fils

Eugène
1835-
Ep. Emma Frère
Médecin a Paris

Albert
1839-

Paul
1840
ingénieur hydrographe
ministre
Ep. 1873,Louise Juie

Ernest
1842-1886
Ep.1873 St.Malo
Térèse Thierry d'Argenlieu
Inspecteur des forets a Lorient

Cécile
1845-1934,Lorient
Ep. 1870,Lorient René Pocard
fils de Joseph
et de Marie Louise Couessurel

Adrien
1847-

Léon
1850-
Ep. Louise Corrard
chef de bataillon du génie

Georges
1858-
Ep. Clotilde Rousseau
cour d'appel de Rennes

fils
agent d'affaire

Georges
1869-

Louise
1872-

Albert
1874-

Marie Amélie
Ep. Georgeon

Thérèse
Ep. Bienaimé

Armand

Georges
1872-1956
Ep. Suzanne
Couvreux

Marie
1874,Lorient-1968
Ep. 1896 Paul Robin

René
1876-
Ep. Marie Madeleine
Imbaud

Cécile
1877,Lorient-1939,Meudon
Ep. 1902 Joseph Loiret

Armand
1882,Lorient-1973,Paris
Ep. 1910 Marie Anna Le Lepvrier

Louis

Jeanne
Ep. Edouard Thureau

Georges

Clotilde
Ep. Le Boucher

Odile
Ep. Le Vaillant

Yvonne
Ep. Jean Paul Théry

Madeleine
Ep. Gérard Vachon

Alice
Ep. Henri Thery

Yvonne
Ep. Pierre
Busquet de
Caumont

Renée
Ep. Louis
Faivre

Suzanne
Ep. Jean le
Prince Ringuet

Joseph
Ep. Stasia
Keys

Geneviève
Ep. Laurent
Dupré Latour

Sabine
Ep. Guy de la Noue

Geneviève
Ep. Bernard de Boishéraud

Roselyne
Ep. Bernard Petit

Joelle
Ep. Etienne de Blois

Théry **Pocard** **Robin, Leroy, Théry** **Caumont** **Faivre** **Leprince Ringuet** **Loiret** **Dupré Latour** **de Boishéraud** **de Blois** **Thureau** **Le Boucher** **Le Vaillant**